

GUIDE RETOUR



CONSEILS ET INFORMATIONS PRATIQUES
POUR FACILITER LES DÉMARCHES AU RETOUR D'UNE EXPATRIATION SOLIDAIRE

Dans un souci de lisibilité, le masculin employé dans ce texte, désigne des fonctions qui peuvent être exercées à chaque fois par une (des) femme(s) et/ou un (des) homme(s).

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...), sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Directrice de publication : Louise Avon, Présidente du CLONG-Volontariat
Coordination éditoriale et secrétariat de rédaction : Fanny Passicos, Coordinatrice du CLONG-Volontariat
Conception graphique et maquette : Similigram

A V A N T - P R O P O S

Revenir ! La crainte et la joie se mêlent, l'appréhension de retrouver un monde qui aura changé sans vous, la joie de revoir famille, amis, lieux aimés, tous ces sentiments se superposent à la tristesse de quitter le pays, les personnes, les lieux auxquels vous vous êtes attachés, que vous avez rejoints et avec lesquels vous avez vécu des mois, des années, depuis votre départ comme volontaire.

Départ, retour : deux mouvements indissociables qui chacun comportent arrachement et espoir, possession et désir, ces sentiments si humains, si universels, si vitaux ! Quels qu'aient été les motifs de votre engagement et ce que vous avez pu vivre de découverte et d'enrichissement personnel, ce temps passé pour et avec ceux que vous ne connaissiez pas, vous a transformé. Il y eut sans doute des déceptions, peut-être des souffrances mais aussi un enrichissement du cœur et de l'esprit : vous n'êtes plus tout à fait le même, la même et cela a des conséquences sur la façon dont vous allez retrouver votre point de départ et ceux que vous avez quittés.

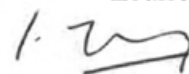
Le retour est un nouveau départ et il requiert aussi un engagement : les conseils pratiques que vous trouverez dans ce Guide sont là pour vous y aider, mais ils ne suffiront pas à vous communiquer cet élan vers votre avenir parce que celui-ci sera enrichi des expériences que vous avez acquises.

Une des plus grandes difficultés du retour, c'est l'impuissance généralement ressentie à réellement communiquer ce que vous avez vécu « là-bas ». Vos organisations d'envoi pourront vous aider à formuler au mieux cela mais c'est d'abord par vos comportements et vos nouveaux engagements que cette transmission pourra se faire. Cela peut prendre du temps et il faudra de la patience devant les incompréhensions, les préjugés, voire l'indifférence, auxquels vous serez confronté-e.

C'est un volontariat de « solidarité » que vous avez accompli et cette solidarité peut et doit s'exprimer aujourd'hui dans votre nouvelle vie familiale, professionnelle, citoyenne, par les engagements que vous prendrez au service des autres. C'est bien de cette façon que vous entretiendrez l'élan qui vous a conduit un jour à vous envoler vers l'ailleurs. Source d'équilibre et de sens, la solidarité vécue en tous milieux enracine la reconnaissance mutuelle des personnes et leur permet d'édifier des projets communs.

C'est ce futur, riche d'humanité, que je vous souhaite de vivre. Ce Guide, fruit de l'expérience et des convictions des membres du CLONG-Volontariat auxquels se sont joints de multiples acteurs de la solidarité, est votre compagnon de route.

La présidente du CLONG-Volontariat,
Louise AVON



INTRODUCTION

Revenir chez soi dans son pays d'origine, retrouver sa famille et ses amis, c'est une joie, mais aussi un défi. Vous vous y êtes plus ou moins préparé avant de partir, ou bien, pris par votre mission, vous n'en avez pas fait une priorité. Pourtant la question du retour est tout aussi importante que celle des motivations au départ et de la place de l'expérience d'expatriation dans votre projet personnel et professionnel. Une foule de pensées risquent de se présenter alors à vous : quelle reconnaissance de mon expérience à l'internationale ? Quelle valorisation de mon engagement ? Quelles démarches administratives effectuer ?

Le CLONG-Volontariat travaille sur ces questions depuis de nombreuses années et a publié en 2009 « Le guide du retour, tout savoir » pour vous accompagner à votre retour de mission.

L'actualisation du guide en 2017 « Guide retour, conseils et informations pratiques pour faciliter les démarches au retour d'une expatriation solidaire » nous a permis d'apporter encore plus de réponses, de cas concrets, de témoignages et d'adresses utiles pour



vous aider à aborder les divers aspects de votre retour. Il fournit des conseils pratiques pour faciliter vos démarches administratives et professionnelles, ainsi que des pistes pour valoriser votre expérience de volontariat et pérenniser votre engagement citoyen !

Nous espérons apporter les réponses à vos questions concernant :

Les enjeux personnels ;

La santé physique et l'aspect social avec les questions de la couverture sociale, des aides financières et de la fiscalité ;

Vos projets professionnels et la recherche d'emploi ;

Des outils et des pistes pour poursuivre votre engagement ;

Bien entendu, ce guide ne se substitue pas aux entretiens, débriefings et bilans propres à l'organisation avec laquelle vous êtes parti.

Nous avons essayé de présenter un document le plus complet possible mais les informations qui suivent ne sont pas exhaustives. N'hésitez pas à nous aider à tenir ce guide à jour (en nous contactant par mail : clong@clong-volontariat.org).

Bonne lecture, et surtout bon retour !

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : ENJEUX PERSONNELS

I - Se donner les meilleures chances pour une nouvelle étape de vie, après le volontariat	P.10
II - Le contre-choc culturel et les précautions pour le vivre mieux	P.10
2.1 Quels sont les signes du contre-choc culturel ?	P.10
2.2 Surmonter le contre-choc culturel au retour : quelques précautions simples	P.11
2.3 Le retour des couples et des familles	P.14
III - Des situations plus délicates où l'accompagnement psychologique est important	P.16
3.1 Les circonstances d'un retour plus difficile	P.16
3.2 Pourquoi consulter ?	P.17
3.3 Qui consulter ?	P.21

CHAPITRE 2 : L'ASPECT SOCIAL

I - La couverture sociale	P.27
1 La santé	P.27
1.1 Au retour, un petit tour chez le médecin	P.27
1.2 Le bilan de santé	P.27
1.3 Des vaccinations toujours à jour ?	P.27
2.1 La sécurité sociale	P.28
2.2 La complémentaire santé ou « mutuelle »	P.32
3. La retraite	P.32
II - Les ressources financières	P.34
1. L'assurance chômage	P.34
2.1 Les aides pour les volontaires de la Solidarité Internationale	P.38
2.2 L'indemnité de réinstallation	P.38
2.3 La prime forfaitaire d'insertion professionnelle	P.38
3 Les autres aides	P.39
3.1 Le Revenu de Solidarité Active (RSA)	P.39
3.2 La prime d'activité	P.40
3.3 Les aides de la Caisse des Allocations Familiales	P.40
III - Le Logement	P.42
1. Se loger	P.42
1.1 Dans le parc privé	P.42
1.2 Dans le parc public (HLM)	P.43
2. Les aides au logement	P.43
IV - La fiscalité	P.44
1. Pour les volontaires	P.44
2. Pour les salariés	P.44
3. Les formalités à remplir	P.47
V - La Foire Aux Questions	P.49

CHAPITRE 3 : PROJET PROFESSIONNEL ET RECHERCHE D'EMPLOI

I - Le contexte à prendre en compte	P.53
---	------

1.1 Les différents types de retour	P.53
1.2 Les difficultés à considérer dans la recherche d'emploi en France	P.53
1.3 Les conseils pratiques	P.53

II - Les réflexions et travaux préalables à la recherche d'emploi	P.54
2.1 La réalisation des bilans personnel et professionnel	P.54
2.2 Votre projet professionnel	P.57
2.3 Les outils de communication (CV, lettre de motivation, les lettres de références, le pitch, l'entretien, les tests, etc.)	P.58
2.4 Les aides à l'orientation et à la validation de votre projet professionnel	P.59
Les associations d'aide à l'emploi	P.62
Les organismes spécialisés	P.63
Le conseil en évolution professionnel (CEP)	P.64

III - A la conquête du marché	P.65
3.1 Les pistes	P.65
3.2 Comment entrer en contact avec les structures qui vous intéressent ?	P.73
Les offres d'emploi	P.73
Les candidatures spontanées	P.73
L'intérim	P.74
3.3 Le réseau ou comment faire d'une pierre deux coups ?	P.74
Le réseau vivant	P.74
Le réseau virtuel	P.75

IV - Foire Aux Questions	P.76
Donner du sens et de la cohérence à votre parcours en solidarité	P.80

CHAPITRE 4 : POURSUIVRE SON ENGAGEMENT

I - Poursuivre et valoriser ici votre engagement solidaire international	P.80
1.1 Recomposer votre vision du monde pour témoigner et prolonger vos engagements	P.80
1.2. Livrer votre témoignage personnel ; Construire votre témoignage	P.80
1.3. Et pourquoi ne pas écrire ?	P.81

II - Vous réinvestir dans des réseaux plus spécifiquement voués à la Solidarité Internationale	P.83
2.1 Devenir bénévole actif dans votre organisme d'envoi en volontariat	P.83
2.2 Intégrer un réseau d'anciens de la Solidarité Internationale	P.83
2.3 Pour aller plus loin : l'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale	P.84

III - Entrer dans des organisations à caractère local ou national, agissant aussi à l'international	P.87
---	------

Annexes	P.93
---------------	------



CHAPITRE 1

ENJEUX

PERSONNELS

SOMMAIRE

I - Se donner les meilleures chances pour une nouvelle étape de vie, après le volontariat	P.10
II - Le contre-choc culturel et les précautions pour le vivre mieux	P.10
2.1 Quels sont les signes du contre-choc culturel ?	P.10
2.2 Surmonter le contre-choc culturel au retour : quelques précautions simples	P.11
2.3 Le retour des couples et des familles	P.14
III - Des situations plus délicates où l'accompagnement psychologique est important	P.16
3.1 Les circonstances d'un retour plus difficile	P.16
3.2 Pourquoi consulter ?	P.17
3.3 Qui consulter ?	P.21

Quelques conseils de bons sens pour tous à l'issue de ce chapitre

I - SE DONNER LES MEILLEURES CHANCES POUR UNE NOUVELLE ÉTAPE DE VIE, APRÈS LE VOLONTARIAT

Peut-être êtes-vous rentré de mission en pleine forme et vous vous demandez en quoi ce chapitre peut bien vous concerner. Tant mieux, cependant n'arrêtez pas là votre lecture : vous pourriez y découvrir des informations utiles pour des collègues, et peut-être y trouverez-vous quelques idées pour résoudre des questions pratiques, ou pour mieux valoriser l'expérience qui a modifié votre regard sur le monde et fait évoluer votre personnalité. Certaines situations évoquées dans ce manuel ne vous seront sans doute pas étrangères.

Ce chapitre vous propose quelques indications pour mieux aborder l'après mission et gérer positivement ce que nous appellerons « le contre-choc culturel ». Pour ceux qui ont vécu des situations plus difficiles et qui auraient besoin d'un suivi psychologique approprié, plusieurs pistes vous sont indiquées dans la dernière partie de ce chapitre.



CREDIT PHOTO : AGWIE - ASSOCIATION SOLAIRE EMANUELE

Beaucoup de volontaires, à leur retour, font part d'un sentiment de déphasage avec ceux qu'ils avaient quittés depuis plusieurs mois ou plusieurs années. Vous pouvez comme eux avoir le sentiment de ne pas être écouté quand vous parlez de votre expérience, d'avoir des difficultés à expliquer ce que vous avez vécu ; de vous sentir mal à l'aise dans votre propre pays où l'on se plaint de tout alors que vous avez été confronté à une pauvreté plus massive. Vous n'êtes plus tout à fait la même personne et ceux que vous aviez quittés ont aussi évolué. Vous vous êtes décentré en vous immergeant dans un autre monde à votre arrivée en mission de volontariat ; vous avez maintenant à vous recentrer pour une future tranche de vie qui n'est pas un simple retour au passé.

Il est donc utile de se donner quelques moyens pour bien vivre cette période de transition vers une nouvelle aventure. La préparation qui était nécessaire au départ ne l'est pas moins pour cette nouvelle phase de votre existence. Vous êtes dans un parcours personnel où chaque étape nourrit les suivantes. Les organisations qui vous envoient sont là pour vous aider à faire ce nouveau passage, avant votre retour et après celui-ci.

II - LE CONTRE-CHOC CULTUREL ET LES PRÉCAUTIONS POUR LE VIVRE MIEUX

2.1 Quels sont les signes du contre-choc culturel ?

Le contre-choc culturel est une réponse psychologique vécue par de nombreuses personnes qui retournent chez elles après avoir vécu et travaillé quelque temps dans une autre culture. Cette situation résulte du stress émotionnel ressenti lorsque vous devez vous réadapter à votre propre culture.

Après une période d'euphorie initiale, de nombreux volontaires qui reviennent ressentent des sentiments d'isolement, de nostalgie. Vous pouvez penser que personne ne comprend réellement ce que vous avez vécu et, ce qui est pire, que les gens s'en désintéressent.

Entre les rencontres que vous avez faites, les événements auxquels vous avez assisté et le pays auquel vous vous êtes attaché pendant une longue période, il sera difficile, pour vous, de communiquer à vos proches toutes les émotions que vous avez pu ressentir tout au long de la mission. Il faut donc que vous preniez conscience du décalage qui va s'installer entre vous et votre entourage qui, lui, n'est pas parti.



Vous pourrez partager par le biais du récit l'expérience unique que vous avez vécue, mais vous ne pourrez pas forcément transmettre les émotions. Il faut en être conscient pour accepter cette distorsion avec votre entourage, lors du retour.

Avoir vécu à l'étranger peut aussi modifier votre opinion sur votre propre culture, voire sur les valeurs et le mode de vie de votre milieu d'origine. Vous pouvez aussi sentir que les amis ou le mode d'existence que vous venez de quitter vous manquent. Enfin, vous pouvez vous sentir distancié de votre lieu de résidence habituel parce que, la situation ayant évolué en votre absence, vous ne percevez plus le même enracinement.

Si vous vous reconnaissez dans ces quelques lignes, pas de panique ! Sachez qu'un expatrié sur deux estime que son retour a été plutôt difficile¹.

Le contre-choc culturel est une étape à traverser dans le processus d'expatriation. Selon les personnes et l'expérience vécue, il peut être plus ou moins fort. Pour cette raison, il est important de penser à son retour, au minimum 1 mois² avant de rentrer de mission car cette étape n'est pas toujours simple dans le processus d'expatriation. Cependant, RASSUREZ-VOUS, cette difficulté se surmonte et marque une nouvelle phase de votre maturité psychique.

2.2 Surmonter le contre-choc culturel au retour : quelques précautions simples

Avant toute chose, pensez à votre organisation d'envoi. En effet, la première chose à faire à votre retour est de vous tourner vers votre organisation d'envoi. Votre organisation vous propose des sessions retour et/ou des entretiens de débriefing. Ceux-ci sont d'ailleurs obligatoires dans le cadre d'un VSI (Volontariat de Solidarité Internationale). C'est une étape importante qui permet de faire le bilan de son expérience, d'échanger avec d'autres volontaires de retour et de partir avec les outils nécessaires pour un retour réussi.

Pour vous aider dans cette étape du retour, vous pouvez, dès votre mission, tenir un blog ou un carnet de bord. L'écriture peut vous permettre de faire le point sur votre mission mais également vous aider à vous projeter dans le futur et à répondre à certaines questions, telles que celles-ci : *Comment je vais ? Ma famille me manque-t-elle ? Qu'est-ce que j'aimerais faire avant de partir ?* Etc. C'est un exercice à faire avant le retour mais que vous pouvez continuer, également après.

Une fois la mission achevée et le retour effectué, un certain temps d'adaptation vous est nécessaire pour retrouver une situation stable sur les plans personnel et professionnel. En moyenne, il faut compter environ 3 mois pour digérer sa mission et se projeter sur autre chose. Cela diffère, bien sûr, selon les expériences vécues et les profils des personnes.

¹Selon une enquête IPSOS, réalisée auprès d'un échantillon de 501 anciens volontaires pour le CLONG-Volontariat avec France Volontaires et le Ministère des affaires étrangères et du développement international, en 2011. www.clong-volontariat.org/wp-content/uploads/2013/03/Enquete-CLONG-VSI-02-2012.pdf. ²Voir l'importance du cadrage temporel de la mission et de l'inscription dans un projet de vie qui se construit, cf. Fanny Guidot, spécialiste en psychologie de l'expatriation.

Durant ce temps, vous devez vous remettre à vivre avec vos proches, vos amis mais aussi vous réadapter aux lieux où vous aviez vos habitudes et que vous avez quittés pendant de longs mois.

Le temps est venu de vous interroger : *Qu'est-ce que je fais de cette histoire aujourd'hui ? Qu'est-ce que j'en retire maintenant pour la suite ?* Une transition douce entre votre mission et votre retour est donc préférable à la rupture suivie d'une plongée brutale, qui fait perdre les repères. Voici quelques éléments pour faciliter cette transition :

D'abord, prenez conscience du déphasage

Ne pensez pas que cela n'arrive qu'aux autres : si ce n'est pas le cas pour tous, plusieurs d'entre vous vivent difficilement leur retour, se sentant isolés, parfois un peu perdus.

Renouez avec votre monde familial

Pour faire face aux difficultés rencontrées, il est important de ne pas rester seul et il est donc essentiel de savoir identifier et mobiliser vos proches, vos amis, ainsi que les activités que vous aimez pratiquer, pour faire face au stress. L'idée est de répertorier tout ce qui est à votre disposition et de prendre conscience des moyens que vous pouvez utiliser pour aller mieux et vous apaiser. Par exemple, le soutien familial, l'appui de l'entourage qui peuvent vous rassurer, vous permettre de parler et d'exprimer tous vos sentiments.

Parlez de votre expérience

Il peut vous être demandé de parler de votre mission lors de différents événements. Ces temps sont l'occasion de promouvoir les causes pour lesquelles vous avez travaillé. Ce sont aussi des temps d'échange avec un public souvent curieux et intéressé par votre expérience, avec lequel vous pourrez partager un peu de votre vécu, de vos idées, de vos interrogations aussi. Vous pourrez ainsi prolonger votre engagement, là où vous serez ; (cf. le chap. 4 de ce guide : voir le témoignage).

Mais attention, tout de même, à ne pas trop vous exposer : il est également important de prendre du temps pour soi au retour d'une expérience de Solidarité Internationale.

Fréquentez les réseaux des « anciens » qui offrent un véritable appui

Ces réseaux vous permettront d'échanger avec des personnes qui ont vécu des expériences similaires aux vôtres. Ils existent parfois au sein de l'organisation d'envoi avec laquelle vous étiez en mission : renseignez-vous auprès d'elle. Vous pouvez vous reporter aux chapitres 3 et 4 de ce guide : « **Projet Professionnel et Recherche d'Emploi** » et « **Poursuivre son Engagement** ».



Et bien sûr, évitez certains excès

Le contre-choc culturel peut représenter un problème lorsqu'il s'accompagne d'un certain nombre de conséquences négatives. Évitez, par conséquent, de dépasser les limites dans l'auto-réconfort : alcool, drogues ou nourriture. Tout cela va bien un court moment, mais les conséquences peuvent être lourdes à porter. Évitez aussi les décisions à l'emporte-pièce, comme, par exemple, celle d'accepter une autre mission sans prendre le temps de la réflexion.

Si vous en ressentez le besoin, un soutien psychologique, tel qu'il est présenté ci-dessous, peut vous être utile. Voir à ce propos le paragraphe 3.2 du présent chapitre : « Pourquoi consulter ? »



Témoignages *LUCIE, 31 ANS,*
VSI AUX PHILIPPINES, PENDANT 3 ANS

« Au cours de ces 3 années passées aux Philippines, je tenais des carnets de bord dans lesquels j'écrivais ce que je vivais pendant ma mission, que ce soit personnellement ou professionnellement. [...] Je n'aurais jamais imaginé que les différents textes que j'avais écrits feraient plus tard murir le projet d'en faire un livre, pour retracer mon expérience et garder une trace de mon vécu aux Philippines. Lorsque je suis rentrée, j'ai mis quelques temps à me réajuster à ma vie en France et à me détacher de ma mission. C'est pour cette raison que j'ai décidé de consacrer une période à écrire un livre de témoignage, projet suggéré par le fondateur de l'association dans laquelle j'avais œuvré pendant 40 mois. Cela allait me permettre de faire un bilan de ma mission de volontariat et de partager cette expérience vécue ci loin, presque dans un 'autre monde' ».



CHARLY ET AURÉLIE,
VSI PENDANT 2 ANS AU CONGO, AVEC LEURS ENFANTS

« Au terme de ces 2 années passées au Congo, le temps était venu pour nous de rentrer en France. Cependant, le retour n'était pas une étape qu'on appréhendait tout particulièrement car nous l'avions anticipé et préparé à l'avance. Ainsi, avant même notre départ en mission, nous avons notamment pensé à nos projets professionnels au retour. Cependant, pour faciliter cette étape, nous avons participé à la session retour, organisée par notre organisation d'envoi. Cette formation nous a beaucoup aidés puisqu'elle nous a notamment permis de rencontrer des volontaires de retour, comme nous, avec qui nous avons pu parler. Ces échanges nous ont beaucoup rassurés car ils nous ont permis de prendre conscience que la majorité des volontaires, passe par des hauts et des bas et traverse des épreuves ou des moments plus compliqués durant la mission, et ce peu importe le lieu de mission ou le poste occupé. »

2.3 Le retour des couples et des familles

Les couples

Si vous avez vécu votre expérience de Solidarité Internationale en couple, vous pouvez rencontrer quelques difficultés bien spécifiques au retour. Si c'est le cas, voici quelques suggestions qui peuvent vous aider à les surmonter.

D'une façon générale, lorsque vous êtes en couple, vous êtes mieux armés pour atténuer le contre-choc culturel car vous avez normalement communiqué, ensemble, tout au long de votre mission.

A votre retour, il est donc important de continuer à parler et échanger pour comprendre où vous en êtes par rapport à votre situation. Par exemple, vous pouvez noter un certain nombre de questions auxquelles vous répondrez chacun de votre côté :

Quel était notre projet de départ ? Qu'est-ce que cette expérience m'a apporté ? Qu'est-ce qu'elle m'a appris, selon moi ? Etc.

Cela vous permettra, tout d'abord, de faire un bilan individuel sur votre mission.

Par la suite, vous pourrez partager vos notes respectives à l'oral, et vous écouter attentivement, sans vous interrompre, pour que chacun puisse entendre ce que l'autre a vécu de son côté et connaître sa perception personnelle. Chacun d'entre vous pourra revenir sur ses propos et faire part des éléments factuels, des moments forts et des émotions les plus individuelles, ressenties lors de cette expérience. Bien qu'elle ait été partagée à deux, chacun a pu vivre une mission différente, car elle a pu être géniale pour l'un, un peu plus compliquée pour l'autre.

Après la conclusion individuelle, cette étape permet de faire une conclusion de couple et reprendre certaines questions, telles que :

Qu'est-ce que cela nous a apporté en tant que couple ? Qu'est-ce que cela a modifié au sein de notre couple ?

C'est une manière de faire un point général sur la mission vécue, afin de dépasser les difficultés qui peuvent se présenter pour, éventuellement, en tirer les bénéfices dans le futur !

Si vous ne parvenez pas à faire ce bilan à deux, un accompagnement psychologique peut s'avérer nécessaire pour vous y aider.



Les familles

Une des choses les plus simples dans l'étape du retour, vécu en famille, est la projection. En tant que parents, vous êtes, en effet, obligés de préparer votre retour avec notamment les nombreuses démarches à accomplir pour la scolarité des enfants, par exemple.

Dans cette préparation, certains parents peuvent concentrer toute leur attention sur les enfants et s'oublier pour, parfois, s'effondrer au retour. Or, avant d'être parents, vous êtes, d'abord, un couple. Il ne faut donc pas vous négliger pour éviter de vivre des moments compliqués à votre retour. Pour cela, ne négligez pas le temps du bilan à deux en revenant sur l'expérience que vous avez vécue. (Voir le point précédent consacré aux couples).

Les enfants et les adolescents

En ce qui concerne vos enfants, il est généralement plus simple pour les plus jeunes d'entre eux de s'acclimater et de s'adapter à un nouvel environnement. Au sein d'une nouvelle école, la plupart d'entre eux se feront de nouveaux amis et s'attacheront à de nouvelles personnes, assez rapidement.

Si, en revanche, vous êtes parents d'adolescents, cela peut être plus complexe à gérer. Les adolescents s'attachent, généralement, beaucoup plus que les jeunes enfants à leur école, à leurs amis, au pays, etc. Un retour peut donc les affecter davantage et être un événement compliqué à dépasser. Si certains sont peu bavards et ne souhaitent pas parler avec des membres de la famille vous pouvez leur proposer un accompagnement psychologique. Cela peut les aider à traiter tout leur ressenti et toutes leurs émotions avec une personne extérieure qu'ils ne connaissent pas.

Témoignages *FLORA, 22 ANS,*
5 MOIS AU PÉROU

« Il n'a pas été simple de rentrer. Car après plus de 5 mois passés au Pérou, j'avais adopté le mode de vie local, avec le rythme et les horaires du pays. J'avais donc une nouvelle vie, avec une maison, un travail et des amis à l'autre bout du monde où je me sentais chez moi ! Je ne vais pas cacher qu'il a été difficile de rentrer et de laisser derrière moi l'organisation d'accueil, dans laquelle je me suis engagée ou les personnes, que j'ai rencontrées et avec qui j'ai développé de fortes relations. Lorsque je suis rentrée, j'ai ressenti une sorte de décalage entre moi, qui avais changé et évolué de par la mission, et les personnes de mon entourage, qui, elles, étaient restées les mêmes. J'ai également eu beaucoup de mal à me refaire au rythme parisien du 'métro, boulot, dodo', totalement différent de ce que j'avais connu au Pérou. Cela n'a pas du tout été simple les premiers mois et j'ai mis beaucoup de temps à me réhabituer à ma vie en France.

Pour faire face aux difficultés que j'ai rencontrées, je me suis, notamment, beaucoup impliquée sur les réseaux sociaux. J'échangeais, par exemple, avec des personnes qui étaient curieuses d'en connaître plus sur le volontariat et l'expatriation solidaire. Cela m'a permis de sensibiliser de nombreuses personnes à la Solidarité Internationale mais également de garder un lien et de prendre du recul par rapport à tout ce que j'avais vécu, durant ma mission de volontariat. [...] J'ai également gardé contact avec mon organisation d'envoi et plus précisément avec ma coordinatrice de mission qui m'a été d'une grande aide à cette période. Le réseau des anciens volontaires de l'association m'a aussi beaucoup aidé. Avec d'anciens volontaires partis au Pérou j'ai pu échanger sur l'organisation d'accueil ou encore sur les personnes qu'on avait rencontrées sur place. Ce lien que j'ai gardé avec mon organisation d'envoi m'a permis de m'engager et de m'impliquer dans certaines activités de l'association. Avec du recul, je peux dire que ce contact et ce suivi établi avec mon organisation d'envoi m'a été très bénéfique et a été même crucial pour pallier à mes difficultés au retour. »



PASCAL, VSI PENDANT 15 MOIS, PARTI EN COUPLE

« Vivre ma mission en couple a été un choc et un véritable challenge à relever pour ma compagne et moi. Le fait d'être rien que tous les deux à l'étranger, dans un cadre bien spécifique, a été difficile et cela a été une épreuve à surmonter ; car nous étions en désaccord sur beaucoup de choses, puisque chacun d'entre nous vivait une mission différente. Par exemple, j'ai mis beaucoup moins de temps qu'elle à m'acculturer aux pays de mission mais beaucoup plus de temps à me réhabituer à ma vie en France. Tout au long de la mission et jusqu'au retour, il y a eu une profonde remise en cause sur notre relation et notre couple, même si cela faisait de nombreuses années qu'on était ensemble. Au final, avec le temps et l'aide d'un psychologue au retour, nous sommes parvenus à dépasser cette difficile étape. »

3.1 Les circonstances d'un retour plus difficile :

L'événement potentiellement traumatique

Un événement potentiellement traumatique est, généralement, imprévisible, violent et particulièrement douloureux car il menace, de manière directe ou indirecte (qu'elle soit victime ou témoin), la vie de la personne. Un événement de la sorte peut être vécu à plusieurs, dans le cas d'un accident de voiture ou d'une prise d'otage ; ou encore seul, si vous avez été victime d'une agression ou témoin d'un drame, comme une noyade, par exemple.

Si vous avez vécu un événement potentiellement traumatique, une aide psychologique vous a probablement été proposée par votre organisation d'envoi, dans les jours qui ont suivi les faits.

Un événement de ce type peut provoquer différentes réactions émotionnelles ou comportementales intenses, et ce, au moment de l'incident mais aussi dans les jours qui suivent :

Etat d'alerte permanent : personnes aux aguets, sur le qui-vive ; hyper-vigilance, sursaut au moindre bruit, etc. ;

Reviviscences de l'événement traumatique : cauchemars, flash-back, images répétitives (impression de revivre l'événement) ;

Comportement d'évitement : on évite des personnes ou des lieux précis, qui nous rappellent l'événement ;

Etat dissociatif : sensation de perdre le contrôle de soi, de vivre comme dans un film ;

Modifications importantes de l'humeur : la personne décrit qu'il y a « un avant et un après » cet événement traumatique ; impression de changement de la personnalité.

Toutes ces réactions sont normales face à un événement potentiellement traumatique, qui lui est anormal. Par contre, elles doivent diminuer progressivement et finir par disparaître avec le temps, grâce à un soutien approprié. Généralement, on doit observer un retour à la normale 3 semaines après l'apparition des symptômes. Si ce n'est pas le cas, il y a un risque d'entrer dans le psycho-traumatisme. Parfois, il est possible que ces symptômes n'apparaissent pas au moment de l'incident mais qu'ils se déclenchent plus tard. La victime peut donc souffrir en silence et ne manifester aucun signe particulier. Dans ce cas, l'entourage doit être particulièrement attentif aux états émotionnels de cette personne.

Pour des événements potentiellement traumatiques, un soutien est donc essentiel et doit intervenir, idéalement dans les heures suivant l'événement, et au plus tard 10 jours après. Un accompagnement psychologique permet de diminuer, ou du moins, de limiter l'impact du traumatisme, ou encore, de prévenir les séquelles post-traumatiques. Si vous pensez être victime d'un stress post-traumatique, demandez de l'aide à un spécialiste : un accompagnement psychologique peut vous aider à résoudre ces traumatismes. Les traitements médicamenteux ne sont pas forcément nécessaires ; dans certains cas cependant, des somnifères ou des tranquillisants pourront constituer une aide efficace.

Si certains événements potentiellement traumatiques peuvent être banalisés et non pris au sérieux, ils cachent tous une blessure psychologique, certes invisible, mais qui nécessite, tout comme une blessure physique, une prise en charge et un traitement.

Le cas de stress traumatique

Le stress traumatique est la conséquence d'un traumatisme psychique. Il est plus généralement connu de ceux qui sont partis pour des missions d'urgence humanitaire ou qui ont connu des situations extrêmement difficiles. Vous avez peut-être été victime d'un tel traumatisme ?

Même si le répertoire émotionnel des réponses au traumatisme est réduit, les réactions sont différentes pour chacun. Leur délai d'apparition et leur intensité varient selon le caractère de la personne et la vulnérabilité du moment. Le contrecoup peut apparaître :

immédiatement, quelques heures ou quelques jours après : c'est le stress traumatique immédiat ;

après quelques mois (ou plus rarement, quelques années) : c'est l'état de stress post-traumatique.

Le stress traumatique immédiat

Il peut se manifester par un trouble physique, émotionnel, des troubles du cours et du contenu de la pensée ou du comportement, ou par plusieurs troubles en même temps. Toutes ces manifestations de stress, aussi inquiétantes soient-elles, sont la suite parfaitement NORMALE d'un traumatisme. Elles peuvent durer jusqu'à 3 mois après l'événement et vont généralement décroître durant cette période.

Le stress post-traumatique

Il s'agit d'un trouble plus sérieux, qui correspond à la cicatrisation d'une blessure qui ne se fait pas naturellement. Il constitue donc une sorte de complication du stress traumatique immédiat.

Le cas du retour anticipé

Pour différentes raisons qui peuvent relever de l'ordre personnel ou émotionnel, les organisations d'envoi sont parfois amenées à prendre des décisions qui peuvent avoir certaines conséquences sur votre vie. Cela peut être le cas pour un retour anticipé, qui se décide suite à un événement douloureux (un deuil par exemple), pour cause de santé ou encore de sécurité. Ce type de retour, précipité, est souvent une étape difficile à surmonter puisqu'il peut vous fragiliser ou vous faire douter de vos capacités à mener la mission à son terme. Vous pouvez ainsi vous sentir incompetent, ressentir une forme d'échec personnel ou culpabiliser à l'idée de ne pas avoir réussi le défi que vous vous étiez lancé. Or ces décisions, prises dans un contexte bien particulier, ne doivent pas remettre en cause ce que vous êtes capable de faire.

Dans le cadre d'une mission de Solidarité Internationale, le projet de l'expatrié est possible s'il y a un début, un milieu et une fin. Cette notion du processus d'expatriation, avec un départ et un retour, pose la question du cas des rapatriements et du retour anticipé, qui interrompt ce processus habituel de l'expatriation et menace le projet de volontariat dans sa globalité. Lorsque le projet est arrêté de manière brutale, le processus est amputé car quelque chose n'est pas achevé.

Dans ce cas, un accompagnement psychologique peut vous permettre de « finir » le processus et de réaliser ce que vous n'avez pas pu faire, durant la mission. Si l'expérience a été amputée, le psychologue va, en effet, vous aider à identifier ce dont vous avez besoin et ce qui vous a manqué pour « terminer » votre mission. Cela vous aidera à ne pas vous bloquer sur un goût d'inachevé par rapport à votre parcours.

En cas de retour anticipé, non lié à un événement extérieur, un accompagnement psychologique ne vous est pas nécessairement proposé par votre organisation d'envoi. Pour vous aider à traverser cette étape, il peut vous être bénéfique de prendre l'initiative de consulter un psychologue. Certains sont spécialisés dans la prise en charge des publics concernés par les domaines humanitaires et de l'interculturalité.

3.2 Pourquoi consulter ?

Avant d'envisager un accompagnement psychologique, la première démarche au retour est la consultation d'un médecin. Lorsque vous rentrez, il se peut que certains signes observés, comme les troubles du sommeil ou la fatigue, soient directement liés à des problèmes de santé : des carences ou des intoxications par exemple. (Voir le chapitre 2 : Bilan de santé)

Si certaines manifestations encombrant votre esprit et votre vie au point que, depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois, vous ne vous en sortez pas, il est peut-être temps de consulter un spécialiste.

Sans forcément vivre le contre-choc culturel ni une situation de stress post-traumatique, il est important de savoir que vous avez un espace dédié pour pouvoir être écouté et rassuré, ou simplement pour parler et mettre en mots les émotions vécues et ressenties pendant votre mission. Dans un espace neutre, vous pouvez vous confier sur votre expérience, en toute confidentialité, avec une personne spécialisée, qui ne vous connaît pas et qui ne portera aucun jugement sur votre personne.

L'accompagnement psychologique n'est, en effet, pas révélateur de quelqu'un qui va mal ; car, quelle que soit votre situation, il vise à vous permettre de vous sentir mieux et à repartir sur de bonnes bases. Un accompagnement psychologique peut ainsi se révéler utile et bénéfique pour vous faire réfléchir sur un certain nombre de points.

Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises raisons pour consulter un professionnel de la psychologie. Classiquement, les motifs les plus fréquents sont les suivants :

Les difficultés personnelles : « Depuis mon retour, je me sens déprimé et mal dans ma peau. Certaines situations m'effraient. Je suis angoissé et tendu. Je n'arrive pas à reprendre mes marques. Je ne me sens pas à ma place. »

Une épreuve : nous pouvons avoir besoin d'aide pour traverser des événements difficiles : décès de proches survenus pendant la mission, maladie contractée sur le terrain, stress intense, traumatisme, etc.

L'incapacité à relativiser la situation actuelle par rapport à celle vécue en mission. Ainsi par exemple, un frigidaire rempli vous révulse au point que vous ne pouvez presque rien avaler depuis votre retour. Les gens qui râlent pour un train en retard de dix minutes vous in-supportent tellement que vous faites un scandale trois fois par jour pour leur dire : « Allez en Afghanistan, vous verrez bien si dix minutes c'est important dans une vie »

Les difficultés dans vos relations avec les autres : le décalage, évoqué précédemment, affecte certains d'entre vous qui peuvent être déçus de l'accueil ou de l'attention que peut vous porter votre entourage, au retour. « J'ai l'impression que les gens ne veulent pas faire l'effort de me comprendre, que mes amis/ma famille ne m'aiment plus, ne me connaissent plus. Je me sens isolé, mal adapté dans mes relations »

Le retour à l'anonymat : alors qu'à l'étranger, vous aviez une vie professionnelle assez riche et prestigieuse, avec une certaine reconnaissance sociale, que vous aviez une certaine estime de vous-même, vous pouvez être confronté, dès votre retour, à un anonymat qui peut être déstabilisant.

Vivre le « fantasme de la belle au bois dormant » : ce concept, développé par le psychologue Victor Hoang, consiste à penser ou espérer que rien n'a changé pendant votre absence, que les gens sont restés les mêmes et que tout le monde vous a attendu, ce qui est rarement le cas !

Le désir de vivre plus intensément, différemment : « Après cette expérience, j'ai changé. J'aimerais mieux me connaître. Le sens de ma vie n'est plus le même, j'ai du mal à m'y retrouver. J'ai besoin de m'intéresser à ce que je suis devenu. »

L'envie de réorienter votre vie : « Maintenant que je suis rentré, je vais devoir faire des changements, des choix importants professionnels et/ou personnels. Je m'interroge et je ne sais pas comment m'y prendre, j'ai peur de ne pas faire les bons choix. »

Des décisions à prendre : « J'ai du mal à faire ces choix, à m'engager, à analyser les avantages et les inconvénients, à me préparer aux conséquences de cette décision, à y voir plus clair. »

Des problèmes de comportement : « Je n'arrive plus à contrôler ma consommation d'alcool, de cannabis. Je n'ai plus de désir physique. J'ai de fréquentes insomnies. Je pleure sans raison. Je n'arrive pas à me concentrer. »

Ces différents signes au retour peuvent vous décider à bénéficier d'un accompagnement psychologique. Dans ce cadre, le professionnel va tenter de déterminer avec vous quels sont vos déclencheurs d'inquiétudes. Lors de ce suivi, il sera aussi question de savoir si vous vous projetez dans le futur, si vous avez un projet particulier que vous voudriez concrétiser à l'avenir, etc. Ce type de questions concrètes pourra vous aider à vous projeter dans votre nouvelle vie.

L'accompagnement psychologique consistera également à identifier avec vous si vous avez le sentiment d'avoir achevé ce que vous espériez mettre en œuvre lors de cette mission, si vous avez accompli ce que vous en attendiez. Or, nous savons qu'au-delà des attentes de type professionnel, il existe des aspirations plus personnelles, qui, elles aussi, sont à l'origine de la motivation à s'expatrier : ce sont des motivations plus ou moins conscientes.

Il est difficile de présenter une liste exhaustive des motivations personnelles des volontaires. Elles répondent notamment à une quête identitaire, à l'envie de se (re)trouver soi-même, à une forme de mise à l'épreuve et de découverte de soi rendue possible par une « aventure culturelle » et par l'expérience même du déplacement dans un autre environnement. Elles peuvent aussi répondre à des fantasmes d'un ailleurs parfait et paradisiaque où le passé pourrait être effacé, et le futur entièrement à construire. Un autre type de motivation repose sur des projets faisant écho à une forme de fantasme narcissique de réussite individuelle. D'autres raisons existent, qui répondent à un désir plus ou moins conscient de se séparer de sa patrie, de sa famille, de s'autonomiser, de se mettre en rupture et « en quête de filiation », nous explique Fanny Guidot¹, psychologue clinicienne.

L'accompagnement au retour permet de faire le point sur ces dimensions et cherche à vous aider à voir " où vous en êtes ".

¹Fanny Guidot, psychologue clinicienne, auteure de « Les expatriés face à un événement traumatique : vulnérabilité et proposition de dispositifs d'interventions », thèse soutenue en 2009, à l'Université Pierre et Marie Curie.

Pour vous aider dans cette étape du retour, vous pouvez, dès votre mission, tenir un blog ou un carnet de bord. L'écriture peut vous permettre de faire le point sur votre mission mais également vous aider à vous projeter dans le futur et à répondre à certaines questions, telles que celles-ci :

Comment je vais ? Ma famille me manque-t-elle ? Qu'est-ce que j'aimerais faire avant de partir ? Etc.

C'EST UN EXERCICE À FAIRE AVANT LE RETOUR MAIS QUE VOUS POUVEZ CONTINUER, ÉGALEMENT APRÈS.

ATTENTION

Dans vos écrits, vos blogs, vos publications sur des réseaux sociaux et autres, si vous utilisez le logo ou le nom de votre association d'envoi et/ou d'accueil, pensez à demander les conditions d'utilisation ainsi que l'autorisation de l'association.

Attention également au droit à l'image si vous postez des photos.

Le droit à l'image est encadré à plusieurs niveaux :

Article 9 du code civil :

l'image étant définie comme un élément de l'intégrité morale d'une personne et de sa vie privée.

Les dispositifs 38 et suivants de la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 :

l'image étant considérée comme une donnée à caractère personnel.

CERTAINES RÈGLES SONT DONC À RESPECTER . RENSEIGNEZ-VOUS !

Témoignages **PASCAL,**
VSI PENDANT 15 MOIS, PARTI EN COUPLE

« Après quelques semaines, l'étape du retour a été extrêmement compliquée pour moi et j'ai eu beaucoup de mal à me réhabituer à ma vie en France. [...] Le fait de reprendre mon poste au sein de mon organisation un jour après mon retour, ne m'a pas forcément aidé à souffler et à faire le point sur la mission passée. Avec du recul, je pense que j'aurais certainement dû prendre une pause et reprendre le travail quelques semaines après. L'autre raison, qui peut être à l'origine de



ce mal-être vécu au retour, est le temps que j'ai passé sur le terrain. 15 mois ne m'ont, en effet, pas semblé suffisants pour m'impliquer suffisamment sur la mission, sur place. Au départ, je souhaitais vivre une mission de 2 ans ou même 18 mois pour réaliser une mission complète. Continuer ma mission m'aurait permis de finir ma tâche sur le terrain, pour pouvoir rentrer en France avec le sentiment du travail accompli. Ce goût d'inachevé et mon envie de poursuivre l'expérience sur place est certainement pour quelque chose dans les difficultés que j'ai éprouvées au retour. »

CREDIT PHOTO : ATD QUART MONDE TERRE ET HOMME DE DEMAIN

3.3 Qui consulter ?

LE PSYCHOLOGUE est un professionnel qui possède une formation universitaire spécialisée en psychologie (Bac + 5). Cette formation est centrée sur la compréhension du comportement humain et sur l'apprentissage de techniques visant à aider à résoudre des difficultés personnelles. Mais attention, le psychologue n'a pas forcément de formation en thérapie. Le titre de psychologue est protégé par la loi, ce qui veut dire que tous les psychologues ont suivi le cursus prévu par la loi afin d'obtenir le diplôme.

LE PSYCHIATRE est un médecin spécialiste, comme le cardiologue ou le chirurgien. Par sa formation, il est spécialisé dans le traitement des troubles mentaux graves qui nécessitent quelquefois la prescription de médicaments ou une hospitalisation. Parce qu'il est médecin, le psychiatre peut prescrire des médicaments. Il est le seul à pouvoir le faire (dans tous les cas, évitez l'automédication).

LE PSYCHANALYSTE utilise une des approches de la psychothérapie, la psychanalyse, développée principalement par Sigmund Freud. Il s'agit quelquefois d'un psychiatre ou d'un psychologue qui a suivi une formation spécialisée en psychanalyse. Ni le titre, ni l'exercice de la psychanalyse ne sont contrôlés en France.

LE PSYCHOTHÉRAPEUTE offre des services de psychothérapie dans une orientation théorique particulière. Souvent les psychologues et les psychiatres sont aussi psychothérapeutes. Toutefois, d'autres personnes avec des formations différentes peuvent porter le titre de psychothérapeute.

La psychothérapie consiste en une série d'entretiens pendant lesquels vous pourrez vous exprimer en toute liberté sur tout ce que vous voulez. La personne qui vous reçoit n'est pas votre confidente ni votre conseiller personnel. Elle exerce une profession qui consiste à rechercher avec vous la façon de comprendre et de gérer au mieux un «quelque chose» qui vous gêne dans votre quotidien et votre appréciation de vous-même.

L'intérêt grandissant pour la psychologie a fait naître de multiples formes de psychothérapie en faveur de l'épanouissement personnel ; mais leurs méthodes peuvent être tout à fait sérieuses comme farfelues. Devant cet état de fait, la prudence est de mise. Il est recommandé de s'intéresser aux méthodes utilisées par le praticien et de s'assurer que la personne à laquelle on va s'adresser est un professionnel qui a reçu une formation adéquate et s'est engagé à respecter les règles d'éthique définies par le code de déontologie de sa profession.

Quelques recommandations

Nous vous recommandons de vous adresser à une structure reconnue. La France étant sectorisée pour les soins psychiques, il y a toujours un Centre Médico-Psychologique (CMP) de secteur correspondant à votre adresse (à Paris, pour le connaître, on peut téléphoner au Centre Psychiatrique d'Orientation et d'Accueil : 01 45 65 81 09/10). Ces CMP mettent à votre disposition des psychothérapeutes confirmés. Ces centres sont des structures de consultations et de soins publics pris en charge par la sécurité sociale.

Il vous faut prendre rendez-vous pour un premier entretien. Cette première rencontre permettra à l'équipe du centre de comprendre ce qui vous amène, elle pourra alors analyser votre demande soit pour vous convier à un autre rendez-vous, soit pour vous indiquer une autre structure.

Concernant les coûts :

Les psychiatres sont remboursés comme tout médecin spécialiste (base sécurité sociale)

Les psychologues / psychothérapeutes / psychanalystes : Renseignez-vous directement auprès des professionnels pour connaître les tarifs en vigueur.

Les consultations de psychologues indépendants ne sont pas remboursées par la sécurité sociale ni la mutuelle. Cependant, certaines consultations peuvent être remboursées : dans le cadre d'un parcours coordonné et si les praticiens sont rattachés à un CMP :

www.lesfurets.com/mutuelle-sante/guide/psychologue-quels-remboursements

Les organisations /contacts compétents

Dans tous les cas, nous vous conseillons vivement de vous adresser à votre organisation d'envoi qui pourra vous aiguiller vers un spécialiste compétent.

Beaucoup d'organisations d'envoi ont des contacts particuliers voire des accords avec certains organismes d'aide psychologique et des professionnels de l'écoute. En cas de nécessité, le mieux est sans aucun doute d'en parler dès votre retour avec les personnes qui pourront vous communiquer des contacts de psychologues ou praticiens.

Quelques conseils de bon sens pour tous à l'issue de ce chapitre

L'importance du temps :

A votre retour, le temps est un élément important que vous devez considérer. Il est en effet essentiel de savoir qu'au terme d'une mission il est nécessaire de prendre un temps de pause. Pendant celle-ci, vous pourrez, notamment, prendre du recul par rapport à votre expérience et faire le point sur ce que cette mission à l'étranger vous a appris et apporté ; sur les difficultés que vous avez rencontrées et/ou les déceptions que vous avez vécues sur place, par rapport à vos attentes de départ. Ce temps de réflexion vous permettra également de vous interroger sur votre projet professionnel pour engager la prochaine étape.

Les choix à assumer :

Lorsque vous rentrez de mission de Solidarité Internationale, certains choix posés peuvent sembler difficiles à assumer et à concrétiser. Vous pouvez, par exemple, culpabiliser d'être rentré en France alors que les conditions, dans le pays où vous étiez, étaient difficiles. Vous pouvez également vous sentir coupable de prendre une pause et de faire un « break » après votre mission. Vous devez donc « apprendre » à assumer les décisions que vous prenez et que vous mettez en œuvre.

Etre conscient de ses limites :

Le temps de réflexion peut vous permettre de prendre conscience de vos compétences, notamment celles développées lors de votre mission, mais aussi de vous rendre compte de vos limites et de vous écouter sur le fait de ne pas pouvoir refaire une autre mission, par exemple.

Repartir pour les bonnes raisons :

Si vous souhaitez repartir en mission de Solidarité Internationale, assurez-vous de le faire pour les bonnes raisons. Ceux d'entre vous qui souhaitent repartir tout de suite en mission après être rentrés doivent absolument s'accorder un moment de réflexion. Il est, en effet, nécessaire de vous assurer que le rythme que vous vous imposez n'est pas trop intensif et fragilisant. Ainsi, pour ne pas risquer de vivre une mission de « trop », il faut tout d'abord digérer la précédente, prendre du recul par rapport à tout ce qui s'est passé durant cette mission. Il est essentiel de repartir sur des bases solides et d'accepter de vous donner du temps et une période de transition pour éventuellement repartir ; et ce, même si vous vous sentez bien, ne ressentez aucune fatigue ou stress et n'avez pas de problème de santé particulier.



CHAPITRE 2

L'ASPECT SOCIAL



SOMMAIRE

I - La couverture sociale	P.27
1 La santé	P.27
1.1 Au retour, un petit tour chez le médecin	P.27
1.2 Le bilan de santé	P.27
1.3 Des vaccinations toujours à jour ?	P.27
2.1 La sécurité sociale	P.28
2.2 La complémentaire santé ou « mutuelle »	P.32
3. La retraite	P.32
II - Les ressources financières	P.34
1. L'assurance chômage	P.34
2.1 Les aides pour les volontaires de la Solidarité Internationale	P.38
2.2 L'indemnité de réinstallation	P.38
2.3 La prime forfaitaire d'insertion professionnelle	P.38
3 Les autres aides	P.39
3.1 Le Revenu de Solidarité Active (RSA)	P.39
3.2 La prime d'activité	P.40
3.3 Les aides de la Caisse des Allocations Familiales	P.40
III - Le Logement	P.42
1. Se loger	P.42
1.1 Dans le parc privé	P.42
1.2 Dans le parc public (HLM)	P.43
2. Les aides au logement	P.43
IV - La fiscalité	P.44
1. Pour les volontaires	P.44
2. Pour les salariés	P.44
3. Les formalités à remplir	P.47
V - La Foire Aux Questions	P.49

Ce chapitre a pour objectif de vous aider à comprendre les démarches administratives que vous avez à accomplir lors de votre retour. Cependant, il ne pourra pas répondre à toutes les situations spécifiques qui peuvent se présenter.

Il fait part des démarches à effectuer selon le système administratif français.

Toutes les informations qui y sont réunies, concernant notamment les dispositifs d'aide sociale, sont susceptibles de changer rapidement. Pensez donc à vérifier par vous-même leur actualité. Sur la majorité des sujets abordés, vous trouverez des éléments complémentaires et des mises à jour sur le site www.service-public.fr.

Attention, les dispositifs diffèrent selon que vous êtes un ancien volontaire ou un ancien salarié.

Nous envisageons ici les deux cas de figure.

I - LA COUVERTURE SOCIALE

Dans la plupart des cas, le système de couverture maladie qui s'applique en France à votre retour est géré par deux organismes distincts :

La part sécurité sociale est gérée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ou la Caisse des Français de l'Étranger (CFE).

La part complémentaire souvent appelée « mutuelle » est gérée par un organisme privé. Elle vient compléter les remboursements effectués par la sécurité sociale.

1. La santé

1.1 Au retour, un petit tour chez le médecin

Avec les préoccupations liées à votre retour, un bilan médical n'est peut-être pas en tête de vos priorités. Pourtant, il sera plus simple de vous adapter aux nombreux changements qui peuvent survenir lors de cette période charnière si vous êtes en bonne santé.

Un bilan de santé est donc vivement recommandé à votre retour, notamment après avoir séjourné dans des pays en développement où vos conditions de vie et de travail ont pu vous exposer à des risques dont vous n'avez pas forcément conscience.

Vous avez peut-être ressenti au cours de votre action sur le terrain des symptômes tels que de la fièvre, des diarrhées, des douleurs quelles qu'elles soient. Même si vous vous sentez au mieux de votre forme à votre retour, il reste impératif de consulter un médecin.

Cet examen médical, suivi d'un examen de sang et d'un examen des selles et d'urine, permet de dépister une très grande majorité des pathologies contractées sur le terrain : paludisme, amibes, MST, etc. N'oubliez pas de mentionner au cours de cet examen que vous avez séjourné en zone impaludée par exemple.

Il faut savoir que certains parasites peuvent persister dans l'organisme sous forme enkystée pendant de nombreuses années. Il est donc important de les détecter rapidement et de recevoir les soins nécessaires. Le mieux est de vous adresser à un centre médical spécialisé dans les maladies tropicales. Plus d'informations : www.pasteur.fr

Par ailleurs, si vous souhaitez des informations sur le Sida, vous pouvez contacter Sida info service, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 au 0800 840 800 (appel gratuit).

Vous trouverez également l'adresse du centre de dépistage le plus proche de votre domicile sur le site www.sida-info-service.org.

1.2 Le bilan de santé

Certains d'entre vous ont bénéficié pendant leur mission d'une couverture sociale via la Caisse des Français de l'Étranger (CFE).

La coordination entre la CFE et le régime général en France est complète : ainsi, lors de votre reprise d'activité en France, vous pouvez réintégrer automatiquement le régime général de sécurité sociale et bénéficier immédiatement de l'ensemble des prestations (indemnités journalières et pension d'invalidité comprises).

Vous pouvez faire une demande de bilan de santé auprès de la CFE : celle-ci a passé des accords avec des centres de bilans de santé agréés en France et à l'étranger (voir la liste sur le site www.cfe.fr, à la rubrique « nos partenaires »).

Ce bilan sera gratuit dès lors que vous n'avez pas demandé à en bénéficier pendant les 5 dernières années. Il en est de même pour tous vos ayants droit. Il vous suffit de joindre le centre le plus proche de chez vous, il se chargera lui-même de vérifier votre affiliation à la CFE.

Cette possibilité n'est valable que pendant le maintien de vos droits, suivant votre retour, période durant laquelle vous restez affilié à la CFE (cf. la partie sur la couverture sociale pour les conditions du maintien de vos droits auprès de la CFE).

De même, de nombreuses Caisses Primaires d'Assurance Maladie (www.ameli.fr) offrent à leurs assurés un bilan de santé complet et gratuit tous les 5 ans : renseignez-vous auprès de celles-ci dès votre affiliation.

1.3 Des vaccinations toujours à jour ?

Avant de partir, vous avez sans doute effectué ou mis à jour plusieurs vaccinations. Même dans le cas où vous n'envisagez pas de repartir à l'étranger dans l'immédiat, il peut être bon de conserver vos vaccinations à jour. Pour cela, vous pouvez consulter le site de l'Institut Pasteur : www.pasteur.fr, et vérifier à l'aide de votre carnet de vaccination la validité des vaccins que vous avez reçus et la fréquence des rappels.

Pour les vaccinations les plus courantes, n'hésitez pas à aller faire ces rappels dans les dispensaires et centres médico-sociaux (présents dans toutes les grandes villes) où vous n'aurez rien à déboursier. Attendez-vous cependant à faire la queue !

Pour les autres rappels, reportez-vous aux adresses que vous trouverez sur le site de la CFE : www.cfe.fr, rubrique « aides et prévention » puis « prévention et actualités », ou plus généralement à la Caisse d'Assurance Maladie la plus proche de chez vous qui vous renseignera sur les lieux appropriés. Plus d'informations : www.ameli.fr

Si vous repartez à l'étranger avec une couverture sociale via la CFE, celle-ci vous remboursera les vaccins et les médicaments antipaludéens prescrits s'ils l'ont été dans les 3 mois précédant votre départ. Pour les vaccins liés à l'expatriation, conservez bien vos factures et présentez les une fois votre adhésion enregistrée.

2.1 La sécurité sociale

Durant votre mission, que vous soyez parti comme volontaire ou salarié, vous avez bénéficié d'une protection sociale. Le plus souvent, vous avez été inscrit à la sécurité sociale soit directement, soit via la CFE. Dans certains cas, vous avez bénéficié d'une protection sociale complète au premier euro via un organisme privé ; c'est notamment le cas de certains volontaires partis par le biais d'une organisation non agréée par le Ministère des affaires étrangères et du développement international.

A votre retour, vous devez donc vous préoccuper de ne pas avoir d'interruption de votre couverture. En effet, si les démarches sont faites à temps, vos droits pourront être maintenus normalement lors du passage de l'organisme précédent à l'organisme qui assurera votre couverture sociale après votre retour.

Vous avez néanmoins la possibilité de prolonger la couverture sociale dont vous avez bénéficié durant votre contrat pendant une courte durée pour vous permettre de vous affilier de nouveau. Les modalités de cette prolongation diffèrent selon l'organisme qui vous a couvert pendant votre contrat. Le service des Ressources Humaines de votre organisation pourra vous donner plus de renseignements.

Informations complémentaires

Le 1er janvier 2016, la Couverture Maladie Universelle (CMU) de base a été supprimée et remplacée par la Protection Universelle Maladie (PUMA). Cette réforme garantit à toutes les personnes qui exercent une activité professionnelle ou résident en France, de manière stable et régulière, la prise en charge de leurs frais de santé, à titre personnel et de manière continue tout au long de la vie.

Avec cette mesure, les conditions d'ouverture de droits sont simplifiées. Les salariés n'ont plus à justifier d'une activité minimale, puisque seul l'exercice d'une activité professionnelle est pris en compte. Quant aux personnes sans activité professionnelle, elles bénéficient de la prise en charge de leurs frais de santé au seul titre de leur résidence, permanente, en France.

Vous étiez couvert par la CFE

Lorsque vous rentrez définitivement en France, prévenez immédiatement votre organisation d'envoi, qui se chargera elle-même de vous radier de la CFE. Votre retour définitif en France met fin à votre droit aux prestations. Toutefois, le maintien de vos droits auprès de la CFE durant les 3 mois suivant votre retour est possible, mais il est conditionné par votre présence effective en France (excepté pour les ressortissants des pays membres de l'Union européenne)¹. En effet, si à la fin de votre contrat, vous décidez de rester quelque temps sur le terrain, ou bien encore de voyager à l'étranger, cette prolongation de droit ne s'applique pas. Dans ce cas, souscrivez personnellement à la CFE ou à une assurance privée.

En outre, vous serez couvert durant les 3 mois suivant votre retour seulement si votre contrat était d'une durée d'au moins 3 mois. Ce maintien des droits pendant 3 mois vous permet de retrouver une situation stable. Si votre contrat était compris entre 1 et 3 mois, vous serez couvert pendant 1 mois. Concernant les prestations de la complémentaire santé dont vous avez bénéficié durant votre mission à l'étranger, elles s'arrêtent généralement au même moment que les prestations de la CFE. Référez-vous tout de même au contrat conclu par votre organisation d'envoi.

Cependant, selon la situation personnelle ou le type de mission effectué, il peut y avoir quelques spécificités, en matière de couverture sociale, au retour :

Les couples

Si, dans un couple, les deux conjoints sont volontaires, chacun bénéficie d'une couverture sociale en son nom propre. Ainsi, au retour, chaque conjoint peut bénéficier du maintien de ses droits à la CFE pendant 3 mois, sous condition de résider en France.

Au sein du couple, si un des deux conjoints est volontaire et l'autre ayant droit², ce dernier peut prétendre aux droits de couverture attribués au volontaire au retour de mission. La nationalité et le lieu de résidence n'ont pas d'importance pour bénéficier de la protection sociale CFE pendant la période du contrat. Par contre, faites attention : au retour, la nationalité n'a pas d'importance mais le lieu de résidence en a une, puisque le maintien des droits n'est valide que lorsque les soins ont lieu en France.

¹Référez-vous aux cas spécifiques en matière de couverture sociale

²L'ayant droit est la personne qui est sans ressources et à charge totale du volontaire.

Les familles, avec enfants

Pour les familles avec enfants, si un des parents est volontaire, les ayants droits (conjoint et/ou enfants) peuvent bénéficier de la couverture sociale au retour, grâce à l'extension des droits de la CFE. Les enfants ne doivent pas avoir plus de 20 ans et doivent justifier d'être scolarisés lorsqu'ils ont entre 16 et 20 ans. Dans ce cas également, la nationalité et le lieu de résidence des ayants droit n'ont pas d'importance pour bénéficier de la protection sociale CFE pendant la période du contrat. Là encore, au retour, seul le lieu de résidence importe car le maintien des droits n'est valide que lorsque les soins ont lieu en France.

Les femmes enceintes

Lorsque vous apprenez votre grossesse durant votre mission à l'étranger il faut la déclarer, le plus rapidement possible, à la CFE. Au retour de mission et à la fin des 3 mois de prolongation des droits à la CFE, adressez-vous à la CPAM la plus proche de votre lieu de domicile en présentant un certificat de radiation de la CFE ainsi que tous les documents justificatifs de votre grossesse (comme une attestation de prise en charge de la maternité par exemple). Cela vous permettra de vous affilier à la sécurité sociale dans les meilleurs délais pour couvrir votre maternité. Voir à la fin de ce chapitre, dans la foire aux questions, ce qui a trait à la maternité (p.49).

Les retraités

Si vous êtes retraité, il n'y a pas de spécificités particulières en matière de couverture sociale, au retour de la mission de Solidarité Internationale vécue. Vous avez, en effet, droit, comme les autres volontaires, à la prolongation de vos droits pendant 3 mois à votre retour en France. Vous pouvez rattacher votre famille à cette couverture sociale. Par ailleurs, si vous êtes pensionné d'un régime de retraite français, vous bénéficiez d'office de la sécurité sociale en France. Pensez à déclarer votre retour le plus vite possible.



CREDIT PHOTO : ANGE CAMPION / FERGOS

Les volontaires non français ou non-européens

Si vous êtes volontaire étranger, vous bénéficiez de la même couverture sociale que les volontaires français. A votre retour, vous avez donc droit au maintien de vos droits à la CFE pendant 3 mois mais sous condition de résider en France.

Les volontaires européens : si vous êtes volontaire citoyen d'un pays membre de l'Union européenne, vous bénéficiez de l'extension de vos droits en France mais également dans votre pays de nationalité.

Les expatriés et volontaires non-résidents sur le territoire français

Pour ce qui concerne les anciens expatriés non-résidents sur le territoire Français, vous devez vous renseigner pour savoir comment bénéficier des cotisations qui ont été versées à la CFE à votre nom. Il faut savoir si le système de sécurité sociale de votre pays a un accord avec la sécurité sociale française, renseignez-vous auprès du Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS : www.cleiss.fr).

Les volontaires en service civique

Si vous avez effectué un volontariat dans le cadre d'un service civique, vous bénéficiez, au même titre que les Volontaires de Solidarité Internationale, d'un maintien de droit pendant 3 mois à votre retour de mission.

Ce maintien de droit se fait automatiquement pour les personnes qui ont bénéficié du Pack³ développé par l'Agence du service civique, entre la CFE et la société Welcare (qui est un assureur complémentaire)⁴. Pour les autres personnes inscrites à la CFE mais qui n'ont pas souscrit à ce Pack, adressez-vous à la CFE et présentez tous les documents justificatifs attestant de votre affiliation (à la CFE), pour bénéficier du prolongement de vos droits. En revanche, si pour votre service civique, vous avez souscrit à une assurance privée, vous ne pouvez bénéficier de cette extension de droits. Voir dans ce cas le contrat d'assurance auquel votre organisation d'envoi a souscrit.



³Plus d'informations :

www.welcare.fr/welcareoldprod/pages/espace1/p_46.php?lang=fr

⁴Les organisations souscrivant à ce Pack ont des tarifs préférentiels.



Espace personnel, sur le site de la CFE

Quelle que soit votre situation personnelle, vous avez à votre retour en tant qu'expatrié de Solidarité Internationale, un espace personnel qui reste accessible jusque 6 mois après la date de radiation.

Le lien pour accéder à cet espace est le suivant :

www.cfe.fr/pages/assurances/particuliers/intro.php

Vous devez entrer les 13 premiers chiffres de votre numéro de sécurité sociale ainsi que votre code confidentiel. Une fois sur votre espace personnel, il vous est notamment possible de :

Consulter la situation de votre compte CFE ;

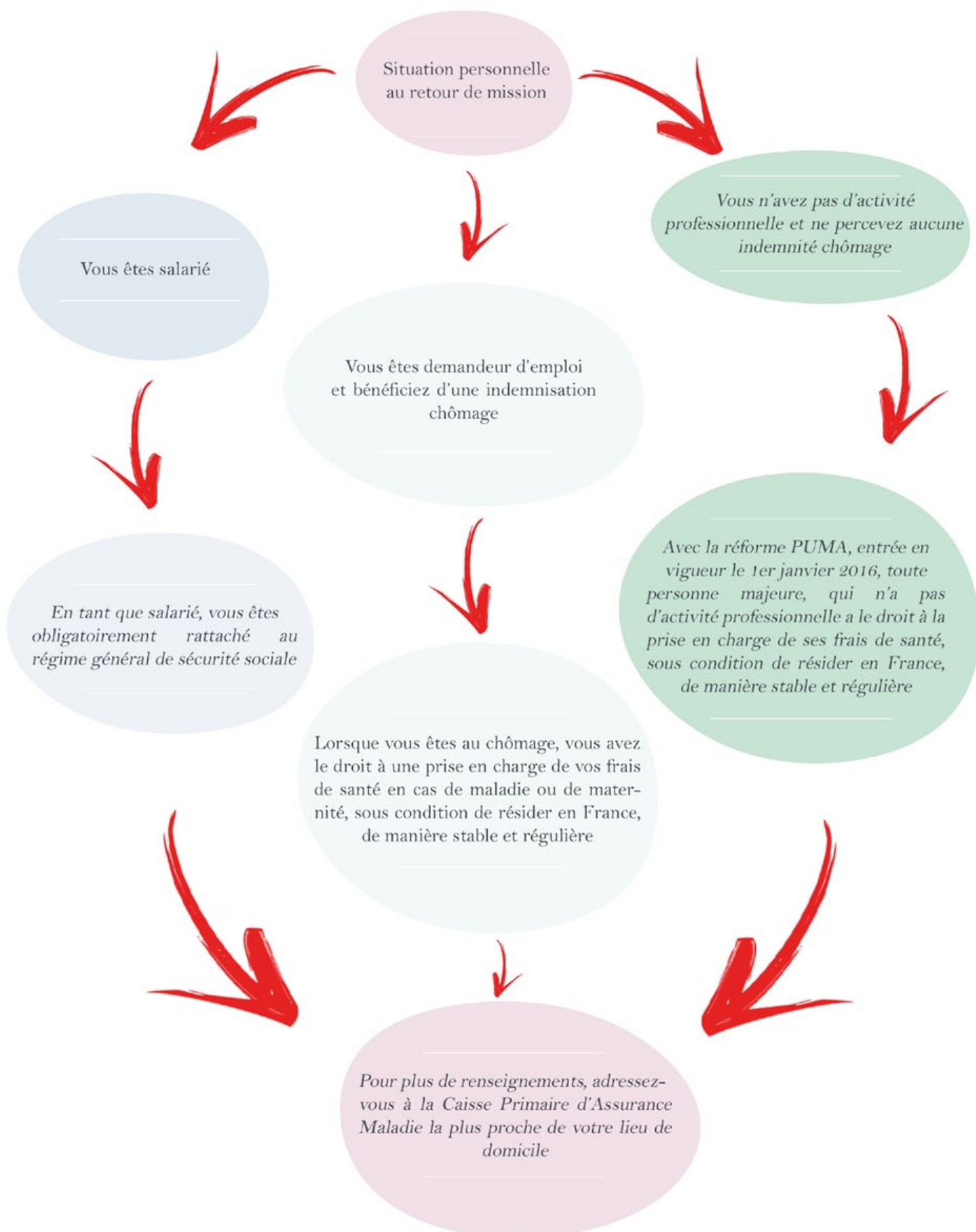
Télécharger ou commander des documents ou attestations dont vous pouvez avoir besoin (attestation d'affiliation, notification administrative, attestation parcours des soins, etc.).

Ou encore

Accéder à vos derniers avis de remboursement ;

Changer vos coordonnées personnelles, dans la mesure où pendant la mission, c'est votre organisation d'envoi qui recevait votre courrier.

Schéma explicatif des situations pouvant se présenter au cours des 3 mois de prolongation ou d'expiration de vos droits de couverture à la CFE :



2.2 La complémentaire santé ou « mutuelle »

La sécurité sociale rembourse partiellement les frais liés à la santé, selon les tarifs et taux de remboursement pratiqués en France. Pour parvenir à de meilleurs remboursements, vous devrez souscrire une assurance complémentaire. Elle n'est pas obligatoire, mais vivement conseillée. Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

Prolonger la complémentaire souscrite par votre organisation d'envoi. Cette option est souvent proposée en fin de mission par votre organisation d'envoi. En revanche, sachez que cette mutuelle est exclusivement liée à la CFE et qu'elle ne pourra compléter le remboursement de vos dépenses si vous êtes à nouveau couverts par la CPAM. Si ce n'est pas le cas, demandez au service RH si c'est possible. Le plus souvent, vous pouvez souscrire pour une durée limitée : cela vous permettra de rester couvert le temps que vous souscriviez à un organisme assureur pour une plus longue durée.

Ré-affiliez-vous à la mutuelle à laquelle vous étiez affilié avant votre départ ! C'est souvent le plus simple : ils possèdent déjà votre dossier.

Demandez à bénéficier de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire : sous conditions de ressources, l'État prend en charge tout ou une partie de votre couverture complémentaire. En effet, même si la CMU de base a été supprimée le 1er janvier 2016, la CMU complémentaire est, elle, maintenue⁵. Pour instruire une demande de CMU complémentaire renseignez-vous auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie la plus proche de votre lieu de résidence.

Liens utiles

Pour plus de détails sur la CMU complémentaire (conditions de ressources, etc.), renseignez-vous sur : www.cmu.fr/cmu-c-demarche.php

Pour avoir plus d'informations sur vos droits à la sécurité sociale, consultez le site internet suivant : www.ameli.fr

3. La retraite

Si vous êtes parti en tant que Volontaire de Solidarité Internationale dans le cadre de la loi de 2005 et quelle qu'ait été la durée de votre mission, votre organisation d'envoi a l'obligation de cotiser à la retraite auprès de la CFE. La CFE reverse les cotisations à l'Assurance retraite (ex CNAV)⁶, chargée de la gestion de la retraite de base de la sécurité sociale. Vous pouvez donc demander un relevé de votre situation à l'issue de votre volontariat mais surtout une attestation de trimestres cotisés. Lors du calcul de votre retraite ce document vous permettra de justifier de vos cotisations. Conservez-le donc précieusement ! Vous pouvez obtenir ces documents sur le site de la CFE avec votre identifiant sur votre espace personnel. Attention il faut les demander 3 mois après la fin de votre contrat pour que le relevé de situation soit complet. Quoi qu'il en soit, la CFE perçoit des cotisations pour le compte de l'assurance retraite. Aussi, tout trimestre cotisé à la CFE est automatiquement reporté sur le relevé de carrière du régime général, disponible sur www.lassuranceretraite.fr

Si vous êtes retraité et que vous êtes parti en tant que Volontaire de Solidarité Internationale, vous avez, durant votre mission, cotisé de la même façon que les autres volontaires, même si vous n'en avez pas besoin.

Si vous êtes parti avec un statut de salarié, votre employeur a certainement cotisé pour votre retraite. Demandez au service RH de votre organisation d'envoi les coordonnées de l'organisme en question pour lui demander un relevé de votre situation. Il est aussi possible que vous ayez cotisé à une caisse de retraite complémentaire. Si c'est le cas, pensez à demander un relevé de votre situation. Conservez ce document précieusement jusqu'à votre retraite.

Si vous êtes parti dans le cadre d'un volontariat en service civique, la durée de votre mission vous donnera droit à la validation de trimestres.

Si vous êtes non français et non résident sur le territoire français, le fait que vous ayez cotisé à la retraite pendant votre mission à l'étranger va engendrer des droits, certes minimes, mais à ne pas oublier. Il sera important, quel que soit le pays dans lequel vous prendrez votre retraite, de le signaler.

⁵Plus d'informations :

www.ameli.fr/assures/soins-et-remboursements/cmu-et-complementaires-sante/cmu-complementaire/les-conditions-pour-en-beneficier.php

⁶Site internet de l'Assurance Retraite : www.lassuranceretraite.fr/portail-info/accueil

Informations pratiques

CFE (Caisse des Français de l'Étranger)
Siège Social : 160, rue des Meuniers
BP 100 - 77950 Rubelles France
Téléphone depuis la France : 0810 11 77 77
Téléphone depuis l'étranger : +331 64 14 62 62

Bureaux d'accueil à Paris : CFE
12, rue la Boétie 75008 Paris
Téléphone : +331 40 06 05 80
Site internet : www.cfe.fr

CLEISS (Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale)
11, rue de la tour des Dames 75436 Paris Cedex 09
Téléphone : +331.45.26.33.41
Site internet : www.cleiss.fr

L'Assurance Retraite (ex CNAV)
Site Internet : www.lassuranceretraite.fr/portail-info/accueil

II - LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Les aides financières à votre retour

En cas de situation économique difficile et sous certaines conditions, il est généralement possible de recevoir différents types d'aides financières :

Si vous étiez volontaire :

Demandez vos bulletins/certificats d'indemnité à votre organisation d'envoi si vous ne les avez pas reçus durant votre mission.

Demandez à votre organisation d'envoi de vous remettre une attestation d'accomplissement de mission de Solidarité Internationale⁷.

Si vous êtes parti en tant que salarié :

Demandez vos bulletins de paie à votre employeur si vous ne les avez pas reçus durant votre mission.

Demandez les documents de fin de contrat pour vous inscrire à Pôle emploi, vous devez notamment vous munir d'une attestation de votre employeur certifiant de votre situation.

1. L'assurance chômage

L'assurance chômage est un régime d'indemnisation pour les salariés involontairement privés d'emploi. Elle fonctionne selon une logique d'assurance et un principe de solidarité entre les salariés. Attention, la cotisation à l'assurance chômage n'est pas obligatoire pour les non ressortissants de l'Union Européenne : renseignez-vous auprès du service RH de votre organisation d'envoi.

Les droits au chômage

Les volontaires :

Le contrat de volontariat n'étant pas un contrat de travail, le volontaire ne cotise pas à une assurance chômage pendant le temps de sa mission. Différents cas peuvent se présenter selon que vous ayez travaillé ou non avant votre départ.

	Vous étiez salarié		Vous étiez sans emploi et vous bénéficiez d'une Aide au Retour à l'Emploi	Vous n'avez jamais travaillé ou pas assez longtemps pour bénéficier de l'Aide au Retour à l'Emploi
Situation avant votre départ en mission	Soit vous avez démissionné pour effectuer une mission de VSI d'au moins un an ⁸ .	Soit vous étiez arrivé à la fin de votre contrat de travail à durée déterminée ou êtes parti dans le cadre d'un licenciement ou d'une rupture conventionnelle.		
Situation pendant la mission			Le départ interrompt le versement des allocations.	Le contrat de volontariat n'étant pas un contrat de travail, vous ne cotisez pas à une assurance chômage pendant le temps de la mission.
Situation à votre retour	Vous avez 12 mois pour vous inscrire à Pôle emploi.		Vous pouvez demander le reliquat de vos droits à Pôle emploi si vous revenez après une période inférieure à 3 ans cumulée à la durée de vos droits ⁹ .	Vous n'avez aucun droit à l'ARE à votre retour.

⁷Article 3 de la loi 2005.

⁸La démission pour effectuer une mission de Volontariat de Solidarité Internationale dans le cadre de la loi de 2005 est considérée comme légitime et, à ce titre, ne vous pénalisera pas : vous pourrez ouvrir des droits à l'indemnisation – si vous en avez acquis auparavant. Mais attention, il faut que votre contrat ait été d'au moins un an.

⁹Exemple : vous êtes parti 3 ans et, avant votre départ, vous aviez un droit à indemnisation de 9 mois, vous pouvez donc vous réinscrire avant la fin d'un délai de 3 ans et 9 mois. Passé ce délai, vous perdrez vos droits.

Bénéficiaire de l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE)

Tableau récapitulatif des délais à respecter pour faire la demande d'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE)

Bénéficiaires	Délais pour demander à bénéficier de l'ARE
Le volontaire était salarié en France avant de partir en mission (démission ou fin du CDD).	Durée de la ou des missions dans la limite de 6 ans + 12 mois.
Le volontaire était parti en mission et bénéficiait d'une allocation chômage.	3 ans + durée des droits (23 mois maximum) à compter de la première date d'admission à Pôle emploi.
Le conjoint était salarié avant de partir en mission mais il a démissionné.	Durée de 12 mois allongée de la période de résidence à l'étranger, le tout ne pouvant pas être supérieur à 3 ans.
Le conjoint était salarié avant de partir en mission et le CDD est arrivé à terme.	12 mois sans possibilité d'allongement.



Plus d'informations :

www.pole-emploi.fr/candidat/1-allocation-d-aide-au-retour-a-l-emploi-are-@/index.jspz?id=77160

Témoignages *EMMANUELLE, 29 ANS,*
VSI PENDANT 2 ANS AU CHILI, PARTIE EN COUPLE

« Il faut être aux aguets, en ce qui concerne les mesures ou lois en vigueur autour du VSI ! Il faut fournir tout document relatif à un texte de loi, qui peut justifier votre situation et appuyer votre demande. »



Votre conjoint

Si votre conjoint a démissionné de son CDI pour vous suivre en mission. Sa démission est considérée comme légitime. Votre conjoint pourra ainsi bénéficier de l'ARE à son retour s'il remplit les conditions pour l'attribution de l'allocation.

Pour le conjoint en CDD, il peut être plus judicieux d'ouvrir ses droits avant de partir à l'étranger : en effet, le conjoint en CDD bénéficie de 12 mois après la fin de son CDD pour demander à bénéficier de l'ARE, sans possibilité d'allonger ce délai en prenant en compte la période de résidence à l'étranger.

Pour les conditions d'attribution, vous pouvez vous renseigner sur : www.pole-emploi.fr/candidat/les-conditions-d-attribution-de-l-aide-au-retour-a-l-emploi-@/article.jspz?id=60580

Montant des indemnités

Pour estimer vos droits à l'ARE, le montant mensuel et la durée, vous pouvez effectuer une simulation via le lien suivant :

www.candidat.pole-emploi.fr/candidat/simucalcul/perteemploi

Pour les volontaires, l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) est calculée à partir de vos anciens salaires si vous en avez eu. Seuls les salaires soumis aux contributions de Pôle emploi sont retenus. L'indemnité mensuelle du VSI n'est pas à déclarer pour le calcul de l'allocation, de même que les indemnités liées à la perte de votre emploi, telles les indemnités de licenciement, ne sont pas intégrées dans le salaire de référence. Le montant de l'allocation varie selon le montant des salaires perçus antérieurement, les modes d'activité (activité à temps plein, à temps partiel) ainsi que la perception d'une pension d'invalidité 2ème ou 3ème catégorie.

Plus d'informations : www.pole-emploi.fr/candidat/le-montant-de-votre-allocation-@/article.jspz?id=60579

Durée d'indemnisation

La durée de vos périodes d'activité détermine la durée de votre indemnisation, dans la limite de 24 mois pour les personnes de moins de 50 ans et 36 mois pour les personnes âgées de 50 ans ou plus. A l'ouverture de vos droits, Pôle emploi vous informe du montant et de la durée de votre indemnisation ainsi que de la date du premier jour indemnisé.

Plus d'informations : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1447

A noter : les demandeurs d'emploi qui arrivent au terme de leurs droits à l'ARE (Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi) peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS). De même, les demandeurs d'emploi âgés de 50 ans et plus, peuvent opter pour l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) à la place de l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE).

L'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) est assortie d'incitations à la reprise d'activité : l'exercice d'une activité professionnelle ou le fait de suivre une formation rémunérée ne fait pas obstacle à la reprise du versement de l'ASS. L'allocation varie en fonction de vos ressources.

Plus d'informations :

www.pole-emploi.fr/candidat/allocation-de-solidarite-specifique-ass-@/article.jspz?id=60555

Informations complémentaires :

Les salariés expatriés non bénéficiaires de l'ARE peuvent, sous certaines conditions, prétendre à l'Allocation Temporaire d'Attente. Cette allocation, versée par Pôle emploi, s'adresse aux salariés expatriés lors de leur retour en France, à certaines catégories d'étrangers et aux personnes en reprise d'activité. L'Allocation Temporaire d'Attente est un revenu de subsistance à chaque catégorie de bénéficiaires, sous réserve de remplir certaines conditions.

Pour bénéficier de cette allocation il faut vous inscrire et déposer une demande auprès de Pôle emploi.

Plus d'informations :

www.pole-emploi.fr/candidat/allocation-temporaire-d-attente-ata-@/article.jspz?id=60952

Pôle emploi

Dans tous les cas, Pôle emploi est votre interlocuteur permanent pendant votre période de chômage. Dès lors que vous êtes inscrit comme demandeur d'emploi, Pôle emploi est là pour vous informer, vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches et recherches.

Site de Pôle emploi : www.pole-emploi.fr/accueil/

2.1 Aides pour les Volontaires de la Solidarité Internationale (VSI)

Il existe des aides financières au retour spécifiques pour les Volontaires de Solidarité Internationale, financées par le Ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI).

2.2 L'indemnité de réinstallation

Cette indemnité est réservée aux Volontaires de la Solidarité Internationale. C'est seulement lors de votre retour effectif dans votre pays de résidence et si vous avez effectué au moins 24 mois continus de mission que vous pouvez prétendre à une indemnité de réinstallation.

Caractéristiques :

Financée par le MAEDI au titre d'aide à la réinstallation dans le pays de résidence.

Montant fixé à 3 700 euros et versé en une fois à la fin de l'engagement volontaire.

Possibilité d'en bénéficier 3 fois maximum dans sa vie, à condition de rester en France au moins 12 mois entre chaque contrat (contrats de 24 mois minimum).

Conditions d'obtention :

Avoir été engagé comme volontaire dans le cadre de la loi du 23 février 2005.

Avoir effectué 24 mois de mission sur le terrain sans interruption pour une ou plusieurs ONG agréées. Les périodes de congés sont intégrées dans les 2 ans de mission même s'ils sont pris en fin de mission.

Demande possible uniquement si le retour dans le pays de résidence est effectif.

Ne pas être fonctionnaire ou assimilé.

En cas d'interruption anticipée de la mission pour force majeure (à l'appréciation du FONJEP et du MAEDI), le montant de l'indemnité varie en fonction de la durée de la mission. Le volontaire peut bénéficier de cette indemnité en ayant effectué une mission d'au moins 12 mois sur place, si son retour est déterminé par un cas de force majeure.

Le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (FONJEP) se chargera de transmettre cette indemnité à votre organisation d'envoi. Lors d'une rupture de contrat (par l'organisation d'envoi ou par force majeure), l'organisation d'envoi doit fournir au FONJEP le motif de la rupture pour le volontaire souhaitant bénéficier de l'indemnité. Chaque cas fait l'objet d'une étude particulière. Cette indemnité de réinstallation, soumise à imposition, concerne les volontaires soumis à la loi de 2005¹⁰.

Cependant, certaines organisations d'envoi permettent à leurs volontaires qui ne relèvent pas de cette loi de 2005, d'accéder à une indemnité de réinstallation. Dans ce cas, c'est votre organisation d'envoi qui prendra en charge le coût de cette indemnité. Dans tous les cas, référez-vous à votre contrat de volontariat et renseignez-vous auprès de votre organisation d'envoi.

2.3 La prime forfaitaire d'insertion professionnelle

Si, à la fin de votre mission, vous ne remplissez pas les conditions d'attribution du Revenu de Solidarité Active¹¹ et que vous êtes inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi sans pouvoir prétendre aux allocations chômage (ARE), vous pouvez, dans un délai d'un an maximum à compter de la fin de votre mission, demander à recevoir une prime forfaitaire d'insertion professionnelle.

Caractéristiques :

Versée par le FONJEP à l'organisation d'envoi qui la reverse au volontaire inscrit à Pôle emploi, ne pouvant bénéficier du RSA ou des allocations de Pôle emploi.

Montant fixé à 667 € par trimestre, pendant une durée maximale de 3 trimestres (soit au total 2 001 €), versé au prorata du temps sans emploi.

Le cumul de cette prime avec toute autre aide liée à la situation de recherche d'emploi est interdit (à noter : cette prime peut se cumuler avec le versement de l'indemnité de réinstallation puisque celle-ci ne constitue pas une aide liée à la recherche d'emploi).

La prime forfaitaire d'insertion professionnelle (dans sa globalité) ne pourra être versée plus de 2 fois à un même volontaire. Le second versement est soumis à l'accord du FONJEP et du Ministère des affaires étrangères et du développement international.

Conditions d'obtention :

Avoir été engagé en qualité de volontaire dans le cadre de la loi du 23 février 2005.

Être inscrit comme demandeur d'emploi en France (Pôle emploi) dans un délai d'un an maximum à compter de la fin de la mission.

Ne pas avoir droit aux allocations chômage (ARE), ni à toutes autres aides liées à la recherche d'emploi.

Justifier d'au moins 3 mois de recherche d'emploi depuis la fin du contrat de volontaire. Cela implique une inscription immédiate à Pôle emploi au retour de mission.

Ne pas percevoir le RSA (à noter : il est plus avantageux de recevoir le RSA que cette prime).

¹⁰Il faut donc que l'ONG soit agréée par le MAEDI.

¹¹Plus d'informations sur le RSA aux pages 39 et 40 du guide.

Cette prime n'est pas due en cas de rupture avant terme du contrat, sauf si la rupture résulte d'un cas de force majeure ou du fait de l'organisation d'envoi.

Formalités :

Inscription à Pôle emploi du domicile dès le retour
Envoyez à votre organisation d'envoi ou directement au FONJEP (www.fonjep.org) :
Un avis de votre situation depuis votre retour (à demander sur votre espace personnel ou en agence) ;
Un RIB ;
Une attestation de non éligibilité au RSA ou à une autre aide de retour à l'emploi (ARE, etc.) ;
L'attestation de fin de mission délivrée par votre association, si vous envoyez votre demande directement au FONJEP.

Pour chaque versement trimestriel, vous devez fournir à votre organisation d'envoi ou au FONJEP tous les documents ci-dessus mentionnés réactualisés.

3. Les autres aides

3.1 Le Revenu de Solidarité Active

Le Revenu de Solidarité Active (RSA), entré en vigueur le 1er juin 2009, assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu variable selon la composition du foyer. Pour une personne seule sans enfant il est de 535,17 euros par mois au 1er septembre 2016. L'ensemble des ressources du foyer sera pris en compte lors de l'étude de votre dossier (salaires, indemnités de maladie, pensions alimentaires, allocations familiales, indemnités de chômage, etc.).



Montants mensuels maximums du RSA, valables au 1er septembre 2016 :

Nombre d'enfants ou de personnes à charge	Vous vivez seul	Vous vivez en couple (marié ou non)
0	535,17 €	802,76 €
1	802,76 €	963,31 €
2	963,31 €	1 123,86 €
Par enfant ou personne supplémentaire	214,06 €	214,06 €

Formalités :

Si vous êtes éligible au RSA, vous devez compléter un dossier et le retourner, avec les différents documents demandés, à l'organisme compétent pour traiter votre demande (CAF, conseil départemental, etc.). La demande peut également être adressée à une assistante sociale : renseignez-vous auprès de votre mairie qui vous orientera.

Si vous êtes sans activité, vous pourrez être accompagné par un référent, désigné par le conseil départemental, qui est là pour vous aider et vous conseiller dans vos recherches d'emploi.

Le versement : une fois que votre demande de RSA est acceptée, l'allocation vous est versée par la CAF par virement bancaire, au début du mois suivant le mois des droits acquis. Par exemple, le paiement du RSA du mois de janvier vous sera versé début février.

RSA/Aide au logement : si vous recevez une aide au logement ou si vous n'avez pas ou plus de charges de logement (car vous êtes logé gratuitement ou vous êtes propriétaire de votre logement sans avoir à rembourser un emprunt), votre RSA sera réduit d'un montant forfaitaire variable selon le nombre de personnes composant le foyer (62,96 euros pour une personne seule).

Avantages associés au RSA :

Santé : si le RSA vous est octroyé, votre droit à la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMU-C) est automatiquement étudié. En général, la CAF effectue la demande pour vous lorsque vous déposez votre dossier de demande de RSA. La CMU-C assure une prise en charge totale de vos frais médicaux et d'hospitalisation dans la limite des tarifs conventionnés.

Impôts : si vous êtes bénéficiaire du RSA, vous avez le droit, au même titre que les autres contribuables, pour le calcul de la taxe d'habitation à un plafonnement ou à un calcul en fonction de votre revenu fiscal de référence. De la même manière, si votre revenu fiscal de référence est nul, vous êtes exonéré de la redevance audiovisuelle.

Aide aux transports/garde d'enfant/accès à la culture : en tant que bénéficiaire du RSA, vous pouvez accéder à des tarifs réduits ou à la gratuité de certains équipements sportifs, culturels, etc. Pour cela, vous devez contacter directement le service concerné (mairie, conseil départemental, etc.) selon le type de droit.

Reprise d'activité : si vous bénéficiez du RSA et que vous avez trouvé un emploi ou repris une activité professionnelle, vous continuerez à recevoir, pendant 3 mois, le même montant de RSA, qui se cumulera alors avec vos nouveaux revenus. Après ces 3 mois, la CAF recalcule votre RSA en tenant compte de vos ressources. Pour plus d'informations, consultez le site de la CAF : www.caf.fr

3.2 La prime d'activité

La prime d'activité est une prestation de la CAF qui vous permet de compléter vos revenus d'activité professionnelle. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2016 et remplace le RSA « activité » et la prime pour l'emploi.

Conditions d'obtention :

Avoir plus de 18 ans ;

Résider en France de façon stable ;

Exercer une activité professionnelle (être salarié ou travailleur indépendant) ;

Percevoir un salaire qui ne doit pas être supérieur à 1500 euros net par mois (montant valable pour une personne seule sans enfant) ;

Être français, ressortissant de l'espace économique européen, Suisse ou être ressortissant d'un autre pays et résider en France depuis au moins 5 ans.

Cette prestation est calculée en fonction des revenus du trimestre précédent. Les étudiants salariés et les apprentis peuvent la percevoir sous certaines conditions.

Plus d'informations :

www.caf.fr/visite-guidee/la-prime-d-activite

3.3 Aides de la Caisse des Allocations Familiales (CAF)

Il s'agit là d'une liste non exhaustive de quelques-unes des aides que vous pouvez peut-être obtenir de votre Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sous certaines conditions, notamment la résidence en France. Adressez-vous à la CAF de votre lieu de résidence qui vous renseignera en fonction de votre situation personnelle. www.caf.fr

Les Allocations Familiales :

Vous les recevrez si vous avez 2 enfants, de moins de 20 ans à charge. Vous devez être ressortissant de l'Union Européenne, de l'Espace économique européen ou de la Suisse. Si vous n'êtes dans aucune de ces situations, vous devez justifier de votre situation régulière en France. Le montant mensuel des allocations familiales varie selon le nombre d'enfants à charge au foyer, il est majoré quand les enfants grandissent. Vous n'avez pas de demande à effectuer. Les allocations vous sont versées automatiquement, à compter du mois qui suit la naissance ou l'accueil d'un deuxième enfant, si vous l'avez signalé à la CAF, à vérifier cependant, lorsqu'il est né lors de votre séjour à l'étranger. Si vous n'êtes pas allocataire, retirez auprès de la CAF une déclaration de situation. Quand vous n'avez plus qu'un seul enfant de moins de 20 ans à charge, vos allocations sont interrompues à la fin du mois précédent ce changement de situation.

Le complément familial :

Vous devez avoir au moins 3 enfants à charge tous âgés de plus de 3 ans et de moins de 21 ans, vos ressources ne doivent pas dépasser certaines limites. Vous n'avez pas de démarches particulières à effectuer pour demander le complément familial. La CAF vous le verse automatiquement si vous remplissez les conditions.

L'allocation de base de la PAJE (Prestation d'accueil du jeune enfant)

Cette allocation aide les parents à faire face aux dépenses liées à l'arrivée d'enfants dans la famille. Selon votre situation et vos besoins, la CAF peut vous verser :

La prime à la naissance ou à l'adoption et l'allocation de base au moment de l'arrivée d'un enfant au foyer.

La prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) si votre enfant est né après le 31 décembre 2014 ou le complément de libre de choix d'activité (Clca) s'il est né avant cette date et si vous ou l'autre parent réduisez votre temps de travail ou arrêtez de travailler pour garder votre enfant.

Le complément de libre choix du mode de garde (Cmg), qui remplace l'AFEAMA, si vous choisissez de faire garder votre enfant, de moins de 6 ans, par une assistante maternelle agréée, une garde d'enfant à domicile, une association, une entreprise qui propose ce service ou une micro-crèche.

Ces prestations peuvent être cumulables entre elles ou avec d'autres allocations, mais sous certaines conditions.

Plus d'informations :

www.caf.fr/aides-et-services/s-informer-sur-les-aides/petite-enfance/la-prestation-d-accueil-du-jeune-enfant-paje-0

ou vous adresser directement à votre CAF.

L'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)

Cette allocation vous aide à assumer les dépenses liées à la rentrée scolaire de vos enfants.

Elle est versée sous 2 conditions :

Vous avez au moins un enfant âgé de 6 à 18 ans ;
Vos ressources de l'année précédente ne dépassent pas certaines limites.

Plus d'informations :

www.caf.fr/aides-et-services/s-informer-sur-les-aides/enfance-et-jeunesse/l-allocation-de-rentree-scolaire-ars

Si vous avez droit à l'ARS, la CAF vous la versera automatiquement à la fin du mois d'août, sans aucune démarche de votre part, pour vos enfants de moins de 16 ans.

Si votre ou vos enfants ont entre 16 et 18 ans il faudra fournir à la CAF un justificatif de scolarité ou d'apprentissage. Si vous n'êtes pas allocataire vous devez remplir un dossier et le renvoyer à votre CAF.

A noter : pour savoir si vous pouvez bénéficier d'une ou de plusieurs aides de la CAF, consultez le site suivant pour estimer vos droits : www.caf.fr/aides-et-services/les-services-en-ligne/estimer-vos-droits

III - LE LOGEMENT

1. Se loger

1.1 Dans le parc privé

Trouver un logement contribuera à vous aider à retrouver une situation stable et favorable à une recherche d'emploi en France. Notez que trouver un logement par une agence immobilière peut vous coûter plus cher que par un particulier, les frais d'agence pouvant être plus élevés que le coût du loyer mensuel du logement. Plusieurs moyens sont à votre disposition pour mener à bien cette recherche.

Les agences

Les agences proprement dites où vous pouvez visiter comme bon vous semble et ne payez les frais que si vous louez.

Internet :

Sites généralistes :

www.avendrealouer.fr
www.seloger.com
www.logic-immo.com
www.pap.fr
www.explorimmo.com
www.fnaim.fr
www.century21.fr
www.orpi.com
www.entrepaticuliers.com
www.annoncesjaunes.fr

Sites spécialisés :

Colocation :

www.lacartedescolocs.fr
www.appartager.com
www.recherche-colocation.com
www.colocation.fr
www.portail-colocation.com

Logement étudiant :

www.logement-etudiant.com
www.immojeune.com
www.location-etudiant.fr
www.lokaviz.fr
www.adele.org
www.mapiaule.com/logement-etudiant.html

Témoignages *SÉBASTIEN, 29 ANS,*
SVE PENDANT 11 MOIS EN TURQUIE

« Parallèlement à mes études, je souhaite toujours rester engagé : je vais notamment m'impliquer dans un projet, porté par l'association AFEV, nommé, kolocsolidaire, qui mobilise des étudiants bénévoles qui, en échange d'un loyer modéré, s'impliquent sur des actions de solidarité (soutien scolaire, ateliers, événements etc.) avec la population locale de quartiers populaires. »

CREDIT PHOTO : MAURINE TRIC / FRANCE VOLONTAIRES



Lors de vos recherches de logement, contactez aussi vos différents réseaux : famille, amis, anciens collègues, anciens expatriés, contacts par votre organisation d'envoi, etc.

Une fois votre logement trouvé, le propriétaire ou l'agence en charge de la location vous demande de constituer un dossier comprenant des garanties financières, preuves de vos revenus, cautions, etc. Pour vous renseigner sur vos droits et devoirs, vous pouvez consulter le site internet du Ministère du Logement et de la Ville www.logement.gouv.fr ou le site www.droitdulocataire.fr

Si, à votre retour, vous percevez de faibles revenus, vous pouvez solliciter des organismes de caution, qui peuvent se porter garant pour votre logement :

www.astria.com/loca-pass

Pour les étudiants :

www.lokaviz.fr/n/a-qui-s-adresse-la-cle/n:473

Pensez également à la colocation ; attention, celle-ci est généralement solidaire, vous êtes donc engagé dans le cas où votre colocataire n'est pas solvable.

Bon à savoir

Si vous recherchez un logement et souhaitez rester engagés, l'association « AFEV » porte un projet nommé « kolocsolidaire ». Cette initiative mobilise des jeunes et des étudiants bénévoles qui, en échange d'un loyer modéré, s'impliquent sur des actions de solidarité (soutien scolaire, ateliers, événements, etc.) avec la population locale de quartiers populaires. « Kolocsolidaire » a lieu dans plusieurs villes en France.

Plus de renseignements sur : www.kolocsolidaire.org

1.2 Dans le parc public

Pour faire une demande de logement HLM (Habitation à Loyer Modéré), vous devez être Français ou avoir un titre de résidence régulier sur le territoire. Pour accroître vos chances d'obtenir un logement dans le parc HLM, vous avez intérêt à déposer votre candidature simultanément :

Auprès des organismes HLM du département où vous voulez résider ;

A la préfecture du département où vous souhaitez habiter ;

A la mairie de la ville où vous souhaitez résider.

Il n'est pas obligatoire de résider dans une commune pour y faire une demande de logement. Renseignez-vous auprès de votre mairie qui vous orientera.

2. Aides au logement

Sous conditions, vous pouvez bénéficier de l'une des trois aides au logement suivantes (elles ne sont pas cumulables). Toutes ces aides sont attribuées pour votre résidence principale en France et uniquement si le logement répond à certains critères de décence et de conditions minimales d'occupation. Les conditions d'attribution liées aux ressources et au logement (surface et confort minimal, montant du loyer) sont identiques pour ces trois prestations.

L'Aide Personnalisée au Logement (APL) :

Vous payez un loyer pour un logement conventionné et vos ressources sont modestes, ou vous achetez, construisez, améliorez votre logement (résidence principale), vous avez peut-être droit à cette aide et ce quels que soient votre âge, votre situation familiale et professionnelle. Renseignez-vous auprès de votre CAF.

L'Allocation de Logement à Caractère Familial (ALF) :

Cette allocation concerne les personnes qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'APL et qui ont à charge au moins une personne (enfant, personne âgée, handicapée). Elle s'adresse aussi aux jeunes couples mariés depuis moins de 5 ans (à condition que les deux époux aient moins de 40 ans au moment du mariage). Pour bénéficier de cette aide, vous devez payer un loyer et être locataire ou colocataire de votre résidence principale. Renseignez-vous auprès de votre CAF.

L'Allocation de Logement à Caractère Social (ALS) :

Elle est attribuée sous conditions de ressources à toute personne qui ne peut bénéficier ni de l'APL, ni de l'ALF. Renseignez-vous auprès de votre CAF.

Conditions :

La plupart des conditions d'ouverture des droits sont identiques pour ces 3 prestations.

Vous devez avoir une charge de logement (loyer ou remboursement de prêt), ce logement est votre résidence principale et il doit être occupé au moins 8 mois par an par vous ou votre conjoint (ou concubin), ou par une personne à votre charge. Vos ressources propres et celles des personnes qui vivent avec vous ne doivent pas excéder certains plafonds.

La CAF calculera le montant de votre aide au logement en tenant compte du nombre d'enfants et des autres personnes à charge, du lieu de résidence, du montant du loyer ou de la mensualité de remboursement du prêt, des ressources du foyer, etc.

Plus d'informations :

www.caf.fr/aides-et-services/s-informer-sur-les-aides/logement-et-cadre-de-vie/les-aides-au-logement-0

IV - LA FISCALITÉ

Toutes les démarches concernant l'établissement de votre déclaration auprès des services des impôts français et du pays de votre mission relèvent de votre seule responsabilité et de votre initiative et ne peuvent aucunement incomber à l'organisation pour laquelle vous êtes parti en mission.

Les informations de cette rubrique vous sont donc communiquées à simple titre d'information et par mesure de facilitation, mais ne remplacent pas les démarches individuelles à effectuer auprès des services fiscaux. Cela est d'autant plus important que chaque situation personnelle est particulière et ne peut donc faire l'objet d'une explication standard dans le cadre de ce guide.

1. Pour les volontaires

Votre indemnité mensuelle de volontariat :

« Elle n'est soumise en France, ni à l'impôt sur le revenu, ni aux cotisations et contributions sociales » (Art. 7 de la loi de 2005). Vous n'avez donc pas à la déclarer dans votre déclaration d'impôts. Toutefois, ce régime fiscal en droit français n'implique pas que cette indemnité ne soit pas imposable dans le pays de mission ; la loi française sur le volontariat ne lui est pas juridiquement imposable, même si le volontaire peut s'en servir pour argumenter auprès des services fiscaux du pays de mission afin d'obtenir une exonération.

La prime forfaitaire d'insertion professionnelle et l'indemnité de réinstallation :

La loi reste silencieuse concernant le régime fiscal applicable à ces deux indemnités ; il convient donc d'en déduire qu'elles sont soumises à l'impôt sur le revenu et au prélèvement de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) et de la Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS). Elles sont dès lors considérées comme des revenus accessoires aux salaires.

2. Pour les salariés

Pour savoir si vous devez payer l'impôt sur le revenu sur vos salaires perçus au titre de votre contrat de salarié expatrié, il est important de savoir :

Si votre pays de mission et la France ont signé une Convention fiscale.

Il s'agit d'un accord signé entre deux États déterminant les règles fiscales applicables aux immigrés et permettant d'éviter la double imposition dans le pays d'origine et dans le pays d'expatriation.

Pour savoir si votre pays de mission a signé une convention fiscale avec la France, renseignez-vous sur le site www.impots.gouv.fr en suivant le cheminement suivant : Plan du site ➤ Particuliers ➤ Je suis à l'étranger ➤ Je cherche une convention fiscale.

Où vous êtes domicilié fiscalement.

Le domicile fiscal est le lieu de résidence du contribuable. Il détermine son assujettissement aux règles fiscales. Le départ à l'étranger n'entraîne pas d'office le transfert du domicile fiscal à l'étranger et l'imposition comme non-résident. En l'absence de convention internationale définissant ce domicile, vous êtes considéré comme domicilié fiscalement en France si vous répondez à un seul ou plusieurs de ces critères (Article 4B du Code général des Impôts) :

Vous avez en France votre foyer ou, à défaut, votre lieu de séjour principal. Le foyer se définit comme votre lieu de résidence habituelle. La France est considérée comme le lieu de séjour principal si vous y séjournez plus de 6 mois au cours d'une année donnée.

Vous exercez en France une activité professionnelle salariée ou non, sauf si elle est accessoire.

Vous avez en France le centre de vos intérêts économiques. Il s'agit du lieu de vos principaux investissements, du siège de vos affaires, du centre de vos activités professionnelles, ou le lieu d'où vous tirez la majeure partie de vos revenus¹².

CREDIT PHOTO : B. PATENTREGER



¹²A titre d'exemple : conserver en France des placements financiers qui ne génèrent qu'une faible part de vos revenus n'engendrera pas une domiciliation fiscale en France. En revanche, si vous conservez une activité économique représentant une part importante de vos revenus (une entreprise par exemple), vous serez probablement domicilié en France.

Ces critères s'appliquent séparément à chaque conjoint ou partenaire pacsé. Ainsi, dans des circonstances qui restent exceptionnelles, un conjoint ou partenaire pacsé, peut être résident et l'autre pas.

Deux cas de figure se présentent donc :

Si votre domicile fiscal est en France, vous serez imposé en France sur l'ensemble de vos revenus qu'ils soient de source française ou étrangère, sous réserve de l'application des conventions fiscales internationales. Vous déclarerez vos revenus en France dans les conditions et les délais habituels, c'est-à-dire au centre des impôts de votre domicile en France.

Si votre domicile fiscal est situé hors de France, vous devez payer l'impôt sur le revenu en France pour les seuls revenus de source française. Ce principe s'applique sous réserve de dispositions contraires contenues dans les conventions fiscales internationales.

En matière de salaire, les revenus de source française sont les revenus d'activités professionnelles, exercées en France : les revenus versés par votre organisation d'envoi ne sont pas des revenus de source française mais des revenus de source étrangère, même si l'organisation est française, car la mission est réalisée à l'étranger. Ainsi, vous n'avez à déclarer les revenus versés par votre organisation au fisc français uniquement si votre domicile fiscal est en France.

La détermination du domicile fiscal permet donc de savoir à qui vous devez déclarer les revenus versés par votre organisation d'envoi. Une fois cette opération réalisée, vous pourrez savoir quelles sont les règles d'imposition applicables à ces revenus. Les revenus déclarés dans chaque Etat seront imposés conformément au droit interne de chaque Etat, sous réserve de l'application de conventions fiscales internationales.



PAYS AVEC CONVENTION FISCALE		
	Domicile fiscal hors de France	Domicile Fiscal en France
Revenus rémunérant l'activité à l'étranger	Non imposable en France. Imposable dans votre pays de mission/de résidence fiscale.	Imposition selon les règles de la convention fiscale.
Démarches	Déclaration au centre des impôts correspondant au domicile fiscal, selon les règles locales.	Selon les règles de la convention fiscale.

PAYS SANS CONVENTION		
	Domicile fiscal hors de France	Domicile Fiscal en France
Revenus rémunérant l'activité à l'étranger	Non imposable en France. Imposable dans votre pays de mission/de résidence fiscale.	Imposables en France et dans votre pays de mission.
Démarches	Déclaration au centre des impôts correspondant au domicile fiscal, selon les règles locales.	Déclaration au centre des impôts français correspondant au domicile fiscal et déclaration dans le pays de mission, selon les règles locales.

Pour rechercher une convention fiscale, vous pouvez accéder au lien suivant :
www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/documentation.impot?espId=-1&pageId=docu_international&sfid=440

Cas particulier : vous disposez d'une habitation en France.

Vous pouvez être soumis à l'impôt sur le revenu sur une base forfaitaire égale à trois fois la valeur locative réelle de ces biens si la convention internationale qui vous est applicable le prévoit.

Vous joindrez à votre déclaration d'impôt 2042 une note annexe mentionnant l'adresse de ces biens et leur valeur locative réelle.

Vous serez imposé sur cette valeur au barème progressif. Toutefois, ce régime qui a pour objet d'établir une contribution minimale à la charge des personnes, ne s'applique pas aux personnes dont les revenus de source française sont supérieurs à la base forfaitaire, auquel cas le montant de ces revenus sert de base à l'impôt.

Notes importantes/ impôts locaux et redevance

Pendant votre séjour à l'étranger, vous restez redevable des impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière) relatifs aux biens immobiliers dont vous disposez ou que vous possédez en France. Ces impôts sont gérés par les centres des impôts dont dépendent vos biens.

Vous êtes soumis à la redevance audiovisuelle dès lors que vous possédez un poste de télévision dans l'habitation que vous conservez en France.

N'hésitez pas à demander une exonération auprès de votre centre des impôts local de la redevance si votre habitation reste totalement inoccupée pendant votre séjour à l'étranger ou si vous emportez votre téléviseur dans le pays de résidence.

3. Les formalités à remplir

Vous étiez resté résident fiscal de France et êtes revenu de votre séjour à l'étranger :

Vous déclarerez vos revenus en France dans les conditions et les délais habituels, c'est-à-dire au centre des impôts de votre domicile en France.

Vous étiez non résident fiscal de France et êtes revenu définitivement en France l'an dernier :

Communiquez dès que possible votre nouvelle adresse au :
Service des impôts des particuliers – Non Résidents
10, rue du Centre, TSA 10010
93465 Noisy-le-Grand Cedex
Téléphone : +331 57 33 83 00
Courriel : sip.nonresidents@dgfip.finances.gouv.fr

Au moment du dépôt de la déclaration, déclarez en ligne ou envoyez votre déclaration 2042 au Service des impôts des particuliers - Non Résidents. Pensez à préciser votre date de retour en France dans le cadre "Autres renseignements ou souscription de la déclaration pour une autre personne".

N'oubliez pas de préciser votre nouvelle adresse dans le cadre prévu à cet effet, même si l'adresse d'envoi est correcte.

A noter : si vous ne perceviez pas de revenus de source française avant votre retour en France, vous déposez votre déclaration de revenus directement au centre des impôts de votre nouveau domicile.

Pour l'année de votre retour, les acomptes provisionnels ou mensuels doivent être versés auprès du Service des impôts des particuliers – Non Résidents.

Vous étiez non résident fiscal de France et êtes revenu en France durant l'année civile en cours :

Ce retour ne sera pris en compte que l'an prochain. Déclarez en ligne ou adressez votre déclaration 2042 au Service des impôts des particuliers – Non Résidents, 10 rue du Centre, TSA 10010 93465 Noisy-le-Grand cedex.

Informations pratiques

Dans tous les cas, pour en savoir plus et être sûr de l'actualisation des données, consultez le site internet www.impots.gouv.fr en suivant le cheminement suivant : Plan du site ► Particuliers ► Je suis à l'étranger

Coordonnées ligne Impôts Service : 0810 467 687 (coût moyen à 6 centimes d'euros la minute, hors coût d'interconnexion éventuel de votre opérateur).

De plus, pensez à vous acquitter des impôts locaux si vous occupez un logement au 1er janvier de l'année en cours. En cas de doute, contactez le centre des impôts de votre lieu de résidence.

Adresses utiles

Services aux citoyens

Ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI)
Site internet : www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens

Le retour en France : www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/le-retour-en-france

Le simulateur « retour en France » : www.retour.apps.simplicite.io/ext/REFFront
Cet outil, mis en place par le Ministère des affaires étrangères et du développement internationale (MAEDI), vous informe sur les démarches à accomplir lors de votre retour en France.

Le portail de l'Economie et des Finances : site officiel du Ministère des Finances et des comptes publics et du Ministère de l'Economie, de l'industrie et du numérique.

Consultez la rubrique « vous orienter », puis « vous êtes un particulier », puis « impôts et fiscalité ». Vous trouverez sur ce site des informations utiles et des textes officiels.
Site internet : www.economie.gouv.fr

France Expatriés est une société qui a pour objet de conseiller, d'informer et d'accompagner des français, souhaitant s'expatrier, déjà installés à l'étranger ou souhaitant rentrer.
Site internet : www.france-expatries.com

Le portail « retour en France », propose aux nombreux français vivant à l'étranger et qui reviennent s'installer en France de bien préparer et vivre leur retour.
Site internet : www.returenfrance.fr

Le site www.courrierinternational.com/expat répertorie, entre autres, des blogs et forums sur lesquels de nombreux expatriés français discutent et échangent. Vous pourrez, en plus de faire connaissance avec d'autres français à l'étranger, trouver des informations nécessaires et utiles pour votre retour.

V - LA FOIRE AUX QUESTIONS

Sécurité sociale/CFE

1) Est-ce que je peux personnellement prolonger mon adhésion à la CFE au-delà de la prolongation de 3 mois au lieu de m'inscrire à la CPAM ?

La CFE a pour vocation de couvrir des français hors de France. Sans statut d'expatrié (séjour de plus de 3 mois à l'étranger) il n'est pas possible de prolonger son adhésion à la CFE.

De plus, au-delà de trois mois, vous pouvez bénéficier de la sécurité sociale française. Il n'y a donc aucun intérêt à rester affilié à la CFE.

Si vous souhaitez prolonger votre séjour à l'étranger plus de 3 mois au-delà de votre mission, il est nécessaire de faire une démarche auprès de votre organisation d'envoi et de la CFE pour actualiser votre situation dès la fin de votre mission et choisir une couverture parmi les assurances offertes aux particuliers (salarié, non-salarié, retraité, etc.).

2) Ai-je le droit à la sécurité sociale, à mon retour ?

En France, toute personne ayant une résidence stable et permanente peut bénéficier d'une sécurité sociale. A votre retour, mais parfois après trois mois, tout le monde a droit à la sécurité sociale.

3) Comment se réinscrire à la CPAM ? Faut-il se désinscrire de la CFE ou faire une démarche particulière ?

A votre retour, votre organisation d'envoi transmet à la CFE, par l'intermédiaire du FONJEP, une demande de radiation. La CFE émet une attestation de radiation qu'il vous suffit de présenter à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie la plus proche de votre domicile pour actualiser votre situation. Cela permettra de prendre en compte la couverture CFE pendant la période à l'étranger.

Maternité

4) Je rentre de mission enceinte, comment cela se passe-t-il pour l'indemnisation de mon congé maternité sachant que :

1/ mon congé maternité commence pendant la période de l'extension de 3 mois de mes droits à la CFE puis continue au-delà

Dans ce cas, la CFE prend en charge automatiquement et intégralement la couverture de votre congé maternité, à partir du moment où celui-ci débute pendant la période de cotisation ou dans les trois mois de maintien de droits qui suivent. Les indemnités journalières seront aussi versées si vous êtes éligible.

Lors de votre radiation, vous pouvez obtenir une copie de la notification de la prise en charge de la maternité par la CFE et une attestation de radiation pour coordination avec la Caisse primaire. Vous devez vous présenter à la Caisse primaire de votre domicile muni des documents nécessaires et des documents justificatifs de votre situation. Selon le principe de coordination, le versement des indemnités sera repris par la sécurité sociale française.

OU

2/mon congé maternité commence une fois que mes droits à la CFE sont terminés ?

Après radiation et une fois la période de trois mois de maintien de droits CFE terminée, vos soins seront pris en charge par le régime général de la sécurité sociale française, dès lors qu'au moment de l'inscription à la CPAM les documents justificatifs rédigés par la CFE ont bien été donnés. Pour ce qui est des indemnités journalières, tout dépendra de votre situation au moment de la prise du congé.

Si vous n'avez jamais travaillé avant votre VSI, vous avez néanmoins cotisé pendant votre temps de mission via la CFE. Vous pouvez donc légitimement être indemnisée pendant votre congé maternité. Ces cotisations figurent sur votre attestation de radiation CFE, que vous devez présenter à la CPAM.

Mutuelle

5) Comment procède-t-on pour la complémentaire santé au retour de mission, étant donné qu'il n'y a pas de maintien de garanties pour la mutuelle ?

L'organisation d'envoi procède à votre radiation auprès de la complémentaire santé. Adressez-vous à votre organisation d'envoi pour connaître les modalités de maintien de garantie le temps de vous réinscrire à votre ancienne mutuelle ou de demander à bénéficier de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (sous conditions de ressources).

Retraite

6) Mon organisation d'envoi a-t-elle cotisé à la retraite pendant mon VSI ?

La cotisation à la retraite est précisée sur l'attestation d'affiliation que la CFE envoie, au début et à la fin du contrat. Puis sur l'espace personnel de la CFE, il est toujours possible de télécharger une attestation des périodes cotisées à la retraite.

7) Est-ce que des cotisations vieillesse sont versées pendant mon temps de VSI à une caisse de retraite ? A une caisse complémentaire ?

Le statut de VSI prévoit une cotisation au risque vieillesse. Les cotisations encaissées par la Caisse des Français à l'Étranger sont reversées à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (ex CNAV) et viennent alimenter votre compte retraite du régime général français.

Pour plus d'informations : www.lassuranceretraite.fr

La retraite complémentaire est non obligatoire. Le Volontaire de Solidarité Internationale peut cotiser pour sa retraite complémentaire soit auprès de sa caisse habituelle, soit auprès des caisses spécialisées (CRE, IRCAFEX, etc.).

Fiscalité

8) Dois-je déclarer mes indemnités de volontariat aux impôts ? La prime de réinstallation (de 3 700 €) ?

L'indemnité n'a pas le caractère d'un salaire ou d'une rémunération. Elle n'est soumise, en France, ni à l'impôt sur le revenu ni aux cotisations et contributions sociales. La prime de réinstallation est, quant à elle, soumise à l'imposition (à déclarer dans les revenus accessoires au salaire).

Droits au chômage

9) Comment rouvrir mes droits au chômage acquis avant le volontariat ?

Si vous avez démissionné de votre poste pour partir en contrat de VSI, vos droits au chômage seront ouverts quand vous rentrerez en France et en ferez la demande auprès de Pôle emploi. Si vous étiez demandeur d'emploi avant votre départ et avez suspendu vos droits, il vous suffit de vous actualiser auprès de Pôle emploi (la suspension de droits ne peut pas dépasser 36 mois).

Aides au retour

10) Puis-je prétendre à l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) à mon retour de mission ?

Pour bénéficier de l'ARE, vous devez vous inscrire dans les 12 mois suivant la fin du contrat de travail. Cette période peut être prolongée le temps de la mission de Volontariat de Solidarité Internationale.



11) Puis-je bénéficier d'aides spécifiques à mon retour si je n'ai pas droit au chômage ?

Si, à la fin de votre mission, vous ne remplissez pas les conditions d'attribution du montant forfaitaire servant au calcul du revenu garanti par le RSA (Revenu de Solidarité Active) et que vous êtes inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi, vous pouvez demander à recevoir une prime forfaitaire d'insertion professionnelle, dans un délai d'un an maximum à compter de la fin de votre mission.



CREDIT PHOTO : ALBAIE ET JEROME DE SAINT-CHAMAS / FIDEXO

CHAPITRE 3

PROJET PROFESSIONNEL ET RECHERCHE D'EMPLOI

SOMMAIRE

I - Le contexte à prendre en compte	P.53
1.1 Les différents types de retour	P.53
1.2 Les difficultés à considérer dans la recherche d'emploi en France	P.53
1.3 Les conseils pratiques	P.53
II - Les réflexions et travaux préalables à la recherche d'emploi	P.54
2.1 La réalisation des bilans personnel et professionnel	P.54
2.2 Votre projet professionnel	P.57
2.3 Les outils de communication (CV, lettre de motivation, les lettres de références, le pitch, l'entretien, les tests, etc.)	P.58
2.4 Les aides à l'orientation et à la validation de votre projet professionnel	P.59
Les associations d'aide à l'emploi	P.62
Les organismes spécialisés	P.63
Le conseil en évolution professionnel (CEP)	P.64
III - A la conquête du marché	P.65
3.1 Les pistes	P.65
3.2 Comment entrer en contact avec les structures qui vous intéressent ?	P.73
Les offres d'emploi	P.73
Les candidatures spontanées	P.73
L'intérim	P.74
3.3 Le réseau ou comment faire d'une pierre deux coups ?	P.74
Le réseau vivant	P.74
Le réseau virtuel	P.75
IV - Foire Aux Questions	P.76

Après une ou plusieurs missions en Solidarité Internationale, que vous ayez passé quelques mois ou plusieurs années sur le terrain, vous avez décidé de vous poser dans votre pays d'origine. Vous y avez peut-être pensé avant le départ, mais il est nécessaire de prendre le temps de réfléchir, pour définir un nouveau projet professionnel.

Cette partie du guide a pour vocation de vous aider, justement, à mieux définir les contours de ce nouveau projet, ainsi qu'à vous aider à finaliser votre stratégie de recherche d'activité.

Tout d'abord, il faut être conscient qu'il existe une pluralité de démarches, de raisons de partir et aussi plusieurs voies pour bâtir une nouvelle étape.

I - LE CONTEXTE À PRENDRE EN COMPTE

1.1 Les différents types de retour

Le retour entre deux missions :

Vous êtes dans votre pays comme en vacances, vous savez que vous allez repartir. Dans ce cas-là, vous pouvez tout de même anticiper et déjà préparer votre prochain retour. L'idéal est d'inscrire votre expérience en Solidarité Internationale dans un projet professionnel : vous savez d'où vous venez, où vous allez, et quelles sont les étapes successives envisagées (formations et expériences professionnelles).

L'important est d'y réfléchir dès à présent, de vous donner une ligne directrice, tout en sachant qu'elle évoluera (voire changera peut-être) en cours de route - mais qu'importe, vous cherchez à savoir où vous allez et pourquoi.

Le retour définitif :

Après une ou plusieurs missions, vous souhaitez arrêter totalement les séjours à l'étranger et vous installer (ou vous réinstaller) dans votre pays de résidence habituelle.

Le retour « indéfini » :

Vous n'arrivez pas à déterminer si vous souhaitez repartir ou non. Vous souhaitez faire le point et réfléchir sur votre avenir professionnel : il est important de discerner vos aspirations profondes.

Note importante / soyez vigilant

La Solidarité Internationale est un petit monde dans lequel il est aussi facile de « s'enfermer », puisque finalement c'est confortable par certains côtés et surtout passionnant. Pour certains d'entre vous, plus vous allez partir en mission et plus vous aurez envie de repartir. Il est important de toujours avoir à l'esprit « le pourquoi » du départ, et ne pas entrer dans un engrenage où vous partez parce que vous ne savez pas comment revenir. (Vous pouvez vous référer au chapitre 1 du guide pour plus d'informations).

1.2 Les difficultés à considérer dans la recherche d'emploi en France

Que ce soit dans la Solidarité Internationale, le milieu associatif ou l'entreprise, la recherche d'emploi est une activité à plein temps qui se prépare et s'organise avec soin.

Au niveau administratif vous pouvez être mal identifié : les différentes administrations auprès desquelles vous devez effectuer des démarches ne savent pas toujours très bien dans quelle(s) « case(s) » vous mettre. Vous pouvez avoir l'impression, soudainement, d'être en marge, d'être devenu une « espèce rare ».

L'isolement du demandeur d'emploi est souvent accentué du fait de l'anonymat et d'une difficulté à faire reconnaître le travail effectué hors des frontières. A cet égard n'hésitez pas à prendre les conseils de ceux qui ont fait un parcours similaire, qui ont peut-être eu à surmonter les mêmes difficultés que vous et de vous faire accompagner.

Bref, si vous avez perdu vos anciens repères, il s'agit d'en acquérir de nouveaux. En ce sens, le retour dans le pays d'origine rappelle un peu le départ : il s'agit d'un véritable changement qui nécessite de vous adapter aux personnes, aux structures, aux réalités locales !

1.3 Les conseils pratiques

Si vous avez décidé d'arrêter les missions de Solidarité Internationale, la première étape de tout nouveau projet professionnel est justement de faire le bilan, ou l'inventaire, de vos missions. Il ne s'agit pas de les oublier, mais au contraire de capitaliser sur cette riche expérience, de l'utiliser pour mieux tourner la page et en ouvrir une nouvelle. Il s'agit d'apprendre à regarder son expérience passée comme un tremplin pour passer à autre chose. Cela nécessite de « décontextualiser » cette expérience pour mieux la valoriser ailleurs.

Faire le bilan et digérer ses missions :

D'en parler à vos amis, à votre famille, à d'autres volontaires ou expatriés de votre entourage, même s'ils sont partis dans un cadre différent, facilitera cette démarche.

Cette étape est primordiale, elle vous permet de vous lancer dans la recherche d'emploi de façon sereine, mais elle prend du temps.

En pratique, il est important de faire un travail de relecture de votre expérience : classer vos photos, les présenter, organiser vos souvenirs. Cela permet de faire passer l'expérience vécue du souvenir à la « mémoire organisée ». C'est ainsi que se réalise petit à petit le travail de décantation et d'assimilation.

Les démarches administratives :

Dès le début, faites l'effort de vous resituer dans les réalités du pays que vous retrouvez avec ses avantages et ses défauts, notamment lorsque vous ferez vos démarches auprès de Pôle emploi, de la CAF, de la sécurité sociale, etc. Ce n'est pas toujours très drôle mais c'est utile. Si l'on envisage un nouveau départ, les « stand-by » entre deux postes peuvent parfois s'allonger considérablement et rendre ces démarches nécessaires.

II - LES RÉFLEXIONS ET TRAVAUX PRÉALABLES À LA RECHERCHE D'EMPLOI

La recherche d'emploi passe d'abord par le déploiement de vos antennes pour vous informer, sur la conjoncture du travail dans les secteurs susceptibles de vous intéresser ; pour commencer à concevoir et à affiner votre projet professionnel. L'une des erreurs fréquentes consiste à penser qu'il faut passer tout de suite à l'action, en oubliant ou en « bâclant » la phase de définition du projet professionnel. Il ne s'agit pas de se jeter dans l'action à corps perdu et d'inonder de multiples organisations par des envois massifs très peu ciblés de candidatures identiques. Ce n'est pas parce que vous enverrez 200 ou 300 lettres de candidatures que vous trouverez un travail qui vous convient.

Il est nécessaire de s'orienter progressivement dans une seule voie professionnelle. Il est en effet déconseillé d'emprunter plusieurs, au risque de ne rien faire aboutir. Avant de vous déterminer, vous pouvez aussi décider de suivre une formation pour prendre le temps de retrouver vos repères en France, pour valider votre expérience en Solidarité Internationale, pour prendre du recul, combler des lacunes, évoluer vers d'autres postes ou d'autres organismes, ou tout simplement pour vous réorienter vers d'autres types d'emplois en France, changer de métier.

Le facteur temps :

Pour retrouver un emploi, il faut considérer qu'une période de 9 à 10 mois est normale. En outre, il est possible que vous preniez un temps de « repos » ou de latence avant de commencer votre recherche. C'est une période qui vous aide à savoir vers où vous souhaitez vous orienter. Dites-vous que cela ne sert à rien de vous précipiter vers le marché de l'emploi si vous êtes encore trop hésitant. Si vous n'êtes pas assez convaincu, vous ne pourrez pas être convaincant !

Il faut savoir enfin qu'un bon nombre de volontaires changent d'orientation au retour et ce, non par carence d'emploi, mais principalement pour « exploiter des nouvelles compétences, qualifications ».

2.1 Les réalisations des bilans personnels et professionnels

La « plus-value » de l'expérience vécue en mission se définit par des qualités humaines mais aussi par des compétences techniques acquises ou développées sur le terrain.

Dans tous les cas, un bilan professionnel et personnel peut vous aider à valoriser votre expérience de terrain et à dessiner les contours de votre futur projet professionnel, quel qu'il soit.

Le bilan personnel

L'expérience que vous venez de vivre vous a probablement paru fructueuse à de nombreux points de vue : enrichissement personnel sur le plan culturel, humain, ouverture sur le monde et adaptabilité aux différentes situations.

Vous avez aussi certainement acquis une meilleure connaissance de vous-même, vous avez appris à voir vos limites, découvert des ressources, des talents.

Il s'agit à présent d'identifier les valeurs importantes pour vous, ainsi que vos principales caractéristiques personnelles : il peut s'agir d'ambition, de capacité à prendre des initiatives, de confiance en vous ou encore de capacités d'adaptation.

Il vous faut enfin identifier vos contraintes : la zone géographique, les obligations familiales ou financières, etc.

Le bilan professionnel

L'objectif est de définir vos compétences et ce que vous avez aimé faire ou non (on peut avoir des compétences que l'on ne souhaite plus utiliser, etc.). Cette étape vous aidera grandement dans la réalisation de votre CV.

Vous aviez sans doute, avant de partir, des compétences identifiées. Vous les avez sûrement approfondies et vous en avez acquis de nouvelles. Il va vous falloir apprendre à les valoriser.

L'annexe 1 de ce guide peut vous aider à évaluer vos qualités personnelles et les compétences développées.

Souvent vous avez dû assumer des responsabilités à un niveau auquel vous n'aviez pas été confronté en France et qu'on ne vous aurait sans doute pas confié si vite.

Ce dernier point demande un effort d'adaptation pour revenir dans un cadre de fonctionnement et à un niveau de responsabilités parfois très différentes de ce que vous avez pu vivre en mission. Vous pourrez peut-être ressentir un manque de reconnaissance professionnelle face à certains interlocuteurs.

Parallèlement, dans certains secteurs d'activités spécifiques (médical et paramédical, ingénierie, nouvelles technologies, etc.) vous pouvez avoir perdu en technicité et être devenu moins « compétitif » sur le marché. Cependant, vous pouvez valoriser d'autres atouts : des qualités personnelles acquises ou développées, une polyvalence, le sens des responsabilités, le goût des initiatives, le travail en équipe, la rigueur, la gestion du stress, l'adaptabilité, l'autonomie, de nouvelles compétences techniques, etc. Vous aurez intérêt à montrer que vous êtes conscient du « rattrapage » à faire et que vous avez prévu de le combler de telle manière. De plus, l'expérience montre qu'il n'est pas très long de « récupérer » un bon niveau technique en travaillant.



CREDIT PHOTO : ASMAE - ASSOCIATION SOEUR EMANUELLE

Ayez à l'esprit qu'un séjour à l'étranger de plus de 2 ans rendra une reprise de l'activité professionnelle en France sans doute plus délicate. D'une part, les employeurs pourront estimer que votre parcours professionnel est « chaotique » et, d'autre part, vous pourrez avoir accentué, au cours de votre mission, un décalage dans votre façon de travailler avec les structures classiques (autonomie, hiérarchie, etc.). Cela rend plus nécessaire encore de faire le point sur vos années passées à l'étranger et une réflexion sur ce que vous souhaitez faire à votre retour.

Faire un sondage dans le domaine d'emploi recherché

Il s'agit d'apprendre à connaître le marché de l'emploi de votre bassin d'emploi, c'est-à-dire savoir comment et qui l'on recrute. Il se peut que le secteur ou la région géographique que vous visez soient bien particuliers. Certains bassins d'emploi sont plus ou moins fermés.

Avant de vous lancer dans vos recherches d'emploi, il est donc important d'effectuer un travail sur l'offre et la demande, dans votre secteur d'activité, de recourir à des entretiens réseaux.

Intérêt du réseau

Le réseau vous permet d'accéder au marché caché. Le marché caché ce sont les offres qui ne sont pas publiées. En effet, il faut savoir que plus des $\frac{3}{4}$ des emplois ne font pas l'objet d'annonce. Aussi si vous ne faites que consulter celles-ci, vous employez mal votre temps et surtout, vous laissez passer l'essentiel des opportunités disponibles.

Travailler son réseau revient à rencontrer des professionnels actifs dans le secteur qui vous intéresse, et mieux encore, dans les organisations qui vous attirent. Le but consiste à récolter auprès de ces personnes un maximum d'informations sur le marché, l'organisation et le poste que vous visez ainsi que leurs réactions à votre projet professionnel et vos outils de communication. Vous affûtez ainsi vos connaissances, votre discours et votre capacité à vous montrer pertinent et convainquant durant vos entretiens d'embauche futurs. Enfin, si vous faites bonne impression à vos interlocuteurs vous pourrez obtenir de nouveaux contacts (les rebonds) parfois même au sein d'une structure où vous aimeriez travailler, mais aussi être informé d'opportunités ou encore d'offres d'emploi.

Autrement dit, le réseau constitue la meilleure solution pour vous approcher du poste que vous visez et le décrocher.

2.2 Votre projet professionnel

Votre projet professionnel s'inscrit dans une vision à long terme et dans votre projet personnel, il est en cohérence avec vos aspirations et vos valeurs. Ce projet se définit en fonction de vos motivations (valeurs, croyances, intérêts), de votre expérience (personnelle et professionnelle), de votre personnalité et de vos contraintes. Il est « contextualisé », réalisable, mesurable, précis et vous convient.

Votre projet professionnel est la synthèse de toute votre réflexion. Vous allez le définir à partir de votre expérience, de ce que vous souhaitez faire et ne plus faire.

Si vous avez été amené à gérer des projets, vous savez qu'un projet se construit, que cela demande du temps et fait appel à plusieurs étapes dont une phase de recherche, de rencontre, et de rassemblement de données. La définition du projet professionnel est une étape indispensable et essentielle lorsque vous rentrez de mission.

A votre retour, vous pouvez avoir différentes hypothèses : retrouver un emploi, reprendre des études, suivre une formation professionnalisante ou entreprendre une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), par exemple. Quel que soit votre projet, il est important de ne pas négliger l'étape de la définition du projet professionnel, qui est essentielle.

Le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un dispositif ouvert à tous les types de public (salariés, travailleurs indépendants, bénévoles, demandeurs d'emploi, etc.) qui ne nécessite ni diplôme, ni niveau scolaire minimum. En revanche, ce dispositif s'adresse spécifiquement à des personnes ayant des compétences et justifiant d'au moins 36 mois d'expérience professionnelle dans un domaine professionnel précis. Ainsi, la VAE permet de valoriser les compétences issues de l'expérience, qui peuvent être reconnues comme équivalentes à des connaissances acquises au sein du cadre scolaire. Cela permet donc au candidat de faire reconnaître les compétences qu'il a acquises, tout au long de son expérience professionnelle.

Si vous êtes Volontaire de Solidarité Internationale, sachez que le statut de VSI ne pose pas de problèmes particuliers pour suivre une VAE. Il faut seulement qu'il y ait une adéquation entre votre parcours et le niveau de responsabilité correspondant au titre visé par la VAE.

La VAE, qui n'est pas une formation professionnelle à proprement parler mais une démarche individuelle, suit plusieurs étapes. Selon les centres de certifications, vous devez généralement constituer un dossier de recevabilité dans lequel vous faites part de vos motivations et justifier d'au moins 36 mois d'expérience en lien avec le titre visé.

Si le dossier de recevabilité est validé et que vous êtes jugé éligible, il vous faut rédiger un (ou plusieurs) nouveau dossier dans lequel vous analysez votre parcours et votre expérience professionnelle pour démontrer l'adéquation qu'il existe entre les compétences requises et celles correspondant au diplôme visé. Pour cette séquence, vous pouvez généralement solliciter un accompagnement.

La dernière étape dans le processus de la VAE est le passage devant un jury. Après la rédaction des dossiers, vous passez en effet devant lui pour présenter votre ou vos dossier(s) et attester des compétences acquises. A l'issue de l'entretien, le jury peut décider de n'attribuer aucune compétence, d'en attribuer quelques-unes ou de les attribuer toutes. Le titre de la VAE est validé seulement si toutes les compétences sont attribuées.

Le coût d'une VAE varie selon les centres de certifications mais s'avère en général élevé. Si vous souhaitez entreprendre une VAE, vous pouvez bénéficier de certaines aides pour suivre ce dispositif.

Il peut exister des systèmes de bourses gérés en interne, au sein de différents centres certificateurs.

Les frais de la VAE peuvent être également pris en charge par différents organismes :

Les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) sont des structures associatives chargées de collecter les fonds de la formation professionnelle continue et de financer la formation des salariés.

Pôle emploi peut prendre en charge les frais de la VAE, en ce qui concerne les droits d'inscription auprès de l'organisme certificateur, les prestations d'accompagnement ou encore les frais liés au passage devant le jury.

Les employeurs peuvent, également, financer une VAE pour leurs salariés.

Le CPF (Compte Personnel de Formation) est un compte qui recense les heures de formation acquises par le salarié tout au long de sa vie active et jusqu'à son départ à la retraite. Ce CPF, qui a remplacé le DIF (Droit Individuel à la Formation) en 2015, peut permettre à tout salarié de suivre une formation qualifiante, tout au long de sa vie active. Le salarié peut décider de mobiliser son compte CPF pour entreprendre une VAE. Souvent, le financement sera partiel dans ce cadre-là.

Plus d'informations sur le dispositif de la VAE, consultez le site internet : www.vae.gouv.fr

2.3 Les outils de communication et de mise en relation avec le marché du travail

Le curriculum Vitae

N'oubliez pas que les « recruteurs » reçoivent des dizaines voire des centaines de candidatures par jour. Votre CV sera le premier contact avec votre interlocuteur : il devra rapidement le convaincre que vous avez un profil adapté. L'objectif d'un CV est de passer en entretien.

Quelques conseils

Rédigez votre CV dans un style qui vous est propre, choisissez une mise en page qui met en valeur votre expérience (faites le lire à une personne qui vous connaît peu, c'est le meilleur test).

Assurez-vous que votre CV est bien tapé et sans erreurs, que l'information est bien présentée, facile à lire, directe, honnête et positive.

Trouvez la bonne taille. Il ne doit être ni trop court, ni trop long (le CV en une page est encore conseillé, maximum 2 pages). Il faut éviter des périodes professionnelles citées sans explicitation, ou à l'inverse des paragraphes indigestes parce que vous voulez absolument tout dire. En pratique, un CV sur un recto est classique quand on a 25-30 ans. Respectez un principe d'homogénéité pour votre parcours professionnel : le bloc de texte consacré à une expérience doit être de taille proportionnelle à sa durée.

Un CV doit être personnalisé en fonction du domaine que vous recherchez, voire même de l'entreprise. Vous pourrez du coup insister plus ou moins sur telle ou telle expérience. (Si vous recherchez dans l'international, votre expérience de terrain sera plus fortement mise en avant).

La lettre de motivation

Elle constitue un véritable exercice de style et requiert à ce titre une attention toute particulière car elle sera déterminante dans l'obtention d'un rendez-vous.

Elle doit éveiller la curiosité du lecteur et inciter celui-ci à vouloir vous rencontrer, c'est elle qui doit vous distinguer des autres candidats.

Dynamique, votre lettre doit être rédigée sur papier blanc, être propre et écrite dans un français impeccable. Dans tous les cas, personnalisez chaque lettre de motivation. Les « recruteurs » écartent directement les lettres envoyées en masse.

Quelques règles à suivre

Elle doit se constituer en quatre parties :

1ère partie : parlez d'abord de ce qui vous intéresse particulièrement dans la structure. Cela nécessite que vous soyez renseigné et que vous puissiez mettre en avant 2 ou 3 caractéristiques qui vous plaisent : la taille, la philosophie, le secteur d'activité, la méthode, le concept, etc.

2ème partie : expliquez ensuite pourquoi rejoindre la structure paraît cohérent dans votre parcours professionnel passé et futur.

3ème partie : abordez vos compétences acquises et vos aptitudes personnelles qui vous permettraient d'être en adéquation, efficace pour le poste et la structure.

4ème partie : concluez en exprimant votre souhait d'une rencontre/entretien et n'oubliez pas les formules de politesse usuelles.

Adressez-vous à des centres d'orientation ou à Pôle emploi (si vous êtes demandeur d'emploi), qui mettent à votre disposition des conseillers, des ateliers et des services de documentation pouvant vous aider à la rédaction et mise en forme de vos CV et lettres de motivation.

Sachez, dans votre CV et votre lettre de motivation, « transcrire » votre expérience sur le terrain en mettant en avant les compétences et qualités développées lors de votre (vos) mission(s). Il est conseillé d'utiliser un vocabulaire spécifique au milieu professionnel ciblé. La liste fournie à la fin du guide, en annexe 2, peut vous aider.

Les lettres de référence

Vous pouvez joindre à vos candidatures des lettres de référence de vos missions, les attestations de volontariat - prévues par la loi - (demandez-en une version la plus précise possible). Demandez-les systématiquement, elles pourront vous être utiles.

L'entretien

Il est un passage obligé mais, si vous en êtes là, c'est que vous êtes sur la bonne voie !

Il faut vous présenter décontracté dans la tête mais dans une tenue correcte. Au-delà de ces questions vestimentaires, veillez à bien préparer cet entretien. Révisez votre CV, présentez-vous avec des réponses clairement définies quant à votre « choix de Solidarité Internationale », sur les raisons qui vous poussent à revenir travailler en France et dans cette structure en particulier.

Montrez-vous dynamique et souriant, pas trop expansif, mais évitez cependant les réponses trop brèves et le style évasif.

Parvenez à intéresser, à convaincre, soyez capable d'expliquer clairement dans quelles mesures les compétences acquises sur le terrain sont transposables à l'entreprise (ou l'organisation).

Alors, bien sûr, n'oubliez pas de présenter votre expérience en termes professionnels (cf. annexe 2 : liste de verbes à utiliser pour définir ses qualités et compétences) et pensez aussi à rassurer votre interlocuteur : en étant sûr de vous mais pas catégorique.

« Vous savez faire preuve d'autonomie mais vous aimez que l'on vous donne les orientations de votre travail et en plus vous appréciez échanger sur des pratiques professionnelles pour plus d'efficacité »

« Vous savez être patient pour que l'ensemble de l'équipe adhère à vos idées mais vous avez aussi eu affaire à des situations de stress et d'urgence dans vos expériences passées où il a fallu prendre des décisions rapides, ce qui vous a même grisé »

Renseignez-vous de nouveau sur l'organisation ou l'entreprise, sur ses produits, montrez votre intérêt. Soyez prêt à répondre sur vos loisirs, ce qu'ils peuvent vous apporter dans votre travail et réfléchissez à la traditionnelle question des 3 qualités et défauts.

A la fin de l'entretien, renseignez-vous sur les délais d'une suite à celui-ci et n'hésitez pas, si à cette date vous n'avez pas de réponse, à les relancer.

Note importante / n'hésitez pas à demander

Si la réponse tarde à venir ou si vous recevez une réponse négative et que vous pensez avoir les qualités requises, n'hésitez pas à téléphoner pour appuyer votre dossier ou demander des explications le cas échéant. Cela peut donner un éclairage au recruteur sur votre dossier et peut vous aider également dans votre recherche d'emploi.

Les tests

Dans un certain nombre d'entreprises, le processus de recrutement comprend des tests de personnalité. Ces tests peuvent vous aider à vous rendre compte de votre évolution professionnelle. Il peut donc être utile de s'entraîner ou, au moins, de s'y préparer pour ne pas être désarçonné. Les tests Papi et Sosie sont particulièrement utilisés lors des recrutements.

Plus d'informations :

www.mon-qi.com/test-recrutement/test-de-personnalite/test-papi.php

www.mon-qi.com/test-recrutement/test-de-personnalite/test-sosie.php

2.4 Les aides à l'orientation et la validation de votre projet professionnel

Si vous êtes demandeur d'emploi, Pôle emploi est votre principal interlocuteur pour votre réinsertion professionnelle. Vous pouvez bénéficier de l'accompagnement d'un conseiller Pôle emploi pour vous aider dans vos démarches.

Plus d'informations, rendez-vous dans votre agence ou appelez le numéro unique de Pôle emploi, le 3949.

www.pole-emploi.fr/accueil

Témoignages *FLORENT, 29 ANS,*
VSI PENDANT 18 MOIS AU BURUNDI, PARTI EN COUPLE

« J'avais commencé à rechercher un emploi, en postulant à quelques offres, dès ma mission au Burundi : cela m'a permis de me projeter dans ma vie en France, après l'expérience au Burundi. A mon retour, une fois que les démarches administratives étaient accomplies, je me suis très rapidement remis dans les recherches d'emploi. Pour mettre toutes les chances de mon côté, j'ai essayé de valoriser mon expérience de volontariat en retranscrivant, avec un langage professionnel et des termes RH, les tâches que j'ai réalisées, durant la mission. Cela pouvait, notamment, permettre aux employeurs de constater que les réalisations effectuées sur le terrain m'avaient permis de développer de réelles compétences professionnelles. Aussi, sur mon CV, je n'indiquais pas le statut de VSI mais je présentais mon expérience de volontariat à l'oral, en entretien. Je pense que c'était un atout pour me « démarquer » des autres candidats de manière positive. Finalement, malgré les doutes et les incertitudes que j'ai pu avoir, tout au long de mes recherches, j'ai persévéré et réussi à décrocher un poste dans le domaine de l'ingénierie environnementale, après 6 mois de recherches continues. [...] Il ne faut pas se dire que le volontariat donne une mauvaise image de son CV. Je pense que ça peut être présenté de manière très positive à un futur employeur (prise d'initiative, engagement, responsabilités éventuelles). Il ne faut pas non plus hésiter à se faire accompagner par une personne extérieure, qui peut aider à prendre du recul et séparer les aspects personnels du voyage et les aspects « professionnels » de la mission. »

// *SÉBASTIEN, 29 ANS,*
SVE PENDANT 11 MOIS EN TURQUIE

« Ayant pris connaissance, pendant ma mission, de l'Institut de l'Engagement, je décide d'y candidater, avant même mon retour en France. C'est auprès d'eux, qu'à mon retour, je trouve l'aide et le soutien nécessaires pour définir et préciser mes projets futurs. Encouragé par l'Institut, je candidate alors à plusieurs masters de Solidarité Internationale, dont ceux de Sciences Po Paris et Sciences Po Lyon. Après des entretiens concluants, j'apprends que je suis admis à Sciences Po Lyon, l'école qui me semblait « inaccessible » et dans laquelle je n'aurais pas osé candidater, si je n'avais pas reçu le soutien de l'Institut de l'Engagement. D'ailleurs, je souhaiterais garder un lien avec l'Institut, en participant notamment à la sélection des candidats ou en parrainant de jeunes lauréats, pour pouvoir les soutenir dans leurs projets et leur transmettre, en quelque sorte, ce que l'Institut m'a donné. Il y a, aujourd'hui, un réseau de plus en plus important de lauréats de l'Institut de l'Engagement, qui commence à se constituer et une sorte d'entraide, entre tous ces lauréats, s'est naturellement installée. »

Témoignages *PASCAL,*

VSI PENDANT 15 MOIS, PARTI EN COUPLE

« C'est certainement sur mes projets et ma vie professionnelle future que cette expérience aura eu le plus de répercussions. Après avoir passé plus d'un an à travailler dans plusieurs pays d'Amérique Latine, je savais désormais ce que je devais faire pour être réellement utile. Aujourd'hui, je ne souhaite plus évoluer dans le milieu des ONG et de la Solidarité Internationale mais travailler dans le secteur de la solidarité locale ou l'éducation populaire, pour pouvoir m'investir sur des projets très concrets, qui ont directement un impact sur la vie des gens. »



CREDIT PHOTO : DELEGATION CATHOLIQUE POUR LA COOPERATION / ZIMMERMAN

Les associations et structures d'aide à l'emploi

De nombreuses associations et structures proposent une aide de retour à l'emploi avec un accompagnement spécifique et personnalisé. Dans cette partie, nous vous proposons une liste, certes non exhaustive, d'associations et structures auxquelles vous adresser :

AVARAP (Association pour la Valorisation des Relations Avec les Professionnels)

Depuis 1984, l'association AVARAP accompagne et aide les cadres à retrouver un emploi ou à changer de carrière. Elle possède 8 structures dans plusieurs régions de France.

Plus d'informations : www.avarap.asso.fr

SNC (Solidarités Nouvelles face au Chômage)

SNC est une association qui accompagne des chômeurs dans leur retour à l'emploi, en leur proposant un soutien humain personnalisé. Cette association agit dans toute la France, grâce à son important réseau d'accompagnateurs bénévoles.

Plus d'informations : www.snc.asso.fr

ACTE (Association chrétienne pour le travail et l'emploi)

Ouverte à tous, l'association ACTE propose un accompagnement professionnel dans la durée aux cadres et aux jeunes diplômés en rupture d'emploi. Cette association est implantée à Paris, Bordeaux, Nantes et Toulouse.

Plus d'informations : www.acte-asso.fr

Pivod

Créée en 1986, Pivod est une association qui propose un accompagnement personnalisé et gratuit aux demandeurs d'emploi et aux créateurs d'entreprise. Initialement créée à Paris, le réseau est aujourd'hui composé d'associations juridiquement indépendantes qui ont le même objectif d'agir pour l'emploi, la même éthique, et qui ont co-signé une charte commune.

Plus d'informations : www.pivod75.org

Le « Café contact de l'emploi »

Ce dispositif permet de mettre directement en contact les entreprises et les demandeurs d'emploi dans un cadre public (café ou brasserie) convivial et informel pour favoriser les échanges. Les « cafés contact de l'emploi » sont organisés dans plusieurs villes de France.

Plus d'informations : www.cafecontactemploi.fr

Le Réseau International des Cités des Métiers

Les Cités des métiers sont des espaces ouverts à tous les publics en recherche d'un accompagnement et d'une aide pour définir leur projet professionnel. Le réseau international des cités des métiers compte de nombreuses structures en France.

Plus d'informations : www.reseaucitesdesmetiers.com

France Horizon

Anciennement appelé le Comité d'Entraide aux Français Rapatriés, France Horizon assure l'accueil et la réinsertion sociale et professionnelle en France. L'association possède de nombreux établissements dans le pays.

Plus d'informations : www.france-horizon.fr

Nous ne pouvons pas recenser toutes les associations et structures par régions mais en voici quelques exemples dans les régions Ile-de France, Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine :

La région Ile-de-France

Le réseau Oser (Oser 78/Oser 75/Oser 92)

Le réseau Oser accompagne les cadres et les jeunes diplômés dans l'élaboration de leur projet professionnel, en leur donnant les outils nécessaires pour faciliter leur retour à l'emploi. Ce réseau, qui regroupe 3 associations implantées en région parisienne, est animé par des professionnels qui apportent bénévolement leurs compétences.

Plus d'informations : www.oser78pourlemploi.org
www.oser75pourlemploi.org
www.oser92.fr

Dynamique Cadres

Dynamiques Cadres est une association qui aide les cadres à travailler sur leurs difficultés et comportements pour faciliter leur réinsertion professionnelle.

Plus d'informations : www.dynamique-cadres.org

MIRP (Mission Emploi pour cibles)

L'association MIRP accompagne des personnes, cadres ou non cadres, jeunes ou expérimentés, dans leur recherche d'emploi ou leur reconversion, en leur offrant les outils nécessaires. L'association possède deux sites en région parisienne.

Plus d'informations : www.missionemploi poucible.com

La région Auvergne-Rhône-Alpes

Réseau Emploi Cadres 69

Ce réseau réunit 8 associations d'aide à l'emploi, implantées dans la région lyonnaise et unies par des méthodes et des outils pour accélérer votre retour à l'emploi.

Plus d'informations :

www.reseauemploicadres69.over-blog.com

Parmi ces associations, on peut citer :

Ressort

Ressort est une association qui accompagne les cadres et les jeunes diplômés dans leur recherche d'emploi. Elle propose un accompagnement individuel et en groupe pour faciliter les démarches de retour à l'emploi.

Plus d'informations : www.ressortweb.fr

IEVA (Initiative Emploi Vous Accompagne)

L'association IEVA aide les personnes en recherche d'emploi à définir leur projet professionnel, développer leur réseau et les former aux techniques de recherche d'emploi.

Plus d'informations : www.ieva.asso.fr

La région Nouvelle Aquitaine

AES (Aide et soutien aux cadres en recherche d'emploi)

AES accueille les cadres en recherche d'emploi pour les aider à se réinsérer et retrouver une activité professionnelle. Cette association propose des diagnostics sociaux-professionnels ainsi que des accompagnements individuels et en groupe.

Plus d'informations : www.aes-asso.com

Cadres Entraide

L'association Cadres Entraide aide bénévolement les cadres demandeurs d'emploi à élaborer leur projet professionnel, grâce à la méthode bilan-projet. Cadres Entraide propose alors un accompagnement individuel et des ateliers collectifs. Plus d'informations : www.cadres-entraide.fr

ACTIFS 33

Actifs 33 suit et conseille les demandeurs d'emploi, tout au long de leurs parcours, pour les aider à se réinsérer professionnellement.

Plus d'informations : www.actifs33.wordpress.com

Les organismes spécialisés

Résonances Humanitaires

Résonances Humanitaires est une association d'aide au retour des volontaires et expatriés de la Solidarité Internationale. Depuis 2002, l'association permet aux expatriés de retour de mission de valoriser leur parcours d'engagement pour rebondir professionnellement (dans le secteur privé, dans l'Economie Sociale et Solidaire et dans la Solidarité Internationale ou autres). Résonances Humanitaires est entourée de plus de cent bénévoles (spécialistes en RH, anciens humanitaires, psychologues, etc.) qui orientent et accompagnent les adhérents à Paris mais aussi à Lyon et Bordeaux. Les adhérents bénéficient ainsi des services nécessaires pour retrouver une activité professionnelle : valorisation de compétences, élaboration et clarification du projet professionnel, refonte de CV etc.

Ils peuvent par ailleurs ouvrir leurs perspectives d'évolution professionnelle grâce aux nombreux partenaires de l'association, dans le domaine privé, public et associatif.

Pour adhérer à l'association¹, il vous faut avoir effectué au moins 6 mois de mission de Solidarité Internationale sur le terrain ; cette expérience doit avoir une valeur professionnelle significative.

L'accueil et l'accompagnement d'un nouvel adhérent à Résonances Humanitaire se déroule en 4 étapes. Pour commencer, l'adhérent rencontre un accueillant bénévole lors d'un entretien global qui aborde l'aspect professionnel mais aussi l'aspect personnel du retour. En effet, même si l'accompagnement professionnel reste leur cœur de métier, Résonances Humanitaires peut vous aider si vous éprouvez des difficultés personnelles au retour (soutien psychologique, réseau de pairs). Après cette première rencontre, l'adhérent est suivi par l'équipe de l'association pour construire ou préciser son projet professionnel. Une fois le projet défini, l'adhérent entame des recherches actives d'emploi, dans son secteur d'activité. Durant cette phase, il accède au réseau des anciens adhérents de Résonances Humanitaires et participe à des ateliers pour faciliter ses démarches. Lorsqu'il retrouve une activité, l'adhérent devient à son tour une « personne ressource de Résonances Humanitaires ». Aujourd'hui Résonances Humanitaires c'est plus de 2000 adhérents.

De manière informelle, Résonances Humanitaires organise également des « apéros » dans plusieurs villes de France (Lyon, Bordeaux, etc.). Ouverts à tout public, ces rendez-vous permettent de rencontrer et d'échanger avec des adhérents de l'association. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de l'association : www.resonanceshumanitaires.org ; ainsi que leur page Facebook.

¹Le montant de la cotisation annuelle est de +5 euros

Orientation Durable

Orientation Durable est un cabinet de recrutement, spécialisé dans l'Economie Sociale et Solidaire et de l'intérêt général. Pour définir un projet professionnel, ce cabinet propose aux demandeurs d'emploi un coaching personnalisé avec un consultant.

Plus d'informations : www.orientationdurable.com

AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes)

L'AFPA est un organisme de formation professionnelle, qui propose des formations qualifiantes et accompagne les demandeurs d'emploi et salariés à maintenir ou accéder à un emploi.

Plus d'informations : www.afpa.fr

APECITA (Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs, techniciens de l'agriculture et de l'agroalimentaire)

L'APECITA est spécialisée dans le placement et le reclassement des professionnels des secteurs agricoles, agroalimentaires et de l'environnement.

Plus d'informations : www.apecita.com

APEC (Association pour l'emploi des cadres)

L'APEC est l'association qui accompagne et conseille les cadres et les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, tout au long de leur parcours professionnel. Les cadres trouveront ainsi des informations utiles sur le marché, les offres d'emploi pour construire leur projet professionnel. Les jeunes diplômés pourront eux être aidés pour élaborer et mettre en œuvre leur projet.

Plus d'informations : www.apec.fr

Organismes spécialisés dans l'accompagnement des jeunes :

L'Institut de l'Engagement

L'Institut de l'Engagement (anciennement l'Institut du Service Civique) a été créé en 2012 pour valoriser l'engagement des jeunes de 16 à 29 ans, qui ont effectué une mission de volontariat (service civique, service civique d'un pays de l'Union européenne, Service Volontaire Européen ou un Volontariat de Solidarité International). Selon votre projet, l'Institut de l'Engagement peut vous accompagner et vous soutenir pour reprendre des études, rechercher un emploi ou créer une activité (entreprise, association, etc.). Grâce à ses nombreux partenaires dans les trois filières, il vous aide à concrétiser votre projet professionnel.

L'Institut de l'Engagement sélectionne ses lauréats quels que soient leur niveau d'étude, leur origine sociale ou géographique ; seule l'adéquation entre la personnalité et le projet du candidat importe. Pour candidater au sein de l'Institut de l'Engagement, il vous suffit de remplir un dossier de candidature, dans lequel vous ferez part de votre parcours de vie et de votre projet d'avenir. Si votre dossier est accepté, vous passerez un entretien oral avec des responsables de l'Institut de l'Engagement et leurs partenaires. Une fois lauréat de l'Institut de l'Engagement, vous serez suivi par un parrain ou une marraine, qui vous conseillera tout au long de votre parcours.

Vous trouverez plus d'informations sur le site internet de l'Institut de l'Engagement : www.engagement.fr ; ou leur plaquette en ligne : www.engagement.fr/pr-envoi_ide_plaquette_8_pages

AFIJ (Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Implantée dans plus de 40 départements, l'AFIJ propose aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur un accompagnement dans leur recherche d'emploi ou création d'entreprise. Grâce à des actions individuelles et collectives, l'association a pour objectif d'améliorer l'insertion professionnelle des étudiants et des jeunes diplômés en les préparant à l'accès à l'emploi.

Plus d'informations :

www.charte-diversite.com/charte-diversite-acteur-afij-association-pour-faciliter-l-insertion-professionnelle-des-jeunes-diplomes-323.php

INJEP (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire)

Mis en place par le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, l'INJEP agit dans le domaine de la formation professionnelle et travaille notamment sur les questions de jeunesse et d'orientation.

Plus d'informations : www.injep.fr

Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)

Créé par la loi n°288-2014 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, le CEP est un nouveau dispositif qui permet à chaque actif de disposer d'une prestation de conseil en évolution professionnelle. L'objectif est de favoriser l'évolution et la sécurisation de son parcours professionnel. Toute personne peut bénéficier d'un CEP tout au long de sa vie professionnelle.

Gratuit pour le bénéficiaire il est accessible à tout actif, quel que soit son statut : salarié à temps complet ou partiel, apprenti, stagiaire rémunéré ou encore bénévole de structure associative. Le CEP doit permettre à son bénéficiaire de disposer d'un temps d'écoute et de recul sur son parcours professionnel. Ce dernier sera suivi par un conseiller en évolution professionnelle dans les différentes phases de son conseil en évolution professionnelle.

Cinq organismes sont habilités à délivrer le CEP :

Pôle emploi ;
L'Association pour l'emploi des cadres (Apec) ;
Les missions locales ;
Les Opacif ;
Le CAP emploi pour les personnes en situation de handicap.

III – A LA CONQUÊTE DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

3.1 Les pistes

Les entreprises

Les entreprises ont de nouveaux besoins en termes de recrutement. Les compétences et qualités que vous avez acquises sur le terrain sont susceptibles de répondre à ces besoins.

Quelles entreprises cibler en priorité ?

Les entreprises qui coïncident avec vos valeurs et qui ont un engagement explicite (démarche éthique, mécénat, responsabilité sociale, etc.) ;

Les entreprises qui proposent des postes en cohérence avec votre métier et sensibles à votre profil (compétences et personnalité) et/ou à votre formation (importance de l'adéquation avec le poste proposé ou visé) ;

Les entreprises dont les activités sont proches de votre (vos) expérience(s) en mission ;

Les entreprises qui travaillent à l'international ou les entreprises étrangères ;

Les grands groupes, mais aussi les PME ou entreprises susceptibles de faire appel à des profils atypiques ;

En complément, il peut être utile de cibler les cabinets de recrutement.

Si vous êtes intéressé par cette piste, il est alors nécessaire de transcrire votre expérience de Solidarité Internationale en langage « entreprise » sur votre CV et lors de vos entretiens (cf. annexe 2).

La fonction publique

Si, il y a quelques années, il était impératif de passer un concours pour intégrer la fonction publique, ce n'est plus forcément le cas. Il existe aussi des postes de « contractuels », ce sont des formes de CDD (qui ne relèvent pas du statut de fonctionnaire).

La fonction publique offre de nombreux métiers dans des domaines variés relevant des différents ministères : ministères des Affaires sociales et de la Santé (fonction publique hospitalière), du Travail, de l'Agriculture (Office National des Forêts - ONF par exemple), des Affaires étrangères et du développement international, etc. La fonction publique territoriale offre également de nombreux métiers (personnels des communes, conseils généraux et régionaux, etc.).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site du portail de la fonction publique : www.fonction-publique.gouv.fr, et le site consacré aux métiers de la fonction publique : www.emploi-public.fr

Les « humanitaires » sont parfois mieux reconnus par la fonction publique que par le privé, tenez-en compte.

Sur le site internet du Ministère de la Fonction publique (www.fonction-publique.gouv.fr), vous trouverez notamment la liste et le calendrier des concours (disponible dans toutes les mairies et préfectures).

Vous pouvez aussi vous informer sur l'actualité de la fonction publique sur le site internet de la gazette.fr : www.lagazettedescommunes.com

Le développement local

Pendant votre mission, vous avez développé des compétences et une connaissance certaines des pays en développement. Cela peut intéresser des collectivités locales travaillant dans le domaine de la coopération décentralisée ou menant des actions de sensibilisation à la Solidarité Internationale auprès du grand public.

Vos compétences d'animation et de médiation, de coordination et de mise en synergie des acteurs, sont autant de compétences nécessaires dans le développement local en France. En effet, les problématiques de développement local au Nord et au Sud se rapprochent, et nécessitent des professionnels aux compétences, sinon analogues, du moins transférables dans les deux sens.

Si ce secteur vous intéresse, renseignez-vous auprès des collectivités locales : région, département, communes. Certains postes sont réservés aux personnes qui ont réussi un concours de la fonction publique territoriale, d'autres peuvent être ouverts aux contractuels.

Cependant, les postes disponibles restent peu nombreux et surtout difficiles d'accès : il y a souvent plusieurs centaines de candidatures pour chaque poste.

Certaines collectivités locales menant des actions internationales se sont regroupées dans un collectif comme CUF (Cités Unies France), www.cites-unies-france.org

La Solidarité Internationale au siège

À votre retour de mission, vous pouvez avoir le projet, comme de nombreux anciens volontaires ou expatriés, de continuer professionnellement votre engagement en Solidarité Internationale, depuis la France, en intégrant un siège d'ONG.

Cette partie a pour objectif de poser quelques éléments de réflexion importants concernant cette hypothèse d'intégration au siège d'une Organisation de Solidarité Internationale après une expérience VSI.

Intégrer le milieu de la Solidarité Internationale

Avant de vous engager dans le milieu de la Solidarité Internationale et de suivre une formation dans ce domaine, il faut vous assurer d'avoir un projet professionnel solide et surtout réaliste. Pour cela, vous pouvez dresser la liste de vos compétences professionnelles, avec les savoir-faire et les savoir-être (flexibilité, adaptabilité, fiabilité, gestion du stress, etc.). Il faut en effet bien se connaître pour construire son projet professionnel et évoluer dans le milieu. Ce « bilan de compétences » peut ainsi vous aider à identifier un métier avec des responsabilités spécifiques, mais restez tout de même vigilant quant à l'employabilité du secteur et assurez-vous que vos compétences soient bien recherchées par les professionnels concernés.

Si votre projet professionnel n'est pas construit, vous pouvez le confronter à des professionnels du secteur. Il est en effet important de se renseigner sur le milieu et d'aller à la rencontre des potentiels recruteurs, qui peuvent vous conseiller sur votre projet. Des événements tels que le salon des solidarités, à Paris, ou le salon des métiers de l'humanitaire, à Annemasse, réunissent des acteurs du milieu qui peuvent vous informer sur vos possibilités d'engagement et vous conseiller sur vos projets professionnels.

La définition du projet professionnel peut, cependant, prendre du temps et inclure un temps de formation : un projet se construit progressivement.

Travailler en siège, n'est pas la même chose que sur le terrain

Intégrer le siège d'une ONG peut paraître une « évolution logique » après une mission de volontariat ou d'expatriation solidaire réussie ; il est toutefois important de noter que la réalité de travail au quotidien entre un siège et une mission terrain est significativement différente.

Les métiers au siège, s'ils occasionnent pour certains des déplacements à l'international, restent des métiers plutôt « statiques » avec des dimensions techniques et administratives fortes. La distance avec les terrains d'opération est importante. Elle est d'ailleurs souvent source de tension avec les « terrains ». Il est donc important, avant d'entamer un processus de candidature, d'être informé sur la réalité des conditions d'exercice des métiers, les relations entre les salariés, la culture interne et de bien mesurer l'adéquation avec son projet personnel.

Un nombre de postes limités et une « hyper-concurrence »

Autre point clé : le nombre globalement limité de postes ouverts au recrutement, chaque année, par des sièges d'ONG.

En France, hormis les quelques « grosses » organisations humanitaires (Médecins Sans Frontières, la Croix Rouge, Handicap international, Action contre la Faim, Médecins Du Monde, etc.), les sièges sont modérément dotés en postes de salariés ; au-delà des chiffres bruts, le ratio entre postes disponibles et candidatures est très déséquilibré ! Les sièges reçoivent en permanence les candidatures de leurs anciens expatriés, ceux d'autres ONG, des personnes en reconversion professionnelle, des salariés d'autres sièges souhaitant évoluer, etc.

Ces flux, combinés avec un turn over relativement peu élevé, aboutissent à des volumes de postes à pourvoir très mesurés et à une hyper concurrence lors des recrutements.

L'image du VSI

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, le projet d'intégrer un siège d'ONG doit prendre en compte l'image que ce dernier aura de l'expérience VSI. Certaines grosses organisations ont une vision très peu technique des missions de volontariat et donc des enseignements qui peuvent en être tirés. Portez donc une attention particulière à l'explicitation et à la valorisation de votre expérience dans sa composante technique et professionnelle.

Les métiers dans les sièges d'ONG

Les sièges d'ONG concentrent des métiers « opération » qui sont dans la lignée des postes du terrain, avec une forte présence des fonctions de pilotage de projet et des métiers axés sur la gestion financière et des métiers « supports » : RH, communication, métiers de la finance.

Depuis quelques années, des évolutions apparaissent avec le développement des fonctions de gestion du « partenariat » à l'international, de plaidoyer et de fundraising.

Attention, ces tendances n'entraînent pas forcément la multiplication des postes dans ces domaines, mais elles peuvent teinter des postes plus classiques déjà existants (ex : le fundraising vient de plus en plus se mêler à certains métiers de la communication, les chargés de projet intègrent de plus en plus la dimension partenariat, etc.).

La place des anciens expatriés dans les sièges

Une tendance est à prendre en compte quant aux profils recherchés : s'il y a 10 ans, beaucoup d'ONG « jouaient » le jeu du vivier expatrié et engageaient parfois systématiquement au siège des personnes qui avaient défendu les couleurs de l'organisation sur le terrain, la donne a évolué aujourd'hui. Les fonctions « opérations » (directeur des opérations, responsable desk, chargé de projet, etc.) sont très souvent occupées par d'anciens expatriés, les fonctions « supports » sont, elles, souvent recrutées dans une logique « métier » pure qui peut amener à recruter des personnes éloignées du milieu humanitaire (RH, finances, communication), qu'on immergera dans leur nouvel environnement.

Il est à noter que les sièges ONG, s'ils ont toujours un regard particulier sur leurs anciens expatriés, sont dans une logique de performance, amenés à recruter assez largement d'anciens expatriés venant d'autres ONG.

La question de l'acceptation du poste selon votre perspective à plus long terme

Au regard des éléments précédents, la question de l'acceptation peut se poser, à savoir la nécessité de se questionner sur votre capacité à accepter tel niveau de salaire ou tel type de poste.

Peu de règles à ce niveau-là, mais deux conseils : gardez toujours en tête le projet global qui vous guide et ne vous en éloignez jamais trop, pesez votre décision au regard de ce que la structure peut offrir notamment en terme de formation et de potentielles évolutions internes.

Par exemple, un poste d'assistant/projet dans une structure solide pourra être une vraie source de formation et d'apprentissage pour quelqu'un ayant le projet construit de piloter des activités en Solidarité Internationale, sur le long terme.

Où candidater :

En plus des candidatures spontanées que vous pouvez directement envoyer aux ONG qui vous intéressent, des postes à pourvoir dans le milieu de la Solidarité Internationale sont également disponibles sur diverses plateformes :

La plupart des ONG diffusent le plus souvent les offres à pourvoir via le site de Coordination Sud, la plateforme française des ONG de Solidarité Internationale :

www.coordinationsud.org/espace-emploi

Les grandes ONG, telles que Médecins du Monde, Handicap International, Médecins Sans Frontières, Action contre la Faim ou encore la Croix Rouge, peuvent diffuser leurs offres, directement, sur leur sites internet :

www.medecinsdumonde.org/recrutement

www.handicap-international.fr/emploi

www.msf.fr/recrutement

www.recrutement.actioncontrelafaim.org

www.croix-rouge.fr/Je-m-engage/Espace-recrutement

Des offres d'emploi dans le secteur de la Solidarité Internationale peuvent être disponibles sur les sites internet des centres régionaux de coopération décentralisée :

CERCOOP (Bourgogne-Franche-Comté)

Site internet : www.cercoop.org/#&xpanel1-1

Lianes Coopération (Hauts-de-France)

Site internet : www.lianESCOOPERATION.org

MEDCOOP (région Méditerranée)

Site internet : www.medcoop.fr

RESACOOOP (Auvergne-Rhône-Alpes)

Site internet : www.resacoop.org

SO Coopération Nouvelle-Aquitaine (Nouvelle Aquitaine)

Site internet : www.capCOOPERATION.org

Des offres sont également présentes sur le site internet de Résonances Humanitaires, pour les adhérents de l'association (vous pouvez consulter la partie du chapitre consacré à Résonances Humanitaires).

Plus d'informations : www.resonanceshumanitaires.org

Le site anglophone Relief Web, administré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) répertorie également des offres d'emploi dans le secteur de l'humanitaire et de la Solidarité Internationale.

Plus d'informations : www.reliefweb.int

Des informations utiles sur les statuts (volontaire, bénévole, salarié), les acteurs et les domaines de la solidarité locale et internationale, ainsi que des fiches pratiques sur les formations et les métiers du secteur sont disponibles sur le site « Solidaire ». Ce site internet est piloté par l'Institut Bioforce et animé par un réseau d'ONG, d'associations et d'organismes d'orientation. C'est un outil pratique pour l'information et l'orientation de ceux qui désirent s'engager en France ou à l'international : www.solidaire-info.org

L'offre de formation dans le domaine de la Solidarité Internationale

Si vous souhaitez renforcer vos compétences professionnelles après une mission de Solidarité Internationale, vous pouvez décider de suivre une formation. L'institut Bioforce, spécialisé dans les métiers et compétences de l'humanitaire et de la Solidarité Internationale, et qui travaille en forte collaboration avec les organisations de Solidarité Internationale en propose plusieurs. Parmi les formations qu'il propose, on distingue les formations « compétences », qui sont des formations courtes allant de 3 jours à 3 semaines, et des formations plus longues appelées « formations métiers », qui durent 3 mois ou davantage et comportent pour la plupart une mission humanitaire sur le terrain. Si vous cherchez une formation plus orientée développement (pour des métiers en France et/ou à l'international), qui favorise les acteurs et les dynamiques locales et avec une dimension multiculturelle, le CIEDEL propose aussi des formations courtes et des formations qualifiantes transversales (9 mois).

Les formations compétences :

Les formations « compétences » s'adressent aux personnes souhaitant acquérir ou développer une (ou plusieurs) compétences bien spécifiques. Ces formations courtes peuvent vous permettre de compléter votre CV et de renforcer vos chances d'intégrer le secteur de la Solidarité Internationale. L'Institut Bioforce propose une cinquantaine de formations « compétences », très diversifiées.

Plus d'informations :
www.humanitaire.institutbioforce.fr/fr/formations-comp%C3%A9tences

Les formations métiers :

Les formations « métiers » permettent aux candidats d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer un métier spécifique dans le milieu de l'humanitaire et de la Solidarité Internationale. Elles se déroulent généralement en deux temps, avec une période de formation à l'Institut Bioforce et une mission sur le terrain.

Au sein de ces formations « métiers », l'Institut Bioforce propose également une formation longue, de 3 ans, dédiée aux jeunes de 18 à 22 ans : elle prépare au métier de logisticien, qui existe à la fois dans l'humanitaire et dans l'entreprise.

La plupart des formations « métiers » sont reconnues par l'Etat français et inscrites au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Plus d'informations :
www.humanitaire.institutbioforce.fr/fr/formations-m%C3%A9tiers

Ces formations ont cependant un coût, qui varie selon différents critères (durée, matériel technique nécessaire, etc.) mais vous pouvez bénéficier d'aides financières auprès de différents organismes (Pôle emploi, conseil départemental, conseil régional, employeur, OPCA, Compte personnel de formation, CIF, etc.). Vous pouvez vous renseigner sur les pistes de financement sur le site de l'Institut Bioforce.

En région nouvelle-Aquitaine, l'IFAID Aquitaine propose également une formation professionnelle dans le domaine de la Solidarité Internationale, avec une ouverture sur le secteur de l'ESS. Le titre de "Coordonnateur de Projet de Solidarité Internationale et Locale (COPSIL) s'obtient en 2 ans avec une période de formation à l'IFAID Aquitaine et une mission d'une durée de 9 mois minimum sur le terrain. La formation a pour objectif de vous donner les outils nécessaires à l'élaboration, la conduite et l'évaluation de projets et programmes de développement dans la Solidarité Internationale et/ou l'Economie Sociale et Solidaire. Elle est reconnue par l'Etat français et est inscrite au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Tout comme les formations proposées par l'Institut Bioforce, la formation professionnelle de l'IFAID Aquitaine a un coût qui est pris en charge soit par le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine soit par différents organismes (OPCA, pôle emploi, employeur).

Plus d'information : www.ifaid.org/formation

La création d'entreprise et les professions libérales

Une vie professionnelle ne passe pas forcément par le salariat. Choisir de devenir son propre patron peut permettre de mener à bien un projet qui peut s'inscrire dans le prolongement de sa mission au sein de l'organisation d'envoi.

Mais attention, créer son entreprise ou s'établir en profession libérale n'est pas toujours chose facile. Il y a en effet de nombreuses règles à suivre et des risques à assumer.

La création d'entreprise :

Que ce soit pour être plus autonome ou pour créer son propre emploi, s'orienter vers la création ou la reprise d'une entreprise nécessite de bien se préparer.

Il faut en effet s'attendre à :

Devenir un « homme ou une femme orchestre » c'est-à-dire un généraliste sur lequel reposent toutes les fonctions de l'entreprise.

Être confronté à une activité irrégulière.

Gérer des ressources financières fluctuantes (et accepter que ses revenus dépendent des résultats obtenus et pas toujours de la quantité de travail fourni).

Vouloir faire aboutir son projet et surtout le rendre viable nécessite une préparation, une méthode, une démarche raisonnée. Il est donc important de se faire accompagner par des professionnels.

Les aides :

De nombreuses structures, associatives comme privées, peuvent vous aider d'un point de vue méthodologique et évaluer avec vous les possibilités de création d'entreprise. Pôle emploi propose des prestations intéressantes pour vous aider dans votre projet : OPCRE (Objectif projet création) et « EPCE » (Evaluation préalable à la création). Adressez-vous à votre agence pour plus d'informations.

Vous pouvez également bénéficier d'aides financières auprès de certains organismes pour vous aider dans votre projet :

ACCRES (Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises)

Cette aide vous exonère partiellement des charges sociales pendant un an et vous accompagne pendant vos premières années d'activité. Vous pouvez bénéficier de l'ACCRES sous certaines conditions, si vous créez ou reprenez une activité économique (industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou libérale).

Plus d'informations :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11677

ARCE (Aide à la reprise ou à la création d'entreprise)

Cette aide, versée par Pôle emploi, est attribuée aux demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) et qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise. Pour bénéficier de l'ARCE, vous devez avoir obtenu l'ACCRES (l'Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprises) et ne pas cumuler l'ARE avec une rémunération.

Plus d'informations :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15252

Nacre (Nouvel accompagnement pour la création ou la reprise d'entreprise)

Ce dispositif accompagne pendant 3 ans les créateurs ou repreneurs d'entreprise et les aide à démarrer et financer leur projet d'activité. Le Nacre vous permet de signer un contrat avec un organisme d'accompagnement conventionné par l'Etat.

Plus d'informations :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20016

Note importante : les aides

Des aides spécifiques sont disponibles pour les entrepreneurs sociaux.

L'entrepreneuriat social consiste à créer une entreprise lucrative dont l'activité économique a été conçue de manière à résoudre une problématique sociale voire humanitaire.

Il existe des structures spécialisées dans l'aide à la création et au développement d'entreprises sociales
(ex : www.iies.essec.edu ; www.france.ashoka.org).



Les bonnes adresses

AFE (Agence France Entrepreneur), anciennement l'APCE

Pour trouver des informations sur les possibilités de parrainage, d'assistance, d'appui, technique et de formation, adressez-vous aux services de l'AFE.

14 rue Delambre
75682 Paris Cedex 14
Téléphone : +331 42 18 58 58
Site internet : www.afecreation.fr

Club des créateurs et entrepreneurs

25 Rue du Maréchal Foch
78000 Versailles
Téléphone : +331 39 02 75 75
Site internet : www.clubdescreateurs.com
Courriel : ecrire@clubdescreateurs.com

CCI (Chambres de Commerce et d'Industrie)

Le réseau « CCI de France » regroupe plus de 160 établissements publics, nationaux, régionaux et locaux.

46-48 Avenue de la Grande Armée
CS 50071 75858 Paris Cedex 17
Téléphone : +331 40 69 37 00

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter la rubrique « création, reprise et Cession d'entreprise » sur le site internet : www.cci.fr

Réseau Entreprendre

Ce réseau, engagé depuis 1986 dans l'accompagnement des créateurs, développeurs et repreneurs d'entreprises mobilise plus de 6000 chefs d'entreprises bénévoles pour aider ces entrepreneurs à réussir.

Site internet : www.reseau-entreprendre.org

BGE - Appuis aux entrepreneurs

168 bis rue Raymond Losserand
75014 Paris
Téléphone : +331 43 20 54 87
Site internet : www.bge.asso.fr
Courriel : info@bge.asso.fr

Balise PRO (rattaché à la BGE)

Site internet : www.bgebalise.fr

S'établir en profession libérale

Les membres des professions libérales sont des personnes physiques exerçant de manière indépendante une activité professionnelle. Ce sont des entrepreneurs individuels. Ils ont une clientèle propre et il ne doit pas exister de lien de subordination entre eux et leurs clients.

Certaines professions libérales sont réglementées et organisées en ordre dont les règles déontologiques s'imposent à leurs membres : médecins, architectes, géomètres-experts, experts-comptables, etc. (Consulter l'ordre concerné).

D'autres sont réglementées au niveau de l'accès à la profession (diplômes, expériences, etc.) : infirmiers, agents généraux d'assurances, psychologues, etc. Et d'autres encore sont totalement libres (consultant, etc.).

Les bonnes adresses

Union nationale des professions libérales (UNAPL)
Site internet : www.unapl.fr

Fédération CINOV (Fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du Conseil, de l'ingénierie et du Numérique)
Site internet : www.cinov.fr

Balise PRO (rattaché à la BGE)
Site internet : www.bgebalise.fr

Repartir à l'étranger

Votre expérience d'une activité et d'un mode de vie dans un contexte économique et culturel différent peut vous amener à avoir envie de repartir. Ce départ peut se faire sous différentes formes : vous pouvez effectuer une autre expérience de Solidarité Internationale, travailler pour une entreprise ou à votre compte, faire des études ou encore un stage.

Dans tous les cas, ce nouveau départ ne doit pas être une fuite en avant, il doit résulter d'une profonde réflexion et s'inscrire dans le cadre d'un projet professionnel cohérent. Pour cela, il peut être bon, avant de repartir, de rester un temps en France, éventuellement d'avoir une période de travail (vous pouvez consulter le chapitre 1 de ce guide pour plus d'informations).

Rester dans la Solidarité Internationale

Vous avez aussi la possibilité de répondre aux offres des ONG qui recherchent de plus en plus des professionnels ayant de l'expérience. (Voir les adresses dans la partie « la Solidarité Internationale au siège », du présent chapitre).

Certains organismes internationaux, comme l'ONU, la Croix-Rouge internationale (CICR comme FICR) ou l'Union européenne recrutent, en petit nombre, des personnes avec de l'expérience en Solidarité Internationale.

www.cicr.org

www.ifrc.org

www.ec.europa.eu/france/home_fr

Les volontaires des Nations Unies (VNU) peuvent être un bon tremplin pour intégrer l'Organisation des Nations Unies.

www.unv.org

Le salariat à l'étranger

Il vous faut :

Repérer les régions, pays ou zones économiques pouvant avoir besoin de votre savoir-faire.

Vous informer sur le fonctionnement des secteurs d'activité qui vous intéressent pour les pays que vous avez sélectionnés.

Identifier les entreprises, qu'elles soient françaises ou étrangères, que vous pouvez intéresser.

Vous pouvez aussi vous renseigner sur les possibilités offertes par l'Etat qui recherche parfois des « coopérants » et « assistants techniques » de statut public. Renseignez-vous sur le site du Ministère des affaires étrangères et du développement international, www.diplomatie.gouv.fr

Adresses et liens utiles

Offres d'emploi à l'international :

Pôle emploi international

Adresse : 48 Boulevard de la Bastille

75012 Paris

Téléphone : +331 53 02 25 95

Site internet : www.pole-emploi-international.fr

APEC

Sur le site internet de l'APEC : www.apec.fr, vous trouverez des offres d'emploi à l'international en suivant le cheminement suivant : cliquez sur « CADRES », puis « Ma carrière » et enfin « partir à l'étranger ».

Sites internet :

Le site internet « cadremploi » et « Monster » répertorient de nombreuses offres d'emploi à l'étranger.

www.cadremploi.fr

www.monster.fr/geo/siteselection

Plusieurs associations et structures existent pour vous aider dans votre projet et faciliter votre expatriation :

Pour les jeunes et étudiants :

AISEC (Association internationale des Etudiants en Sciences Economiques et commerciales). Cette association permet à des étudiants d'effectuer un stage ou une mission de volontariat à l'étranger.

Plus d'informations : www.aiese-france.org/fr



Plateforme « Découvrir le monde »

Cette plateforme, mise en place par le ministère de la jeunesse et des sports, vous guide et vous oriente dans votre recherche à l'étranger, que ce soit pour étudier, faire un stage ou encore un volontariat.

Plus d'informations : www.decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr

Club Téli

Agréé par le ministère de la jeunesse et des sports, le club Téli répertorie des informations utiles et pratiques pour trouver un travail, effectuer un stage ou faire du bénévolat, à l'étranger.

Plus d'informations : www.teli.asso.fr

Stages :

AFSTE (Association française pour les stages techniques à l'étranger)

L'AFSTE s'adresse aux étudiants de l'enseignement supérieur scientifique et technique dont les établissements adhérents à l'association.

AIPT (Association for International Practical Training)

Cette association peut vous aider dans vos recherches de stage aux Etats-Unis.

Lieux et sources d'informations

Service aux citoyens - Ministère des affaires étrangères et du développement international

Plus d'informations :

www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens

Préparer son expatriation :

www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/preparer-son-expatriation

« Toute l'Europe » est un portail d'information et de documentation sur les questions européennes.

Plus d'informations : www.touteleurope.eu

Expa-conseil est un service de Pôle emploi international. Ce service propose des conseils juridiques sur le départ à l'étranger dans un cadre professionnel. Il s'adresse aux employeurs et demandeurs d'emploi. Il les informe et conseille notamment sur le contrat de travail.

Plus d'informations :

www.pole-emploi.fr/informations/informations/international-@/international

EURES est le portail européen sur la mobilité de l'emploi. Ce réseau informe et conseille sur le recrutement et le placement des employeurs et travailleurs dans toute l'Europe.

Plus d'informations :

www.ec.europa.eu/eures/public/fr/homepage

3.2 Comment entrer en contact avec les structures qui vous intéressent ?

Suivant la zone géographique visée (département, région, pays, etc.), le marché de l'emploi peut être très différent. Il faut aussi savoir que le marché du travail se découpe en deux volets : le marché ouvert ou visible (il est identifié par des offres d'emploi) et le marché caché (où justement il n'y a pas d'offres d'emploi publiées).

Les offres d'emploi (le marché connu/visible)

Les sources sont multiples et variées pour trouver des offres d'emploi mais les critères y sont de plus en plus précis, et il est rare de convenir parfaitement au profil exigé. N'hésitez pas cependant à forcer un peu les portes si vos compétences s'en approchent.

Nous l'avons déjà dit : les aspects professionnels des missions de Solidarité Internationale sont souvent méconnus de la plupart des employeurs et il faudra les convaincre que c'est de vous dont ils ont besoin.

Internet

Sites généralistes

www.emploi.org

www.monster.fr

www.keljob.com

www.indeed.fr

www.cadremploi.fr

Sites de quotidiens et magazines

www.lemonde.fr/emploi

www.lefigaro.fr/emploi

www.lexpress.fr/emploi

www.emploi.leparisien.fr

Sites d'organismes (voir la partie sur « les aides à l'orientation et à la validation de votre projet professionnel », à la page 59 de ce chapitre).

Les candidatures spontanées

C'est un moyen de recherche « actif », car c'est vous qui proposez quelque chose : cela peut quasiment s'apparenter à une démarche de marketing individuelle.

Envoyez une candidature aux sociétés susceptibles de rechercher votre profil. Cela nécessite de cibler les entreprises/organismes correspondant à votre projet professionnel. Par ailleurs, adaptez et perfectionnez votre argumentaire afin de « coller » aux objectifs de votre interlocuteur (des annuaires spécialisés dans les entreprises, tels le Kompass, sont de bonnes sources d'information). Aujourd'hui, avec l'aide d'internet, il est très facile de trouver les informations que l'on recherche.

Cette candidature devra - dans la mesure du possible - être adressée à une personne en particulier dans l'entreprise que vous visez (chef de service, DRH, etc.).

Votre objectif étant d'obtenir un entretien, n'ayez pas peur de les relancer par téléphone pour obtenir en premier lieu une réponse ou un rendez-vous.



L'intérim

Le travail temporaire, appelé aussi intérimaire, peut constituer un bon moyen pour reprendre contact avec la réalité de votre milieu socio-économique, et vous familiariser avec les contraintes qu'il implique et les possibilités qu'il offre.

Même dans le cas où les travaux proposés sont en-deçà de vos compétences, cela peut vous permettre de réfléchir à vos attentes professionnelles futures.

Dans certains cas, l'intérim peut être le début d'un emploi à long terme, soit dans la structure que vous venez de rejoindre, soit par le biais des contacts noués au cours de vos différents contrats d'intérim. Comme Pôle emploi, les agences d'intérim sont aujourd'hui autorisées à proposer des CDD et CDI.

S'inscrire dans « une boîte d'intérim » ne coûte rien et cela permet d'avoir occasionnellement une rentrée d'argent. L'intérim peut aussi vous permettre d'avoir une expérience professionnelle plus parlante auprès des entreprises.

Sites d'intérim :

www.officielinterim.com

www.adecco.fr

www.manpower.fr

3.3 Le réseau ou comment faire d'une pierre deux coups ?

Le réseau vivant

La démarche

La démarche de « l'entretien réseau » consiste à entrer en contact avec son réseau relationnel et faire appel à lui lors d'une recherche d'emploi. L'objectif est d'aboutir à un rendez-vous (face à face ou par téléphone) avec une personne ressource pour obtenir des informations (opportunités ou spécificités d'un secteur, fonctionnement ou projets d'une entreprise, d'une association, d'un groupe, connaître les exigences d'un poste, etc.) en fonction d'une question que vous vous posez sur un métier, une fonction, une entreprise, afin de vous aider à progresser dans votre recherche d'emploi, mais aussi à valider votre projet professionnel.

Mobiliser son réseau

Il est important de savoir construire et mobiliser votre réseau pendant vos missions :

Gardez vos contacts et des liens avec la France : internet est présent sur la plupart des missions, ne le négligez pas. Les amis et la famille sont précieux (même s'ils ne vous comprennent pas toujours, et même si vous en perdez certains de vue).

Sur le terrain, capitalisez vos contacts (pensez à prendre les cartes de visite). Demandez à vos relations de se porter garantes pour vous, demandez des lettres de recommandation lorsque vous terminez une mission, gardez des contacts avec tout le monde, y compris à l'étranger.

Note importante

Sachez également vous construire votre réseau d'anciens expatriés : multipliez les contacts avec les anciens expatriés, qui pourront vous donner des idées sur leur parcours, leur éventuelle « reconversion » (voir listes des réseaux, Chapitre « Poursuivre son engagement »).

Les prises de rendez-vous

L'approche réseau consiste, à partir de son réseau primaire (les gens/professionnels que vous connaissez bien et qui ne vous refuseront pas un entretien) d'élargir vos contacts. Ainsi par rebonds successifs, vous chercherez à obtenir des rendez-vous avec des professionnels au sein des organisations de votre liste. Pensez à demander à votre interlocuteur s'il pourrait appeler le (ou les) contact(s) qu'il vous donne afin de l'avertir de votre prochain appel. Cela vous garantit l'obtention du rendez-vous. Cette approche réseau nécessite une réelle organisation de la prise de rendez-vous comme par exemple une matrice à bâtir avec les noms, entreprises, postes occupés, numéro de téléphone, adresse mail, commentaires, rebonds fournis, etc. de sorte que vous sachiez à tout instant qui vous devez appeler, qui vous a fourni le contact avec telle personne, qu'est-ce qu'il vous a dit du rebond fourni, etc.

Un conseil majeur

Vous devez absolument faire comprendre à votre interlocuteur que vous n'en êtes pas encore à la recherche d'un travail, qu'actuellement vous regroupez des informations sur le marché, les organisations et sur la pertinence de votre projet professionnel. Ce faisant, vous libérerez votre interlocuteur, qui n'a pas de poste à pourvoir et qui même s'il en avait ne veut certainement pas s'engager avant de vous connaître. En communiquant bien sur ce point, vous multipliez par deux vos chances d'obtenir un rendez-vous.

L'entretien

Préparez votre entretien. Grâce à internet, assurez-vous d'une solide connaissance de l'organisation où travaille votre interlocuteur, de son poste et de sa carrière si possible. Vous devez ensuite prévoir des questions pour le faire réagir à votre présentation mais aussi pour lui témoigner de l'intérêt. Enfin maîtrisez votre « pitch » (personne, projet professionnel, formation académique et expériences professionnelles) en deux ou trois minutes, présentation que vous affinerez au fur et à mesure de ces contacts pour être parfaitement prêt lors de vos entretiens d'embauche à venir.

Une fois face à votre contact, vous devez mener l'entretien. Au départ, rappelez les objectifs du rendez-vous puis commencez par votre présentation, et enfin passez aux questions pour laisser la parole à votre interlocuteur. N'oubliez pas que pour qu'un entretien soit réussi les deux partis doivent s'exprimer 50% du temps. Une fois que vous avez obtenu la réponse à vos questions et si vous ne l'avez pas encore fait, pensez à interroger votre interlocuteur sur lui, sa carrière, son organisation. Enfin vient le moment de lui présenter votre liste de cibles afin de bénéficier de rebonds. Pour finir, n'oubliez pas de le remercier.

Le réseau virtuel

Deux sites sont à considérer en priorité : LinkedIn surtout et, éventuellement, Viadeo en complément. Ils constituent de puissants instruments pour accroître votre visibilité par ceux qui cherchent des profils comme le vôtre (organisations en recrutement, chasseurs de tête). Par ailleurs, ces sites facilitent la détection des personnes utiles à rencontrer en fonction de vos organisations cibles. L'approche consiste à effectuer une recherche par mots-clés. Vous pourrez ainsi faire apparaître les personnes qui peuvent vous communiquer des informations sur les organisations que vous visez. Pensez aussi à vous inscrire aux groupes LinkedIn les plus appropriés selon votre école, votre domaine de compétence et vos centres d'intérêt. Vous aurez ainsi un accès direct à tous les membres du groupe sans avoir à demander un accord préalable. Vous comprenez dès lors les atouts considérables de ces sites dans le cadre de la démarche réseau.

Trois conseils

Le sujet est suffisamment important et utile pour que vous recherchiez sur internet ou en librairie des informations pratiques afin de tirer le meilleur parti de ce vecteur.

Soyez cohérent. Les recruteurs ont le réflexe d'aller sur LinkedIn pour compléter leurs informations et aussi pour la comparer à celle que vous leur avez transmise par mail ou courrier. Alors attention à la cohérence entre vos CV quel que soit le support. Cela renforce l'idée qu'il ne faut avoir qu'un seul projet professionnel et qu'un seul CV sans quoi vous risquez de susciter des doutes ou des questions.



CREDIT PHOTO : MEDECINS DU MOISE

Evitez les erreurs grossières. Autant les réseaux constituent une arme irremplaçable, autant ils peuvent être nuisibles si vous ne les maîtrisez pas. Alors, commencez par aller sur votre page Facebook et faites en sorte d'éliminer ou de mettre hors d'atteinte tous les informations personnelles (photos, commentaires, sélection d'articles, etc.). Il ne s'agit pas qu'un chasseur de tête intéressé par votre profil tombe sur des photos de soirées, ou sur vos orientations politiques, religieuses ou sociales qui pourraient vous faire écarté d'une sélection. Mêmes commentaires concernant un éventuel blog durant votre mission. Il s'agit de trouver un juste milieu en restant vigilant mais en restant tout de même vous-même. En effet, la recherche d'emploi et l'activation du réseau sont là pour trouver un environnement qui vous convienne et donc qui corresponde à vos valeurs et à vos positionnements.



IV- LA FOIRE AUX QUESTIONS

La valorisation de l'expérience

1) Comment puis-je valoriser mon expérience de volontariat sur le CV et auprès de potentiels employeurs (entreprises, association de Solidarité Internationale, etc.) ?

Pour valoriser votre expérience de volontariat, vous devez mentionner le poste que vous avez occupé pendant votre mission, parmi vos expériences professionnelles et non pas dans les rubriques « divers » ou « bénévolat ». Il n'est en effet pas nécessaire d'indiquer sur votre CV qu'il s'agit d'un volontariat, vous pourrez le préciser pendant vos entretiens.

Avant de passer à l'étape du CV, il est important que vous effectuiez un bilan de compétences pour faire le point sur les compétences que vous avez développées sur le terrain. Faites-en sorte de traduire avec les bon termes vos compétences et de ne pas utiliser un jargon trop technique. Pour cette raison, il est essentiel de confronter votre CV à d'autres personnes. Parallèlement à ce bilan de compétences, vous pouvez faire un bilan personnel de votre mission à l'étranger, en répondant à quelques questions : Qu'est-ce que j'ai appris pendant mon volontariat ? Qu'est-ce que j'aime faire ? Comment je me positionne dans un groupe ? etc.

Une fois ces différentes étapes réalisées, vous devez vous pencher sur la demande et les réalités du marché. Il est important d'effectuer un travail de réflexion sur vos projets professionnels et d'étudier les offres d'emploi dans le domaine d'activité qui vous intéresse.

Pour faciliter vos recherches et votre retour à l'emploi, vous pouvez effectuer vos investigations en groupe, avec des personnes qui se trouvent dans une situation similaire à la vôtre.

Accompagnement au retour

2) A qui dois-je m'adresser pour bénéficier d'un accompagnement dans ma recherche d'emploi ?

Si vous êtes inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi, un conseiller de Pôle emploi peut vous aider et vous accompagner dans vos recherches et votre réinsertion professionnelle.

Vous pouvez également vous adresser à des associations d'aide à l'emploi ou à des structures spécialisées selon votre domaine de compétence¹. Pensez à vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître la liste des associations de votre ville ou région.

Inscription à Pôle emploi

3) Quand et comment dois-je procéder à mon inscription à Pôle emploi ?

Partir en VSI suspend le versement des indemnités de chômage qui reprendra lors du retour définitif en France, il vous est donc fortement conseillé de vous inscrire avant votre mission. A votre retour, actualisez votre situation ou inscrivez-vous au plus vite à Pôle emploi. L'inscription à Pôle emploi est la garantie de percevoir une indemnisation si vous avez des droits, mais aussi l'accès à toutes les ressources nécessaires à un demandeur d'emploi. Pour les volontaires ne bénéficiant pas du RSA, cela vous permettra de toucher au plus la prime forfaitaire d'insertion professionnelle (historique de 3 mois en tant que demandeur d'emploi demandé).

Aides au retour

4) Pourrais-je bénéficier d'une indemnité auprès de Pôle emploi si j'entreprends des études à mon retour de mission ?

Si l'action de formation que vous souhaitez suivre est validée par un conseiller Pôle emploi et est en cohérence avec votre Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi, vous pouvez percevoir l'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi Formation (AREF) dans la limite de vos droits à indemnisation.

¹Voir la partie sur « les aides à l'orientation et à la validation de votre projet professionnel », à la page 59 de ce chapitre.

5) Quelles sont les aides auxquelles je peux prétendre pour faciliter ma reprise de formation ?

L'AREF si vous êtes indemnisé au titre de l'ARE. Si vous n'êtes pas indemnisé, la rémunération de formation Pôle emploi (RFPE) si l'action de formation est conventionnée par Pôle emploi (renseignez-vous auprès de votre conseiller) et si elle s'inscrit dans votre projet personnalisé d'accès à l'emploi. La rémunération publique de stage si celui-ci est agréé par l'Etat ou le conseil régional. C'est l'organisme de formation qui est chargé de constituer votre dossier de rémunération.

Le dispositif de la VAE (Validation des Acquis de l'expérience)

6) Ma mission de VSI peut-elle être reconnue dans une VAE ? Où puis-je suivre une VAE ?

Toute personne, justifiant notamment d'une activité professionnelle de 3 ans minimum, peut bénéficier de la VAE. Les missions de Volontariat de Solidarité Internationale peuvent entrer dans les expériences pertinentes pour la validation d'une VAE. Ce qui importe, ce n'est pas le statut pendant l'activité, mais l'exercice réel de compétences. Ainsi, celles mises en œuvre au cours de la mission peuvent y être valorisées. L'objectif de la VAE est de mettre en lumière les compétences développées dans différentes expériences.

Des titres VAE, spécialisés dans la Solidarité Internationale, sont délivrés par IFAID Aquitaine, l'Institut Bioforce et le CIEDEL.

Plus d'informations :

www.ifaid.org ;

www.institutbioforce.fr ;

www.ciedel.org

Avant de s'engager dans une VAE, le candidat peut bénéficier gratuitement de l'aide d'un conseiller VAE au sein d'un point relais conseil (PRC). Il doit déposer sa demande de VAE, appelée dossier de recevabilité, à l'autorité ou à l'organisme qui délivre le diplôme, le titre ou le certificat de qualification, dans les délais et les conditions qu'il a fixés.

Plus d'informations :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2401



CHAPITRE 4

POUR SUIVRE SON

ENGAGEMENT



SOMMAIRE

Donner du sens et de la cohérence à votre parcours en solidarité	P.80
I - Poursuivre et valoriser ici votre engagement solidaire international	P.80
1.1 Recomposer votre vision du monde pour témoigner et prolonger vos engagements	P.80
1.2. Livrer votre témoignage personnel ; Construire votre témoignage	P.80
1.3. Et pourquoi ne pas écrire ?	P.81
II - Vous réinvestir dans des réseaux plus spécifiquement voués à la Solidarité Internationale	P.83
2.1 Devenir bénévole actif dans votre organisme d'envoi en volontariat	P.83
2.2 Intégrer un réseau d'anciens de la Solidarité Internationale	P.83
2.3 Pour aller plus loin : l'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale	P.84
III - Entrer dans des organisations à caractère local ou national, agissant aussi à l'international	P.87

Donner du sens et de la cohérence à votre parcours en solidarité

Vous rentrez en France ou dans un autre pays et vous devez vous réadapter parce que vous avez été plus ou moins transformé par l'immersion dans un autre contexte. L'expérience que vous avez vécue en mission n'a pas été une simple parenthèse dans votre vie. Sans doute vous a-t-elle rendu plus ouvert aux autres cultures, plus attentif aux événements du monde. Elle vous a peut-être aussi amené à vous interroger sur le sens de votre vie et de vos engagements.

Certains d'entre vous souhaiteront poursuivre une action de solidarité après le retour, en s'impliquant dans de nouvelles activités : par exemple dans la sensibilisation à la Solidarité Internationale, à l'Éducation à la citoyenneté, à la solidarité dans votre environnement de résidence, de travail, dans vos réseaux personnels. Ce qui vous amènera à faire des allers et retours féconds entre ce que vous avez vécu et ce que vous allez connaître maintenant. D'autres ne ressentiront pas ce besoin ou peut-être pas dans l'immédiat.

Pour ceux qui s'interrogent sur leur engagement, vous trouverez dans ce chapitre quelques pistes pour continuer à vous engager solidairement, ce qui vous permettra de réinvestir dans votre environnement immédiat ce que vous avez reçu et appris des étapes précédentes.

I - POURSUIVRE ET VALORISER ICI VOTRE ENGAGEMENT SOLIDAIRE INTERNATIONAL.

1.1. Recomposer votre vision du monde, pour témoigner et prolonger vos engagements

Il a été dit, au chapitre précédent, qu'il était utile de faire le bilan de votre expérience pour actualiser votre projet professionnel. Il en va de même pour le prolongement de vos engagements personnels et de votre vie de citoyen. Au-delà de la recherche d'un emploi, un bilan plus complet pourra vous aider à faire le point sur ce que vous avez appris et sur ce que vous voulez en faire maintenant.

Si votre expérience de coopération est réutilisée dans votre nouveau lieu de vie, cela montrera qu'il n'y a pas de césure entre Solidarité Internationale et solidarité locale, mais au contraire une continuité. Vous contribuerez à faire comprendre les enjeux communs à notre humanité et les interactions nombreuses entre nos sociétés. N'avons-nous pas tous les jours sous les yeux les signes de la mondialisation, ne serait-ce qu'avec les nouvelles techniques de la communication ou encore le côtoiement de personnes de différentes origines nationales ?

Les emprunts à d'autres façons de s'alimenter, de se cultiver, de se distraire, ne pénètrent-ils pas dans nos quartiers et dans nos villages ?

Aussi, pourrez-vous faire toucher du doigt le fait qu'en des contextes très différents, nous sommes confrontés à des défis communs. Quelles alternatives, quelles solutions aux problèmes que sont l'exclusion, la pauvreté, la violence, etc., pouvons-nous trouver ensemble ? Comment les « autres » agissent-ils ? Comment peuvent-ils nous inspirer ou comment pouvons-nous les inspirer ?

Vous pourrez faire réfléchir et agir à la suite de votre mission, pour contribuer à mieux « faire société ensemble », du local au « village mondial ». Cette recherche de sens dont nous avons tous besoin servira à créer de la confiance et à construire un avenir commun.

Abordons maintenant les voies et moyens de ce nouvel engagement.

1.2. Livrer votre témoignage personnel Préparer et construire ce témoignage :

Témoigner de votre expérience a plusieurs avantages : cela vous permet de relire celle-ci, de prendre du recul par rapport à la mission et de capitaliser ses apports. C'est aussi le moyen de la communiquer à d'autres et de leur rendre plus présente une réalité lointaine. Préparer et construire votre témoignage vous permet de vous rassurer pour en parler en public et surtout de faire passer un message clair, précis et illustré.

Vous pouvez préparer ce retour d'expérience avec votre organisation d'envoi. Cette préparation vous aidera à clarifier vos idées, à classer vos souvenirs. Vous pourrez anticiper les questions qui risquent de vous être posées.

Pour témoigner, vous veillerez à avoir un fil conducteur, qui peut être, soit chronologique, soit thématique. En fonction de la demande, vous présenterez votre mission en vous focalisant davantage sur l'aspect professionnel, personnel ou sur le pays d'accueil.

Vous adapterez ainsi votre témoignage selon le contexte dans lequel vous interviendrez.

Dans cette perspective, vous devrez prendre en compte des éléments, tels que le temps qui vous est donné, le lieu et le public qui est en face de vous. Votre discours ne sera, en effet, pas le même si vous parlez pendant 10 ou 45 minutes. De la même manière, vous tiendrez un discours différent si vous vous adressez à une classe d'adolescents ou à des salariés d'entreprise. Tout cela est affaire de bon sens. Par ailleurs, le fil conducteur que vous aurez choisi, vous permettra d'avoir un début, un milieu, et une fin ; de voir l'avant et l'après témoignage (Comment j'étais avant, pendant et maintenant ?). Vous devrez faire un tri des choses à dire, car on ne peut pas tout aborder lorsqu'on témoigne d'une mission de longue durée. Il faudra donc sélectionner les éléments qui vous semblent importants de raconter et de partager pour informer et faire réfléchir.

Choisir votre méthode d'exposé par oral :

En préparant le contenu, vous pouvez penser à la pédagogie et aux supports de votre exposé, en fonction du cahier des charges qui vous aura été fixé par l'organisation qui vous invite à prendre la parole :

Dans un premier temps, il est nécessaire de vous présenter, d'abord personnellement (nom, prénom, âge, ville, etc.) puis professionnellement (avant et après la mission).

Ensuite, vous pouvez consacrer un temps à expliquer les motivations de votre engagement : Pourquoi avez-vous eu envie de partir ? Qu'est-ce qui a déclenché votre départ (rencontre, témoignage, etc.) ?

Vous continuerez en parlant et détaillant la mission de Solidarité Internationale que vous avez vécue. Faites part du lieu géographique et de la durée de la mission, du contexte sur place, de votre organisation d'accueil, du poste que vous avez occupé, des responsabilités que vous avez eues, de vos succès et des difficultés rencontrées. Vous pouvez aussi analyser les raisons de vos difficultés, etc.

Pour finir, il sera primordial de revenir sur votre vécu et votre ressenti concernant la mission : qu'est-ce que cette mission vous a apporté ? Qu'est-ce qu'elle a changé dans votre vie ? Qu'en avez-vous retenu ? Quel est l'intérêt de cette expérience pour vous aujourd'hui ?

Lorsque vous parlez de votre mission, il est important de ne pas vous focaliser uniquement sur l'aspect professionnel de l'expérience. Vous pourrez également faire part de ce que vous avez pu vivre avec la population locale ou partager quelques anecdotes marquantes vécues sur le terrain. Cela devra toujours être en adéquation avec la demande. Faites cependant attention au message et à l'image du volontariat que vous transmettez lors de cet exercice ainsi qu'à ce que vous transmettez des pays où vous avez vécu ou des populations que vous avez rencontrées de façon à ne pas renforcer les clichés et les représentations caricaturales.

Vous pouvez illustrer vos propos par des éléments visuels, des photos, des vidéos, des documents sur votre travail, votre organisation d'envoi, vos partenaires d'accueil. N'oubliez pas de remercier tous ceux qui vous ont donné l'occasion de faire ce témoignage.

Enfin, respectez les délais de l'exposé afin de laisser réagir, débattre et questionner ceux qui vous ont écouté. La pédagogie participative et réflexive est en effet plus efficace pour intéresser et convaincre. Il ne faut pas tomber dans le piège d'un discours moralisateur ou condescendant.

Où témoigner ?

Dans votre organisation d'envoi, des forums étudiants, des salons, interventions dans les écoles et les universités, etc. Les occasions ne manquent pas pour faire connaître les possibilités d'engagement !

1.3. Et pourquoi ne pas écrire ?

L'écriture peut être une autre façon de faire partager votre expérience autour de vous : du carnet de bord à l'essai en passant par le blog, les formes pour retracer votre expérience sont multiples. Des vocations littéraires peuvent même naître de ces récits d'expériences vécues.

L'article dans la presse locale est également une bonne occasion pour vous de revenir sur votre expérience à l'étranger. C'est un moyen de faire connaître votre vie en mission pour mieux la faire comprendre. C'est une façon d'extérioriser votre engagement. Les lettres, comptes rendus, rapports de mission, parfois demandés par les organismes d'envoi ou les partenaires peuvent être réutilisés pour l'information d'un plus large public. Vous pouvez aussi trouver place sur les réseaux sociaux.

Attention

Dans vos écrits, vos blogs, vos publications sur des réseaux sociaux et autres, si vous utilisez le logo ou le nom de votre organisation d'envoi et/ou d'accueil, pensez à demander les conditions d'utilisation ainsi que l'autorisation de l'organisation. Attention également au droit à l'image si vous postez des photos. Le droit à l'image est encadré à plusieurs niveaux : Article 9 du code civil : l'image étant définie comme un élément de l'intégrité morale d'une personne et de sa vie privée -Les dispositifs 38 et suivants de la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 : l'image étant considérée comme une donnée à caractère personnel.

Certaines règles sont donc à respecter. Renseignez-vous !

Témoignages *CHARLY ET AURÉLIE,*
VSI PENDANT 2 ANS AU CONGO, PARTIS AVEC LEURS ENFANTS

« Pour ce qui est de la poursuite de notre engagement, dès notre retour, nous avons en effet repris et gardé contact avec notre organisation d'envoi. Avec cet engagement, nous voudrions nous impliquer activement dans les activités de l'organisation, en aidant et accompagnant des personnes dans leur projet d'expatriation solidaire, par exemple. En plus de cet engagement, nous sommes restés très actifs au sein de la paroisse de notre ville et avons également beaucoup témoigné avec nos enfants de notre mission de volontariat, au sein de différentes écoles. Devant des classes d'enfants, nous avons ainsi fait part de l'expérience unique que nous avons vécue tous ensemble pendant 2 ans. Ainsi, même si nous ne projetons pas de revivre une autre mission solidaire à l'étranger, l'engagement va continuer à nourrir notre quotidien, en France ! »



EMMANUELLE, 29 ANS,
VSI PENDANT 2 ANS AU CHILI, PARTIE EN COUPLE

« Tout au long de ma mission de volontariat au Chili, j'ai tenu un blog sur lequel j'étais particulièrement active. Dans les articles que je publiais, je faisais part de mon expérience et de mes activités sur place. Cela me permettait notamment de garder un lien avec mes proches et mes amis, restés en France, qui pouvaient avoir une idée de la mission que je vivais. En parallèle, pour témoigner de mon engagement, j'ai commencé dès ma mission au Chili à donner des témoignages oraux pour partager mon expérience auprès du public intéressé d'en savoir plus. [...] Nous avons continué à témoigner à notre retour en France. Nous acceptons toujours avec joie car témoigner c'est vraiment prolonger la mission. [...] Au fur et à mesure des témoignages que j'ai pu donner, j'ai appris à les construire et à les adapter selon le contexte. Par exemple, j'essaye d'adapter mon langage par rapport au public que j'ai en face de moi. Je ne tiens en effet pas le même discours lorsque je m'adresse à des collégiens ou à des personnes plus âgées. Auprès de jeunes, je me focalise plus sur les anecdotes vécues pendant la mission que sur les problèmes ou les difficultés rencontrées qui pourraient les effrayer ! J'appuie aussi mon témoignage d'éléments visuels qui peuvent rendre le témoignage plus interactif. Une présentation power point avec des photos peut, par exemple, maintenir l'attention et l'intérêt des adolescents présents qui peuvent s'ennuyer et décrocher très vite durant une intervention orale. »

II -VOUS RÉINVESTIR DANS DES RÉSEAUX DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Les initiatives individuelles et celles des petits groupes informels, sont nombreuses et utiles, ne serait-ce que comme transition vers de nouveaux engagements dans des cadres plus formels. Elles peuvent en effet devenir plus efficaces au sein de réseaux ou d'organisations où l'on trouve des moyens pour partager, débattre, s'informer et mettre sa propre expérience au service d'un plus grand nombre. Voici quelques pistes, non exhaustives, qui sont plus particulièrement destinées à la Solidarité Internationale.

2.1 Devenir bénévole actif dans votre organisme d'envoi en volontariat

À votre retour de mission, il est important de garder un lien avec votre organisation d'envoi. Outre l'aide qu'elle peut vous apporter à votre retour, vous pouvez aussi poursuivre votre engagement en vous impliquant dans certaines actions de l'association. Celle-ci peut, en effet, avoir besoin de votre appui et de votre connaissance du terrain pour diverses missions bénévoles :

Animation du réseau d'anciens volontaires

Participation à l'organisation d'événements, soirées, débats, etc.

Promotion du volontariat

Rôle d'appui et conseil technique dans les pays et sur les thématiques que vous connaissez

Animation de modules dans les formations au départ, etc.

Vous pouvez aussi décider de devenir adhérent ou de vous investir dans les instances de votre organisation d'envoi, lorsque ses statuts le permettent : c'est une façon directe de vous engager et de prendre part activement aux réflexions et aux choix d'orientation stratégique de l'association. Les associations ont besoin d'un réseau de personnes qui alimentent la réflexion sur ses orientations et ses choix. Cela leur permet d'avoir plus de poids vis-à-vis des institutions publiques ou associatives.

Plus largement, vous pouvez participer aux différents événements de sensibilisation organisés par les associations de Solidarité Internationale (Journée mondiale de l'eau, de la pauvreté, de l'alimentation, etc.). Elles ont souvent besoin d'appuis ponctuels lors de ces actions, renseignez-vous auprès d'elles !

2.2 Intégrer un réseau d'anciens de la Solidarité Internationale

Il existe plusieurs réseaux d'anciens de la Solidarité Internationale : certains ont été créés par les ONG, d'autres par les anciens eux-mêmes. Ils sont un moyen de garder le contact avec des personnes qui ont une expérience similaire à la vôtre, de conserver une « famille de terrain » et de rester au courant de l'actualité de la solidarité.

Ces réseaux se veulent des espaces d'échange, de réflexion et d'action. Ils permettent aussi de rechercher à plusieurs les moyens pour poursuivre en France l'ouverture à d'autres cultures et l'action de solidarité vécue à l'international.

Réseaux créés par les associations de Solidarité Internationale

Plusieurs associations ont créé des réseaux d'anciens. Souvent souples, informels et pratiques, ils permettent de se retrouver, mais aussi par exemple :

D'échanger et de se donner des pistes sur les différentes formes d'engagement

De témoigner dans des écoles et universités, dans des forums professionnels, etc.

D'avoir accès à des offres d'emploi diffusées par l'association ou par d'autres anciens.

Le siège de votre association pourra vous donner les informations et les contacts de tels réseaux.

Les réseaux locaux

Le Réseau des Volontaires de Solidarité Internationale Midi Pyrénées (Revos)

Revos est une association qui réunit d'anciens volontaires de Solidarité Internationale, en Midi-Pyrénées. Cette association peut vous permettre de rencontrer et de partager votre expérience avec des personnes, ayant vécu une mission de Solidarité Internationale. Cet important réseau vous aide aussi à trouver des associations pour continuer votre engagement.

Plus d'informations : www.revos.fr

Le Réseau Alsace Lorraine des Volontaires de la Coopération (RALVC)

Le RALVC réunit de nombreux volontaires, qui sont là pour témoigner de leur expérience de volontariat et sensibiliser notamment les jeunes à vivre une mission d'expatriation solidaire.

Plus d'informations : ralvc.canalblog.com

D'autres réseaux d'anciens volontaires peuvent exister dans votre région, renseignez-vous auprès de votre organisation d'envoi ou des collectivités territoriales.

Les réseaux créés par des anciens

Planète Volontaire

Planète Volontaire est une association créée par 4 anciens volontaires, qui souhaitent poursuivre leur engagement après leur volontariat. Aujourd'hui, Planète Volontaire a notamment pour objectifs de constituer un réseau actif d'anciens volontaires, de mener des actions de solidarité collectives et de promouvoir le volontariat.

Plus d'informations : www.planetevolontaire.free.fr/topic/index.html

Global Aid Worker

Site anglophone : communauté des personnels de l'humanitaire et du développement, il permet de fournir un support mutuel, l'échange de conseils pratiques basés sur l'expérience, etc. Le site est riche en articles, ressources, forum, etc.

Plus d'informations : www.globalaidworker.org

Des réseaux d'anciens volontaires s'organisent souvent par pays ou par activités. Demandez à vos organisations d'envoi des contacts ou encore les groupes Facebook.

2.3 Pour aller plus loin : l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale

La mobilité des jeunes n'a peut-être jamais été aussi facile et encouragée en Europe. Les programmes de type Erasmus, les stages, les volontariats, les chantiers internationaux, l'engagement associatif sont autant de cadres incitant au départ. Bien souvent, ces expériences transforment profondément. La découverte de nouvelles cultures amène un changement de regard sur soi et sur autrui.

Les interventions auprès de la jeunesse sont particulièrement importantes. Elles sont à développer auprès des dispositifs locaux, nationaux et même européens, notamment pour accompagner ceux qui ont moins d'opportunités pour partir à l'étranger.

L'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale et le lien avec une expérience de volontariat à l'international

La plateforme EDUCASOL

C'est la plateforme française de l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI), qui regroupe 27 associations de Solidarité Internationales et personnes qualifiées. Educasol fait du plaidoyer auprès des pouvoirs publics pour que l'ECSI soit partie prenante des politiques publiques impliquées dans ces questions : Éducation nationale, politique de développement et de coopération, Agriculture, Jeunesse, cohésion sociale, ville, etc. Educasol propose également des formations sur l'évaluation d'impact des actions d'ECSI. Elle capitalise des expériences, organise des journées d'échanges, participe à des publications ou publie elle-même des articles et des ouvrages sur l'ECSI.

La plateforme Educasol recense plusieurs types d'engagements : information, sensibilisation, animation, implication dans des projets pédagogiques, mobilisation citoyenne, plaidoyer, démarche de capitalisation, mise en réseau, etc. Pour vous qui deviendrez peut-être acteur d'ECSI c'est la dimension de votre engagement qui va changer et la portée des changements auxquels il contribuera : changements individuels mais aussi collectifs, voire institutionnels.

Il est important qu'en tant qu'ancien volontaire, vous sachiez exactement en quoi concerne l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale :

L'ECSI, anciennement Éducation au développement et à la Solidarité Internationale, permet à chacun, quel que soit son âge, de mieux comprendre la complexité du monde qui l'entoure, les mécanismes d'interdépendance et d'exclusion, ainsi que les origines des inégalités.

Mais l'ECSI ne s'arrête pas là : au-delà de la prise de conscience, elle favorise l'engagement citoyen en faveur d'un monde plus solidaire et durable. Elle constitue un vivier illimité pour réfléchir, s'interroger et agir en partenariat avec d'autres, souvent dans une dimension interculturelle. En cela, c'est une excellente formation pour la mise en pratique d'une citoyenneté active.

L'ECSI informe les citoyens, leur donne des clés de compréhension d'un monde complexe pour qu'ils développent leur esprit critique et aient envie de devenir acteurs du changement. Des citoyens mieux informés seront capables de faire et d'assumer des choix pour un monde plus juste.

Les modalités d'actions de l'ECSI sont multiples : informations, sensibilisation, animations, implication dans des projets pédagogiques, mobilisations citoyennes, plaidoyer, démarche de capitalisation, mise en réseau, etc.

Une fois revenu, vous serez à même d'analyser ce que vous aurez vécu dans un contexte plus global que votre mission. Vous porterez un regard critique sur vos acquis, vos difficultés, vos succès, les partenariats que vous aurez tissés, les projets que vous aurez réussis ou pas. C'est fort de tous ces éléments que vous pourrez poursuivre votre engagement : en témoignant, en devenant bénévole, militant, salarié d'organisations de la société civile, en formant à votre tour de futurs volontaires, en repartant vous-même sur de nouvelles missions, en travaillant dans d'autres milieux professionnels comme ceux de l'entreprise ou de l'éducation nationale, ou en devenant tout simplement citoyen actif de votre quartier, de votre village, de votre ville, exerçant ainsi votre regard critique et impliqué dans la vie de la cité.

L'ECSI apporte la vision, la méthodologie et les outils pour créer des débats et sensibiliser les acteurs de nos territoires sur ces questions essentielles.

Informations Pratiques

Pour en savoir plus,
consultez le site d'Eucasol : www.educasol.org

Pour des animations en ECSI sur des sujets plus larges, le réseau SENS, animé par l'association Starting Block, regroupe des associations étudiantes et de jeunes, qui interviennent sur tous types de sujets (l'environnement, la citoyenneté, la diversité culturelle, etc.).

Plus d'informations : www.starting-block.org
www.starting-block.org/42-reseau/23-objectifs-sens

Guide Pratique Etudiants et Développement « C'ECSI le changement ?! : regards de jeunes sur l'éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale »

Plus d'informations :
www.etudiantsetdeveloppement.org/sites/www.etudiantsetdeveloppement.org/temp/files/140929_guide_ed_digital_2_-_the_last.pdf

Guide pratique « L'ECSI, Focus en région Centre-Val de Loire », réalisé par CENTRAIDER.

Plus d'informations :
www.centraider.org/dyn/outils/publications/guide-pratique-ecsi-centraider.pdf

Témoignages *LUCIE, 31 ANS,*
VSI AUX PHILIPPINES PENDANT 3 ANS

« J'ai souhaité, à mon retour, rester active et garder un lien avec mon organisation d'accueil. En effet, parallèlement à mon activité professionnelle, je suis devenue Présidente de l'association en France. Plus ponctuellement, je suis également bénévole au sein d'une association d'éducation populaire qui agit en faveur des populations des quartiers populaires, par des actions sociales ou éducatives (insertion sociale et professionnelle, aide aux devoirs etc.). Alors que le secteur associatif ne m'était pas familier avant cette mission de volontariat, me voilà aujourd'hui, impliquée et engagée dans différentes associations et salariée au sein d'une ONG de Solidarité Internationale. »



MARINE, 34 ANS,
VSI AU NICARAGUA PENDANT 2 ANS

« Après quelques années d'expérience professionnelle, j'ai concrétisé mon souhait d'expérience à l'étranger et me suis rendue à Lima, au Pérou. Lors de cette mission, je me suis impliquée dans une association locale, qui venait en aide aux jeunes filles en difficulté. Cette première mission solidaire de quelques mois a suscité en moi un intérêt certain pour le milieu de la Solidarité Internationale et m'a donné envie de continuer mon engagement.

A mon retour en France, je me suis engagée comme bénévole, au pôle plaidoyer de mon association d'envoi : cette activité m'a permis de découvrir et de connaître de plus près ce milieu qui commençait à m'intéresser véritablement. A peine quelques mois après mon arrivée, cette même association m'a proposé une nouvelle expérience de solidarité internationale : une mission de VSI au Nicaragua. Pendant cette mission c'est l'animation d'ateliers jeunes qui m'a le plus passionné et fasciné. A travers ces ateliers, j'ai découvert des jeunes remplis d'une force et d'une énergie débordantes, motivés à faire avancer et évoluer leurs pays grâce à leur engagement. Ils m'ont tous permis de reprendre conscience de l'importance de l'éducation et de l'éducation à la citoyenneté, qui peuvent être à l'origine de grands changements. Ces activités d'animation et de sensibilisation m'avaient tellement impactée que je souhaitais me diriger vers ce domaine, à mon retour en France. [...] J'ai commencé à préparer mon retour en France, quelques mois avant la fin de ma mission (5 mois). J'ai en effet préféré anticiper les difficultés du retour et le travailler, psychologiquement et professionnellement, en faisant notamment le point sur mon expérience dans son ensemble et sur les compétences que j'avais développées sur le terrain. Je savais que cette étape allait être difficile et qu'elle nécessiterait une préparation en amont (le retour est un chapitre de sa vie qu'on referme). J'ai également beaucoup écrit tout au long de la mission : c'était une manière pour moi de me libérer et de me retrouver avec moi-même.

A mon retour, je n'ai pas éprouvé de difficultés particulières mise à part le décalage qu'il y a eu entre mon entourage et moi. Mais finalement, je me suis assez vite remise dans le bain avec les démarches que je devais accomplir et mes activités en parallèle. J'ai, cependant, conscience que la préparation que j'ai effectuée pendant ma mission m'a beaucoup aidée.

Une fois rentrée, j'ai rapidement repris mon activité de bénévole au sein mon organisation d'envoi. L'intérêt développé pour l'éducation au développement et la mobilisation citoyenne pendant ma mission de volontariat m'a alimentée pour donner un sens à mon engagement. Parallèlement à l'éducation à la citoyenneté et au développement, j'ai souhaité garder un lien avec la cause féminine et le thème du genre : à mon retour, je me suis aussi impliquée comme bénévole au sein d'une jeune association, qui promeut la mixité femmes-hommes dans les villes. J'ai notamment aidé l'association à travailler sur leurs recherches de partenariats en Amérique Latine. »

Témoignages **MICHEL SAUQUET**¹ :

« *INTELLIGENCE INTERCULTURELLE* »

« Les volontaires engagés dans des actions de Solidarité Internationale sont tous confrontés d'une manière ou d'une autre à des différences de représentations culturelles et de pratiques autour de sujets aussi divers que la conception et la gestion du temps, le rapport au collectif, à la famille, à la communauté, la vision du statut social, le rapport à la religion, à l'argent, à la norme, à l'autorité, la manière de gérer les conflits, etc. Même si ce qui, d'une culture à l'autre, nous réunit est souvent plus significatif que ce qui nous sépare, le volontaire ne peut faire l'économie d'une démarche d'« intelligence interculturelle » qui est une démarche :

de prise de recul par rapport au contexte dans lequel vivent les personnes avec lesquelles il travaille, par rapport aussi à ses propres savoirs, à ses stéréotypes, au sens des mots, etc.

de questionnement sur les représentations et les pratiques dans les domaines évoqués plus haut et bien d'autres : derrière des notions pour lui aussi évidentes et universelles que l'efficacité, les relations hiérarchiques, l'espace, la santé, nos interlocuteurs asiatiques, africains, latino-américains ne mettent-ils pas un sens différent ? À ces questions, le volontaire ne peut pas toujours répondre par lui-même, mais il peut se mettre en quête de personnes qui, de par leur histoire, leur famille, etc. connaissent bien à la fois sa propre culture et celle de la culture d'immersion et vont pouvoir lui expliquer où et pourquoi son travail se heurte et risque de se heurter à des difficultés inattendues.

de prise en compte des différences et de « négociation socio-culturelle » permettant de passer d'une logique du « ou » (ta culture ou la mienne, tes méthodes, tes références ou les miennes, et l'une ou l'autre doivent triompher) à une logique du « et » (c'est toi et moi : que nous nous soyons choisis ou non, nous devons avancer ensemble et pour cela construire ensemble nos méthodes de travail).

Ces différents éléments de méthode supposent chez le volontaire une certaine humilité : je ne sais pas tout, je ne sais pas tout de moi, je ne sais pas tout de l'autre, et l'aide de personnes qui connaissent bien les deux cultures peut m'éviter bien souvent de me conduire comme un éléphant dans un magasin de porcelaine.

Des grilles d'interrogation existent, qui peuvent aider le volontaire à préparer son expatriation, à la vivre, et, à partager son expérience à son retour. Cette expérience qui fait de lui un acteur potentiellement essentiel de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, tant il est vrai que l'interculturel est une dimension incontournable de l'ECSI. »

¹Auteur de « 75 questions pour aborder l'interculturel » et de « L'intelligence de l'Autre - Prendre en compte les différences culturelles dans un monde à gérer en commun », publiés aux éditions Charles Léopold Meyer, 2007.

III - ENTRER DANS DES ORGANISATIONS À CARACTÈRE LOCAL OU NATIONAL, AGISSANT AUSSI À L'INTERNATIONAL

Nous avons déjà insisté sur les interactions de plus en plus fortes entre la vie locale et les événements ayant une échelle plus large. En conséquence, l'engagement chez vous ne sera pas coupé de celui qui se fait ailleurs et vous êtes en mesure, vous qui avez vécu le déplacement, de faire la relation, de faire comprendre et de mettre en pratique des démarches d'ouverture, de mobilité et de solidarité auprès de nos concitoyens. L'objectif étant d'élargir le cercle.

De nombreux chemins peuvent vous conduire à ces futurs engagements : politique, syndical, associatif. Sous les angles de la solidarité, de la recherche de nouveaux modes de travail, de production, de consommation, d'échange, de culture et de loisirs, etc., à vous de faire vos choix. Pour vous aider dans vos choix et voir aujourd'hui où sont vos priorités vous pouvez vous aider en consultant des recommandations de grandes instances internationales telles que les 17 objectifs du développement durable adoptés en 2015 par les Nations Unies ou l'accord de Paris, à la COP21.

Voici quelques idées et quelques pistes au travers des réseaux de bénévoles, de volontaires et d'institutions qui peuvent vous donner l'occasion de participer et de vous engager ici sans oublier là-bas.

La participation aux campagnes de plaidoyer

Vous pouvez agir ponctuellement en participant à des campagnes thématiques et en soutenant des actions de plaidoyer : signature de pétitions, participation à des manifestations, envoi de cartes ou mails aux décideurs publics ou privés pour infléchir les décisions politiques ou économiques, etc.

C'est une façon simple et efficace de s'impliquer concrètement dans la vie publique et dans les choix politiques qui sont pris en notre nom (ex : campagne pour l'interdiction des bombes à sous-munitions, campagne pour l'annulation de la dette, etc.).

Exemples d'associations :

www.medecinsdumonde.org
www.oxfamfrance.org
www.amnesty.fr
www.actioncontrelafaim.org
www.aides.org
www.emmaus-international.org/fr
www.fidh.org/fr
www.secourspopulaire.fr
www.secours-catholique.asso.fr
www.abolition.fr

Et tant d'autres !

L'épargne solidaire

Plusieurs organismes financiers proposent diverses formes d'épargne qui permettent de manifester sa solidarité avec les plus démunis, en France ou dans les pays du sud. Concrètement, les épargnants acceptent d'affecter une partie de leur épargne au soutien à des porteurs de projets économiques qui n'ont pas la possibilité d'accéder aux crédits bancaires. Pour l'épargnant, il s'agit d'un engagement de plus long terme qu'un don ponctuel.

Exemples d'associations :

www.finansol.org
www.kiva.org
www.epargnesansfrontiere.org
www.entrepreneursdumonde.org
www.ccfid-terresolidaire.org

La consommation responsable

Après un engagement solidaire, certains peuvent adopter un mode de vie plus social et écologique, en devenant plus responsables dans leurs actes d'achat : lecture des étiquettes, vérification de la provenance des produits, sensibilisation autour de la consommation responsable etc. « Consommer responsable », devient ainsi un acte éthique d'un consommateur averti et engagé, qui va s'interroger sur les conséquences environnementales et sociales de son acte d'achat et privilégier les produits de meilleure qualité et issus du commerce équitable.

La consommation responsable encourage aussi le consommateur à adopter une consommation plus économique, à l'image de la consommation collaborative, qui propose de mettre à la disposition du plus grand nombre des biens et des services contre rémunération parfois, mais pas forcément. Connue initialement pour le transport et l'hébergement, elle s'étend à présent à de nombreux secteurs (alimentation, finance, etc.) et favorise un nouveau mode de vie avec comme principes la collaboration, le partage et la confiance.

Exemples d'associations :

www.amisdelaterre.org
www.maxhavelaarfrance.org
www.artisansdumonde.org
www.cfsi.asso.fr
www.aylluvalence.org
www.ethique-sur-etiquette.org

Liens utiles :

www.commerceequitable.org
www.vedura.fr
www.guide.consocollaborative.com
www.reseau-amap.org
www.artisanatsel.com/index.php

Le tourisme équitable et solidaire

Contrairement au tourisme de masse, le tourisme équitable et solidaire met au centre du voyage l'humain et la rencontre. Il s'inscrit dans une logique de développement des territoires. L'implication des populations locales dans les différentes phases du projet touristique, le respect de la personne, des cultures et de la nature et une répartition plus équitable des ressources générées sont les fondements de ce mode de tourisme.

Exemples d'associations :

www.tourismesolidaire.org
www.acdpvoyages.com
www.tourisme-responsable.org
www.tourisme-durable.org

Liens utiles :

www.voyageons-autrement.com
www.tourisme-dev-solidaires.org

Les événements autour de la Solidarité Internationale

Le Forum Social Mondial

Le Forum Social Mondial (FSM) rassemble, depuis 2001, des organisations citoyennes ayant pour objectif de trouver des alternatives et des solutions aux défis d'aujourd'hui. A chaque édition, cet événement rassemble des dizaines de milliers de personnes et aborde différents sujets (économie solidaire, droits humains etc.) autour de conférences et d'ateliers. C'est aujourd'hui le plus grand rassemblement de la société civile qui existe. Pour vous informer ou participer à l'événement, consultez le site internet du Forum Social Mondial.

La Journée internationale des Volontaires

La Journée internationale des Volontaires (JIV) est un rendez-vous annuel, qui promeut le volontariat et rend hommage aux volontaires, impliqués dans des projets de Solidarité Internationale. Lors de cet événement, associations et volontaires peuvent ainsi échanger et partager sur leurs expériences respectives. Organisée le 5 décembre de chaque année, cette journée vise également à informer et à sensibiliser le grand public de l'impact du volontariat sur la paix et le développement international.

Plus d'informations : www.un.org/fr/events/volunteerday

Le Festival des Solidarités

Chaque année en novembre, plusieurs milliers de personnes organisent pendant deux semaines des événements dans toute la France pour parler de solidarité, du local à l'international. Le Festival des Solidarités a pour objet d'informer et de sensibiliser sur les enjeux de la solidarité et de la coopération, d'inviter les citoyens à devenir plus actifs et à exprimer leur solidarité, ou encore, de valoriser la diversité des acteurs impliqués, les thèmes abordés, etc.

Plus d'informations : www.festivaldessolidarites.org

Le Salon des Solidarités

Initié en 2007 par les collectifs HUMANIS et ASAH (Association au Service de l'Action Humanitaire), le Salon des Solidarités est un lieu d'échange et de réflexion autour de la Solidarité Internationale. A chaque édition, ce salon réunit les acteurs de la Solidarité Internationale (ONG, institutions, etc.) autour de conférences ou d'ateliers pour favoriser le dialogue et échanger avec le grand public.

Plus d'informations :

www.salondessolidarites.org/accueil

Et plus encore...



Voici, par thèmes, des exemples d'associations dans lesquelles vous pouvez vous engager au retour :

ECSI/ Mobilisation citoyenne

CCFD-Terre Solidaire

www.ccfld-terresolidaire.org

CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement)

www.crid.asso.fr

Etudiants et Développement

www.etudiantsetdeveloppement.org

Kurioz

www.kurioz.org

Starting Block

www.starting-block.org

Les mal-logés et les sans-abris

L'Armée du Salut

www.armeedusalut.fr

La Fondation Abbé Pierre

www.fondation-abbe-pierre.fr

Habitat et Humanisme

www.habitat-humanisme.org

Les Petits Frères des Pauvres

www.petitsfreresdespauvres.fr

Le Samu Social

www.samusocial.paris

www.samu-social-international.com

Le Secours Catholique

www.secours-catholique.org

Et tant d'autres !

Les migrants

Le FORIM (Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations), et son réseau

www.forim.net

La Cimade

www.lacimade.org

France Terre d'Asile

www.france-terre-asile.org

Le Secours Populaire

www.secourspopulaire.fr



La protection de l'environnement

Agir pour l'Environnement

www.agirpourenvironnement.org

Les Amis de la Terre

www.amisdelaterre.org

L'Association 4D

www.association4d.org

ATTAC

www.france.attac.org

Pour plus d'associations dans le secteur de la protection de l'environnement, vous pouvez consulter le site du Réseau Action Climat-France : www.rac-f.org

Pour connaître plus d'associations dans le secteur qui vous intéresse, vous pouvez consulter le répertoire mis en place par le réseau d'information et de documentation RITIMO : www.ritimo.org/Repertoire

Ou, consulter la liste des associations membres de Coordination Sud (la plateforme nationale des ONG françaises de Solidarité Internationale), sur leur site internet :

www.coordinationsud.org



LES ASSOCIATIONS MEMBRES
DU CLONG-VOLONTARIAT

Le CLONG-Volontariat remercie toutes ses associations membres et leurs équipes pour leur contribution et le travail sur le guide retour 2017



La publication du guide retour 2017 du CLONG-Volontariat a été réalisée grâce au soutien financier du MAEDI (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères depuis le 17 mai 2017).

Le CLONG-Volontariat et ses membres remercient Faten AGUEL, stagiaire au CLONG-Volontariat, pour son travail et son implication dans le cadre de la conception et l'édition de ce guide.

Le CLONG-Volontariat a souhaité que le guide retour 2017 soit un outil collaboratif. Le CLONG-Volontariat et ses membres remercient les associations et les personnes ci-dessous qui ont contribué/participé au guide retour 2017 :

Educasol, (Plate-forme Française d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale) : www.educasol.org

Étudiants & Développement : www.etudiantsetdeveloppement.org

Fanny Guidot, psychologue clinicienne, auteure de « Les expatriés face à un évènement traumatique : vulnérabilité et proposition de dispositifs d'intervention », thèse soutenue en 2009, à l'Université Pierre et Marie Curie.

FONJEP (Fonds Jeunesse et Éducation Populaire) : www.fonjep.org

Ginkgo : www.ginkgo-volunteers.org

Institut Bioforce : www.institutbioforce.fr

Institut de l'Engagement : www.engagement.fr

Le Festival des Solidarités : www.festivaldessolidarites.org

Les Maisons familiales rurales : www.mfr.asso.fr

Michel Sauquet, écrivain, enseignant et ancien président d'Educasol.

OSER 75 pour l'emploi : www.oser75pourleemploi.org

Aux côtés d'OSER 75 pour l'emploi, deux autres associations mènent une action similaire en région parisienne :

Dans les Hauts-de-Seine : OSER 92 pour l'emploi

Dans les Yvelines : OSER 78 pour l'emploi

Peggy Caperet, psychologue, thérapies systémiques et interculturelles

RADSI (Réseau Aquitain pour le Développement et la Solidarité Internationale) : www.radsi.org

Résonances Humanitaires, l'association qui accompagne les acteurs de l'humanitaire dans leur reconversion professionnelle :

www.resonanceshumanitaires.org

Secours Catholique : www.secours-catholique.org

Sécurité sociale, CFE (Caisse des Français de l'Étranger) : www.cfe.fr

Le CLONG-Volontariat et ses membres remercient également Lucien Cousin, ancien Président du CLONG-Volontariat ainsi que tous les anciens volontaires qui ont bien voulu témoigner et partager leurs expériences pour ce guide retour 2017 .

ANNEXES

QUALITÉS PERSONNELLES ET COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

Mode d'emploi : complétez chaque colonne de la manière la plus « sincère » possible – ne vous surestimez pas, sans toutefois vous dévaloriser. N'oubliez pas « qu'à l'oral », lors de l'entretien de recrutement, vous devrez vous expliquer de vive voix !

I. Mes qualités

Cette qualité me caractérise	Tout à fait	Beaucoup	Un peu	Pas du tout	Exemple concret
Autonomie					
Autorité naturelle					
Capacité de communication					
Combativité					
Confiance en soi					
Créativité					
Curiosité intellectuelle					
Diplomatie					
Discretion					
Efficacité					
Enthousiasme					
Esprit d'initiative					
Facilité de contact					
Facilité d'adaptation					
Facilité d'écoute					
Facilité d'anticipation					
Fiabilité					
Goût du challenge					
Leadership					
Lucidité					
Maturité					
Optimisme					
Organisation					
Ouverture d'esprit					
Persévérance					
Perspicacité					
Persuasion					
Pragmatisme					
Précision					
Qualités relationnelles					
Résistance au stress					
Respect des usages sociaux					
Respect de la hiérarchie					
Rigueur					
Sens des réalités					
Spontanéité					
Stabilité du comportement					
Tolérance					
Travail en équipe					

II. Mes compétences

Je possède cette compétence	Tout à fait	Beaucoup	Un peu	Pas du tout	Exemple concret
Gestion de projets					
Gestion administrative					
Gestion financière					
Gestion RH					
Coordination de ressources					
Coordination de moyens					
Compétences organisationnelles					
Compétences méthodologiques					
Compétences rédactionnelles					
Compétences informatiques					
Management/Animation d'équipe					
Maîtrise des langues étrangères					
Gestion des conflits					
Prise d'initiatives					
Gestion dans l'urgence					

III. Bilan

Qualités	Points forts	Points faibles/ à surveiller/ à travailler

Compétences	Points forts	Points faibles/ à surveiller/ à travailler

Liste de verbes à utiliser pour définir ses qualités et compétences.

MARKETING COMMERCIAL	PERSONNEL COMMUNICATION	INFORMATIQUE	GESTION FINANCES ADMINISTRATION	DIRECTION	PRODUCTION TECHNIQUE
Etudier	Créer	Concevoir	Gérer	Définir	Mettre au point
Concevoir	Animer	Piloter	Concevoir/Etablir	Décider	Organiser
Commercialiser	Organiser	Etudier	Mettre en place	Arbitrer	Améliorer
Définir	Négocier	Analyser	Consolider	Négocier	Rentabiliser
Analyser	Gérer	Programmer	Négocier	Diversifier	Vérifier
Etablir	Mettre en place	Gérer	Superviser	Restructurer	Superviser
Développer	Promouvoir	Animer	Rentabiliser	Manager	Coordonner
Fidéliser	Informar	Contrôler	Contrôler	Mettre en place	Implanter
Dresser	Recruter	Tester	Auditer	Convaincre	Produire
Déterminer	Interviewer	Harmoniser	Tenir à jour	Entériner	Restructurer
Négocier	Recommander	Planifier	Financer	Représenter	Rationaliser
Acheter	Restructurer	Implanter	Convaincre	Inventorier	Planifier
Conclure	Harmoniser		Apprécier	Choisir	Harmoniser
Contracter	Concevoir		Aménager	Arrêter	Expérimenter
Diversifier	Apprendre		Anticiper	Conclure	Appliquer
Prospecter	Aider		Structurer	Déterminer	Adapter
Vendre	Transformer		Acquérir	Eliminer	Concevoir
Accroître	Clarifier		Amortir	Fixer	Construire
Améliorer	Comprendre		Budgéter	Juger	Découvrir
Augmenter	Conduire		Assainir	Opter	Elaborer
Arbitrer	Développer		Coordonner	Régler	Effectuer
Argumenter	Diagnostiquer		Comptabiliser/Enregistrer	Résoudre	Exécuter
Conquérir	Dialoguer		Classer/Répartir	Trancher	Imaginer
Consulter	Discuter		Tester/Vérifier	Animer	Innover
Convaincre	Echanger		Régir	Conduire	Inventer
Démontrer	Exprimer		Economiser	Confier	Réaliser
Discuter	Ecouter		Enrichir/Gagner	Déléguer	Renouveler
Elargir	Eclairer		Equilibrer	Gouverner	Transformer
Etendre	Eduquer		Exploiter	Guider	Trouver
Déclencher	Entraîner		Enquêter	Impulser	
Implanter	Eveiller		Evaluer/Mesurer	Inspirer	
Influencer	Instruire		Examiner	Instituer	
Lancer	Inciter		Expérimenter	Piloter	
Promouvoir	Guider		Recenser/Répertorier	Présider	
Progresser	Partager		Valider		
Proposer	Préconiser		Inventorier		
Sélectionner	Proposer		Investir		
Signer	Orienter		Prouver		
	Rédiger		Planifier/Prévoir		
	Renseigner		Programmer		
	Sensibiliser		Optimiser		
	Transmettre		Ranger		

CLONG-Volontariat
Imprimé en France
Date de l'achèvement du tirage : juin 2017
ISBN : 978-2-9532853-2-1
Dépôt légal : juin 2017 (France)



CLONG-Volontariat

14, Passage Dubail - 75010 Paris

Tél. : 01 42 05 63 00

Mail : clong@clong-volontariat.org

www.clong-volontariat.org

